

Les Echos

LUNDI 13 JUILLET 2020



« Les people se rebiffent »
Notre roman politique, épisode 1 // P. 10

« Les îles aux trésors »
La presqu'île de Sète // P. 22

**séries
d'été**

Impôts, aides aux entreprises : les pistes de relance

- Le Premier ministre veut baisser les impôts de production.
- Emploi des jeunes, numérisation et décarbonation parmi les priorités du plan de relance.
- Une enveloppe de 4 à 5 milliards pour le BTP.
- Emmanuel Macron attendu sur le programme des « 600 jours ».

// PAGES 2, 3, 22, 24 ET 25
ET L'ÉDITORIAL D'ELSA CONESA PAGE 12



Le Premier ministre, Jean Castex. Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire.

Taxe Gafa : nouvelle attaque de Donald Trump

COMMERCE Le représentant américain au Commerce, Robert Lighthizer a promis en fin de semaine à la France de frapper de droits de douane supplémentaires 1,3 milliard de dollars de produits, des produits tricolores dont des cosmétiques et des sacs à main, si Paris applique sa taxe Gafa et qu'aucun accord n'a été trouvé à l'OCDE. L'administration Trump donne encore 6 mois à la France, le temps de trouver un compromis qui permette de taxer les géants du numérique notamment sous-taxés. Mais les États-Unis sont aussi ceux qui freinent le plus au sein de l'OCDE. Ils ne montrent aucune intention de signer un accord avant 2021. // PAGE 5

Parmi les produits visés par les sanctions américaines, les cosmétiques.



NTF-Reduse-REA

Royaume-Uni : le prix de l'isolement

Le regard sur le monde de Dominique Moïsi

En dépit de son ouverture à l'égard des Chinois de Hong Kong voulant fuir les lois sécuritaires, le Royaume-Uni, désormais hors de l'Union européenne, n'est pas en mesure de peser vraiment face à Pékin. Un paradoxe : ayant vu juste avant les autres Européens sur la réalité de la menace chinoise, Londres n'a guère les moyens de tenir tête au régime de Xi Jinping. // PAGE 8



Antibiotiques : le front commun des grands labos



Getty Images

PHARMACIE Faute de rentabilité, les grands laboratoires ont déserté le domaine des antibiotiques, crucial pour la santé publique. Pourtant, si rien n'est fait, ce sont des millions de morts qui sont attendus mais c'est aussi la médecine moderne qui est condamnée. Les industriels ont donc décidé de s'associer pour aider les biotechs à reprendre le flambeau en lançant un fonds doté de 1 milliard de dollars pour lutter contre l'antibiorésistance. Son but : mettre au point deux à quatre nouveaux antibiotiques d'ici à 2030, et aussi plaider pour que les conditions de marché permettent désormais à cette activité d'être rentable. // PAGE 14

Les Echos

SUR



« L'ÉDITO ÉCO »
À 7H45
DU LUNDI AU VENDREDI

M 00104 - 713 - F: 2,90 €



ISSN0153.4831 113^e ANNÉE
NUMÉRO 23239 26 PAGES

Antilles Réunion 4,10 €. Belgique 3,50 €. Espagne 4,40 €. Grande-Bretagne 3€80. Grèce 4,20 €. Italie 4,40 €. Luxembourg 3,80 €. Maroc 31 DH. Suisse 5,90 FS. Tunisie 5,00 TND. Zone CFA 3100 CFA.

Accord des syndicats pour la revalorisation salariale des soignants

SANTÉ Les soignants seront récompensés pour leur action et leur implication professionnelle pendant la crise sanitaire. FO, la CFDT, l'Unsa ont accepté de signer l'accord qui promet 6 milliards d'euros de revalorisations salariales pour la seule fonction publique hospitalière et 1,6 milliard pour le privé. La Fédération hospitalière de France évoque même un « *new deal pour la santé* ». Parallèlement, le patron de la Mutualité française propose la généralisation dans les complémentaires santé, de garanties couvrant une partie des restes à charge des personnes âgées les plus dépendantes. // PAGE 4

Le patron de Bénéteau dévoile ses projets pour vaincre la crise

PLAISANCE Le champion mondial des bateaux de plaisance présente son nouveau plan stratégique à 5 ans. Pour le patron du constructeur vendéen, Jérôme de Metz, interviewé par « Les Echos », cela passera par une restructuration, une réorganisation, mais l'entreprise doit garder son outil industriel pour profiter de la reprise ultérieure. Il veut également participer au verdissement du marché en se convertissant au bateau électrique pour les lacs et les rivières, mais aussi se développer dans les services aval, une fois tournée la page du Covid-19, qui a conduit à la fermeture des usines pendant six semaines. // PAGE 15

Les actions confortent leur rang de meilleur placement à long terme

PLACEMENTS Choc pétrolier, krach de 1987, éclatement de la bulle Internet et crise des subprimes... les actions ont connu 4 crises majeures en 40 ans. Pourtant aucun placement n'a été plus rémunérateur. Les actions ont affiché un rendement annuel moyen de 11 % (dividendes inclus), selon une étude de l'Institut de l'épargne foncière et immobilière, qui compare les placements sur un horizon long, en faisant ressortir les effets cycliques et la volatilité. L'aversion au risque reste encore très forte chez les investisseurs individuels : 53 % des Français estiment que la crise sanitaire des derniers mois les pousse à épargner davantage. // PAGE 23

Emmanuel Macron va devoir dévoiler son jeu pour la fin du quinquennat

- Le président de la République renouera mardi avec la traditionnelle interview du 14 juillet pour expliquer son « nouveau chemin » jusqu'à 2022.
- Face à la plus grave crise économique rencontrée par la France depuis 1929, il doit préciser les priorités des « 600 jours » à venir, en tête desquelles l'emploi des jeunes.

POLITIQUE

Isabelle Ficek
@IsabelleFicek

Il avait promis de revenir devant les Français pour préciser son « nouveau chemin ». Mardi, Emmanuel Macron va se livrer, pour la première fois depuis le début de son quinquennat, à la traditionnelle interview du 14 juillet. Un classique de la vie politique française qu'il avait supprimé, seyant peu à la révolution qu'il voulait incarner. En renouant avec cette tradition, il veut « remettre du sens sur ce nouveau chemin et les cinq piliers de la reconstruction, économique, sociale, environnementale, territoriale et culturelle, dans une période interstitielle entre la fin aiguë de l'épidémie et une rentrée difficile où il faudra être prêt à sauver les entreprises et à sauver les emplois », explique l'Élysée.

Première prise de parole du président de la République depuis la nomination de son Premier ministre, Jean Castex, et du nouveau gouvernement, ce sera l'occasion d'expliquer le départ d'Edouard Philippe et de définir cette nouvelle équipe : sa méthode affichée, celle du dialogue social, que l'acte II n'a jamais réussi à incarner, et sa feuille de route, plus que jamais axée sur le « concret », alors qu'il reste peu de temps.

Des mesures massives pour l'emploi des jeunes

Car avec la crise économique et sociale qui monte, c'est sur les résultats et les mesures concrètes qu'est attendu Emmanuel Macron. Le

chef de l'Etat doit en effet dévoiler les mesures d'aide massives attendues pour l'emploi des jeunes et trancher entre une exonération de charges et une prime à l'embauche – voire un mix des deux –, mais aussi renforcer et élargir la garantie jeunes. Il doit aussi revenir sur les accords de Ségur sur les salaires des soignants, signés ce lundi à Matignon, et le plan de relance européen qu'il va défendre au Conseil européen en fin de semaine.

S'agissant du plan de relance en France, dont l'enveloppe pourrait atteindre 100 milliards, le chef de l'Etat devrait en réexpliquer les lignes de force : avec l'emploi en priorité, mais aussi la numérisation, la compétitivité et la décarbonation de l'économie. Mais c'est le Premier ministre, Jean Castex, qui pourrait, lors de sa déclaration de politique générale ce mercredi, en dire davantage. Pour favoriser la réindustrialisation, ce dernier pourrait donner son feu vert à la baisse des impôts de production, et d'abord à celle de la CVAE.

Après la Convention citoyenne sur le climat, le chef de l'Etat veut aussi montrer la « mobilisation » de l'exécutif en faveur de la transition écologique, sur laquelle il peine jusqu'ici à convaincre. Emmanuelle Wargon, désormais ministre déléguée au Logement, a évoqué une enveloppe de 4 à 5 milliards d'euros pour le bâtiment et la rénovation thermique. Et au président des Hauts-de-France, Xavier Bertrand, qui sonne l'urgence de la mise en route du plan de relance dans le « JDD », le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, a répliqué sur BFMTV en lui opposant les



Mardi, Emmanuel Macron va se livrer, pour la première fois depuis le début de son quinquennat, à l'interview du 14 juillet. Il s'agira aussi de sa première prise de parole depuis la nomination du nouveau gouvernement.

430 milliards d'euros de garanties, de mesures d'urgence et de plans de relance sectoriels déjà annoncés.

Sauvegarder le système actuel de retraites

Sur le volet social, Emmanuel Macron ne pourra pas échapper à une clarification sur la réforme des retraites, à laquelle il ne veut pas renoncer – volonté réformatrice et situation financière obligent –, au grand dam des organisations syndicales et patronales. « Le débat de la durée du nombre d'années de cotisation dans la vie continue à se poser », a-t-il déclaré, début juillet, quand Jean Castex a assuré « acté » le fait de distinguer les « dispositions qu'il y a lieu de prendre pour sauvegarder le système actuel », dont le déficit a plongé avec la crise, des « concerta-

tions à reprendre sur la réforme de fond ». Au-delà, certains soutiens espèrent des initiatives politiques fortes, comme la proportionnelle intégrale pour les législatives. « Cela fait partie des options sérieuses regardées, mais rien n'est tranché », tempère un ministre. Ses adversaires en vue de l'élection présidentielle sont déjà sortis du bois pour pilonner ce « nouveau chemin », à l'instar de Jean-Luc Mélenchon pour LFI, qui raille, dans le « JDD » un chef de l'Etat « complètement dépassé par la situation ». Xavier Bertrand, lui, en proposant une série de mesures – coûteuses –, dont certaines (les baisses de TVA) ont déjà été écartées par le gouvernement, tente, alors que tout ne sera pas possible, de prendre Emmanuel Macron au piège de son « quoiqu'il en coûte ». ■

Le gouvernement laisse un peu plus filer le déficit de l'Etat pour amortir la crise

Le vote en première lecture du troisième budget rectificatif a abouti à dégrader de 2,34 milliards d'euros supplémentaires le déficit budgétaire. Les députés ont voté un timide conditionnement vert du plan d'aide apporté aux entreprises.

Renaud Honoré
@r_honore

Le « quoi qu'il en coûte » lancé par Emmanuel Macron, début mars, n'est toujours pas passé de mode. Le troisième budget rectificatif de crise a été adopté par les députés en première lecture jeudi soir, et ce passage par l'Assemblée nationale a abouti à dégrader un peu plus les finances publiques : avec toutes les mesures votées, le déficit de l'Etat s'est creusé de 2,34 milliards d'euros supplémentaires, pour s'établir à 224,4 milliards. Certes, une paille par rapport aux quelque 129 milliards (!) de dérive budgétaire qui avaient déjà été actés depuis le début de la crise du coronavirus. Mais sans

doute assez pour inquiéter à Bercy, où l'on ne veut pas donner aux marchés financiers le sentiment d'une fuite en avant sans limite.

Cette nouvelle hausse du déficit de l'Etat s'explique avant tout par une hausse des crédits de 1,9 milliard. Le gouvernement a revu en hausse de 900 millions la facture laissée par l'exonération de charges réservée aux entreprises des secteurs les plus touchés par la pandémie, et de 500 millions celle liée au fonds de solidarité pour les PME. A cela s'ajoutent des dépenses nouvelles pour faire face à la crise : 94 millions supplémentaires ont été alloués à l'aide alimentaire, et 50 millions au dispositif de l'aide sociale à l'enfance.

Succès de la prime à la rénovation

Le gouvernement a également prévu 70 millions pour abonder le plan de soutien aux secteurs des médias et de la presse, et 36 millions pour celui du livre. Le ministère de la Culture bénéficie de 50 millions supplémentaires pour « soutenir les opérateurs et les établissements les

plus fragilisés par la crise et permettre la mise en place d'un fonds d'urgence sur les festivals. » Enfin, l'exécutif a remis 100 millions d'euros au pot pour faire face au succès rencontré par la nouvelle prime à la rénovation énergétique des bâtiments (« MaPrimeRénov' »).

L'exécutif a également revu à la hausse le soutien exceptionnel apporté aux collectivités locales.

A côté de ces crédits ministériels, l'exécutif a également revu à la hausse le soutien exceptionnel apporté aux collectivités locales à hauteur de 508 millions, du fait notamment de l'aide supplémentaire de 425 millions pour Ile-de-France Mobilités, qui avait été proposée par le rapporteur général du Budget, Laurent Saint-Martin (LREM). Enfin, les recettes fiscales se sont asséchées de 300 millions supplémentaires : l'Etat a renoncé à

100 millions pour renflouer les chambres de commerce et d'industrie (CCI) et a reporté d'un an la suppression de l'avantage fiscal apporté au gazole non routier.

Verdir l'économie

Si les milliards d'euros continuent donc d'affluer pour limiter les effets de la crise, les députés veulent faire en sorte qu'ils servent aussi à verdir l'économie. Un amendement de la majorité LREM a été voté jeudi en séance, qui oblige les grandes entreprises (plus de 500 millions d'euros de chiffres d'affaires) dans lesquelles l'Etat prendrait une participation à publier chaque année un rapport sur le respect de leurs engagements climatiques. La non-publication entraînera une amende de 375.000 euros. Le début timide d'un conditionnement écologique des aides ? L'initiative a n'a pas vraiment convaincu les ONG, qui y ont vu du simple « greenwashing », faute d'amendes sanctionnant, non pas la non-publication du rapport, mais le non-respect des engagements climatiques. ■

Xavier Bertrand, l'attaque par la gauche

Asphyxié par la nouvelle équipe d'Emmanuel Macron, Xavier Bertrand contre-attaque par le social en faisant le pari que le président n'arrivera pas à se rendre populaire.

LE FAIT DU JOUR POLITIQUE
Cécile Cornudet



« A quoi note-t-on un changement de gouvernement ? Aux « unes » de Xavier Bertrand. En février, il attaqua dans le « JDD » Emmanuel Macron par la sécurité et l'immigration. Dimanche, il choisit le même journal pour tenter de le mettre en défaut sur le social et l'emploi : la protection toujours, mais par la gauche. Entre-temps, son ami Gérald Darmanin a remplacé Christophe Castaner à l'Intérieur. L'ensemble de la séquence fait d'ailleurs de lui l'adversaire numéro un, celui qu'il faut à tout prix priver d'oxygène d'ici à 2022. Emmanuel Macron a choisi Jean Castex, son ancien directeur de cabinet, comme Premier ministre. Ce dernier se définit comme « gaulliste social » et fait du « terrain » l'alpha et l'oméga de l'action ministérielle. Quant au virage à gauche espéré par une partie de la Macronie, il n'a jamais eu lieu. Face à l'offensive, la cible a deux options : attendre des jours meilleurs ou vite trouver un angle. « Je suis un gaulliste social », revendique Xavier Bertrand sans attendre, sous-entendu « un vrai ». « L'urgence absolue, c'est l'emploi, l'emploi,

l'emploi », dit-il en faisant une série de propositions : accélération du plan de relance, prime et exonérations de charges pour les jeunes, baisses de TVA dans la restauration et le bâtiment, prêt de main-d'œuvre entre régions. Les mesures ont un point commun, elles coûtent. « Quoiqu'il en coûte est toujours d'actualité », reprend-il à son compte. La course aux milliards a-t-elle un sens ? Nous avons déjà dépensé 430 milliards depuis la crise du Covid-19, oppose d'ailleurs Gabriel Attal, nouveau porte-parole du gouvernement, sur BFMTV. Une partie de l'électorat de droite reste en outre très attachée à des comptes publics tenus en ordre. Qu'importe, semble juger Xavier Bertrand, qui s'attaque à la politique d'Emmanuel Macron pour mieux viser sa personne. Quoiqu'il fasse et quelles que soient les personnalités populaires qu'il mette en avant (Dupond-Moretti, Bachelot), les Français continueront à le voir comme loin de leurs préoccupations, partie-t-il. « Je sais bien que la politique du président n'est pas faite pour les Français qui ont des problèmes de fins de mois », « Emmanuel Macron n'aime que les grands discours », égrène-t-il à la veille d'une nouvelle prise de parole. Le chef de l'Etat peut-il casser son image ? Tel est l'enjeu de sa fin de mandat.

ccornudet@lesechos.fr

Impôts de production : les régions font de la résistance au projet de Bercy

- Bruno Le Maire annonce vouloir une « baisse significative » de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.
- Renaud Muselier, président de Régions de France, affirme y être « opposé ».

BUDGET

Laurent Thévenin
@laurentthevenin
et Renaud Honoré
@r_honore

Le dossier est devenu brûlant pour les régions. Alors que leurs finances sont très dépendantes de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), elles sont dans l'expectative après la volonté exprimée, mardi, par Bruno Le Maire, le ministre de l'Economie, de baisser cet impôt de production. La semaine qui s'ouvre pourrait leur permettre d'y voir plus clair sur le schéma envisagé. Renaud Muselier et François Bonneau, président et président délégué de l'association Régions de France, doivent s'entretenir ce lundi avec le nouveau Premier ministre, Jean Castex. « Nous sommes opposés à toute baisse ou suppression de la CVAE », prévient Renaud Muselier, qui déjeunera aussi en tête-à-tête avec Bruno Le Maire.

La discussion promet d'être animée. Dans le plan de relance qu'il prépare, le gouvernement est en effet décidé à imposer une nouvelle salve de mesures en faveur de la compétitivité des entreprises, à côté des deux autres priorités que sont l'accélération de la décarbonation de l'économie et les dispositifs de solidarité (Ségur de la santé, emploi des jeunes...). Ce nouveau coup de pouce aux entreprises pourrait passer par un dispositif de suramortissement – le patronat espère encore que celui-ci ne soit pas centré seulement sur des investissements verts. Surtout, Bruno Le Maire est décidé à imposer une mesure qu'il prône depuis des mois, la baisse des impôts de production.

Ces derniers « pèsent sur les entreprises même quand elles ne font pas

de bénéfice, c'est impossible de garder des usines dans ces conditions », a argué le ministre, jeudi. L'Etat aurait pu s'attaquer à ce qui reste de la contribution sociale de solidarité (C3S), qui va directement dans ses caisses. Mais Emmanuel Macron ne voudrait pas donner le sentiment de faire un cadeau au secteur financier, contributeur important de cette taxe. Bercy s'est donc tourné vers la CVAE perçue notamment par les régions, Bruno Le Maire promettant jeudi « une baisse significative ».

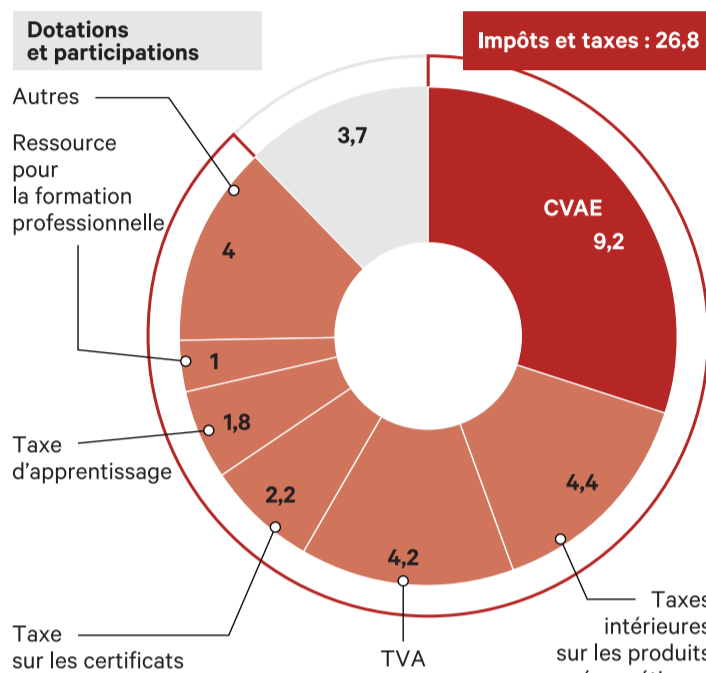
« Pourquoi toucher à un impôt de production attribué aux collectivités locales ? C'est presque un tiers de nos recettes [9,24 milliards d'euros en 2019 payés aux régions, sur un total de CVAE de plus de 17 milliards, NDLR] », répond Renaud Muselier. Pour le président de la région Sud, « on ne peut pas parler de relance et assécher nos ressources ». Une baisse des impôts de production irait sans nul doute de pair avec des compensations pour les collectivités locales, mais Bercy voudrait que celles-ci soient partielles et laissent une part de l'effort aux régions.

Exonérations fiscales

Les régions sont d'autant plus inquiètes que la crise sanitaire leur a coûté cher, entre des pertes de ressources qu'elles chiffrent à 1,1 milliard d'euros pour 2020 et des dépenses supplémentaires de 1,5 milliard. Les répercussions devraient se faire encore plus sentir en 2021, avec des pertes de ressources qui pourraient s'élever à 3 milliards, indique Renaud Muselier. « Et il n'y a rien pour nous dans le PLFR 3 ! » déplore-t-il. Adopté jeudi en première lecture à l'Assemblée, le troisième projet de loi de finances rectificative prévoit malgré tout 4,5 milliards d'euros de mesures d'urgence pour les communes, les intercommunalités et les départements.

Le poids de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises dans les recettes des régions

En milliards d'euros

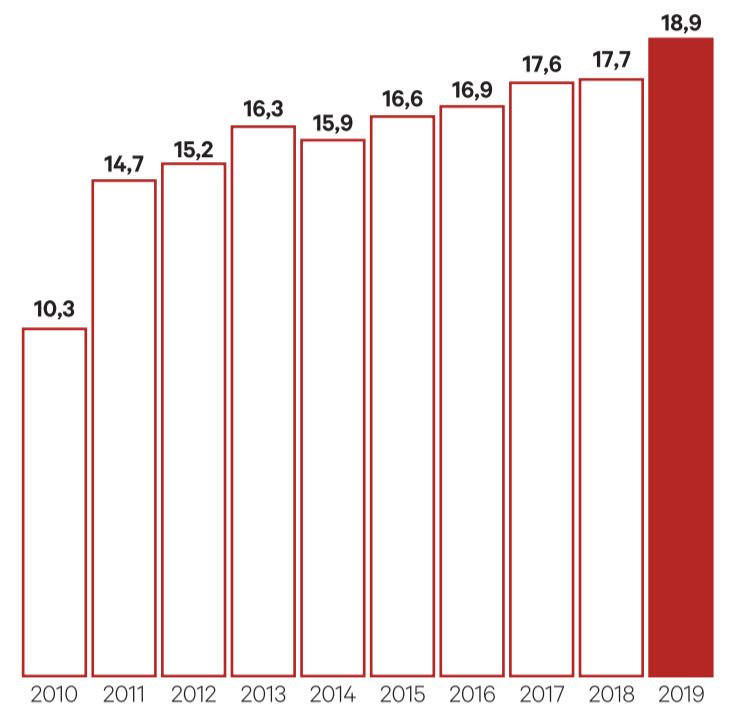


Les régions semblent très partagées sur le sujet. Déjà dotées de la compétence économique, certaines souhaiteraient avoir la main sur le taux de la CVAE, qui est aujourd'hui fixé par l'Etat au plan national. C'est le cas de l'Île-de-France, dont la présidente, Valérie Pécresse, voudrait se servir, de manière ciblée, comme d'un outil d'aménagement du territoire et de développement économique. « Nous pourrions la réduire au bénéfice d'entreprises qui s'installeraient dans des zones où la création d'emplois est pour nous prioritaire », fait-elle valoir.

Xavier Bertrand, le président de la région Hauts-de-France, voudrait lui aussi pouvoir moduler à la baisse le taux pour les nouveaux investissements. « Je propose à l'Etat une mesure qui ne lui coûte rien : nous donner la possibilité de disposer de la CVAE librement. Je veux pouvoir mettre en place des exonérations fiscales pendant cinq ou dix ans pour les entreprises qui s'implantent », a-t-il récemment déclaré sur Twitter. « Nous avons une approche très offensive, nous sommes morts de faim en termes d'emploi », explique-t-on à son cabinet. ■

Evolution des recettes de la CVAE depuis 2010

En milliards d'euros



« LES ÉCHOS » / SOURCES : RÉGION DE FRANCE, OBSERVATOIRE DES FINANCES ET DE LA GESTION PUBLIQUE LOCALES

LE GRAND RENDEZ-VOUS // EUROPE 1 - CNEWS - « LES ÉCHOS »

Une enveloppe de 4 à 5 milliards pour le bâtiment et la rénovation

Invitée du « Grand Rendez-vous » Europe 1 - CNews - « Les Echos », la ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, a évoqué un programme d'investissement public.

Valérie Landrieu
@ValLandrieu

Au lendemain du séminaire gouvernemental, Emmanuelle Wargon a précisé quelques pistes du plan de relance économique. « Nous avons deux grandes priorités : l'emploi et l'investissement », a défendu la ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, au micro du « Grand Rendez-vous » Europe 1 - CNews - « Les Echos ». Plans de chômage partiel de longue durée et accords d'entreprise ne suffiront pas à endiguer les effets de la crise sur l'emploi. Des mesures sont en préparation pour les diplômés qui arrivent sur le marché du travail. « Elles ne sont pas tranchées, mais nous savons que nous voulons soutenir l'emploi des jeunes par des aides directes aux entreprises », a révélé l'ancienne directrice de cabinet de Martin Hirsch.

Densifier ou construire sur des friches

Le secteur du bâtiment, qui représente 10 % du PIB français, devrait pouvoir compter sur l'investissement public. Des discussions sont encore en cours avec Bercy pour déterminer le montant des enveloppes. Et alors qu'Emmanuel Macron a évoqué une somme de 15 milliards d'euros consacrée aux enjeux écologiques dans le plan de relance, « nous serons autour de 4 à 5 milliards rien que pour le bâtiment et la rénovation », a indiqué la ministre déléguée. Le chiffre



Emmanuelle Wargon est ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement.

Des pistes pour sauver les entreprises de la faillite

Face au « risque d'affaissement économique », les économistes Philippe Martin, Jean Pisani-Ferry et Xavier Ragot proposent différentes mesures de soutien aux entreprises, à l'emploi et aux ménages.

Guillaume de Calignon
@gcalignon

C'est un véritable programme à destination du gouvernement pour faire sortir l'économie française de la crise du Covid-19 dans le meilleur état possible. Trois économistes renommés ont présenté vendredi leur feuille de route pour le plan de relance qu'est en train de concocter l'exécutif. Philippe Martin, président délégué du Conseil d'analyse économique (CAE), Xavier Ragot, président de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) et Jean Pisani-Ferry, ancien conseiller d'Emmanuel Macron pendant la campagne de 2017, donnent l'objectif : « La politique économique française doit maintenant aider entreprises et ménages à se projeter vers l'avenir. Il faut éviter que le choc transitoire devienne persistant du fait d'une dégradation trop forte de l'emploi ou de la disparition d'entreprises. » C'est à l'automne et l'hiver prochains que le risque d'un cercle vicieux se mette en place est fort.

En l'absence de mesures nouvelles, « le niveau d'activité à la fin de 2020 devrait se situer au moins 5 % en dessous de la normale, dont la moitié de cette sous-activité sera liée à l'insuffisance de l'offre », rappelle Xavier

Ragot. Le montant du plan de relance devrait être « de l'ordre de 2 points de PIB » sur les dix-huit prochains mois, c'est-à-dire d'environ 48 milliards d'euros. Avec une conviction : « Le risque d'affaissement économique nous paraît plus grave que celui d'une augmentation de la dette », écrivent les trois auteurs de la note, présentée récemment à l'Élysée et à Bercy. « Il ne faut pas hésiter à dépenser pour le plan de relance, d'autant qu'on s'endette à 0 % et donc les dépenses engagées seront rentables », ajoute Philippe Martin.

Problème de solvabilité

Le tissu productif aura besoin d'aide pour se remettre du choc. « Le problème de liquidité a été résolu, mais le problème de solvabilité des entreprises est encore devant nous », selon Philippe Martin. En effet, malgré les dispositifs mis en place par le gouvernement, qu'il s'agisse de l'indemnisation de l'activité partielle ou des prêts garantis par l'Etat, « le nombre de faillites pourrait fortement augmenter, de 60 à 80 % d'ici à la fin de l'année », rappelle Xavier Ragot.

« A court terme, le risque n'est pas de soutenir des entreprises zombies », peu productives, selon Philippe Martin. « Le risque, ce sont les destructions d'emplois. Toutefois, il va tout de même falloir cibler les mesures de soutien, qui doivent aller d'abord aux entreprises viables », estime le président délégué du Conseil d'analyse économique. Les deux secteurs qui doivent bénéficier en priorité des aides sont l'industrie et le commerce. « L'industrie, parce que les marges y sont faibles, et le commerce,

parce que le nombre d'emplois en danger y est très élevé », explique-t-il.

Comment faire ? Trois pistes sont évoquées. D'abord, la possibilité d'indemniser les entreprises pour les coûts fixes qu'elles ont supportés pendant le confinement, comme le capital inutilisé, ou alors les loyers. Cela avantagerait l'industrie, mais le coût budgétaire d'une telle mesure est élevé, puisqu'il est estimé aux alentours de 17 milliards d'euros.

Autre solution, concentrer l'effort sur les sociétés menacées d'insolvabilité en restructurant leurs dettes. Parallèlement aux créanciers privés, l'Etat pourrait alors abandonner une partie de ses créances. La dernière possibilité serait d'apporter des fonds propres aux entreprises en ayant besoin. Ce « bouclier anti-faillite » devrait coûter une dizaine de milliards. Sans compter la suppression de certains impôts de production, comme y réfléchit Bercy. Il va falloir aussi éviter les plans sociaux et palier le gel attendu des embauches. Là, les économistes proposent que, pendant un an, la puissance publique paie une prime de 200 euros pour l'embauche d'un

« Le nombre de faillites pourrait fortement augmenter, de 60 à 80 % d'ici à la fin de l'année. »

XAVIER RAGOT
Président de l'OFCE

« Nous pouvons assurer le risque de longévité immédiatement »

- Pour le patron de la Mutualité, les assureurs ont un rôle à jouer dans la prise en charge de la dépendance.
- Il propose la généralisation dans les complémentaires santé, de garanties couvrant une partie des restes à charge des personnes les plus dépendantes.

Propos recueillis par
Solveig Godeluck
@Solwit
et Solenn Poullennec
@SolennMorgan

THIERRY BEAUDET
Président
de la Mutualité
Française

Une cinquième branche de la Sécurité sociale consacrée à la dépendance va être instituée cet automne et dotée de 2,4 milliards par an à partir de 2024. De plus, le ministre de la Santé, Olivier Véran, a annoncé 1 milliard d'euros de crédits supplémentaires dès 2021. Etes-vous satisfait ?

Nous nous réjouissons de la volonté des pouvoirs publics de mieux prendre en compte le grand âge. D'autant plus qu'Emmanuel Macron avait annoncé la future loi sur l'autonomie au congrès de la Mutualité en juin 2018. Nous sommes également satisfaits que des financements nouveaux soient pérennisés. Compte tenu de la démographie, des besoins d'encadrement en Ehpad, de la nécessité d'améliorer les carrières, le rapport Libault a montré qu'il faudra 6,2 milliards d'euros supplémentaires chaque année dès 2024. Mais on en est encore très loin. De plus, nous craignons que le problème du reste à charge pour les personnes âgées qui souffrent d'une dépendance lourde ne soit plus prioritaire. Il s'élève à près de 2.000 euros pour un mois d'hébergement en Ehpad et dépasse en général leurs ressources à la retraite. Avec la Fédération française de l'assurance (FFA), nous avons travaillé ensemble depuis près de deux ans sur la façon de réduire ce reste à charge, en contact avec le Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP). Nous adresserons nos propositions à Laurent Vachey, dans le cadre de sa mission sur la dépendance.

Que proposez-vous ?

Les complémentaires santé peuvent apporter une réponse immédiate aux restes à charge excessifs, avec une assurance dépendance associée au contrat santé. Elle ne serait pas obligatoire, puisque les complémen-

taires santé ne sont pas obligatoires et que 4 % des Français n'en n'ont pas. Mais elle serait contenue dans tous les contrats santé, qu'ils soient individuels ou collectifs, ce qui permettrait de mutualiser le risque. La cotisation de base serait forfaitaire, et les garanties harmonisées. Il suffirait de verser quelques euros par mois à partir d'un certain âge. Les cotisations seraient prélevées par l'assureur complémentaire puis basculées dans un « pool » créé par l'ensemble des opérateurs, qui servirait une rente viagère aux personnes en dépendance lourde de niveau GIR 1 et GIR 2 (470.000 personnes aujourd'hui). L'avantage de cette formule, c'est qu'on peut la mettre en place sitôt le cadre légal arrêté : dès le lendemain de la mise en œuvre des nouveaux contrats, la personne qui devient dépendante perçoit sa rente à vie. Le contrat serait portable, il vous suivrait si vous changez d'assureur, grâce au pool.

A quel âge faudrait-il cotiser ? Nous souhaitons que les réglages puissent être décidés avec les pouvoirs publics. Si les cotisations débutent à 22 ans, âge de l'entrée dans la vie active, il suffirait de 9 euros par mois pour obtenir une rente de 500 euros. Mais il vaudrait mieux à mon avis ne pas peser sur les jeunes, qui ont d'autres priorités. Quand on est actif, on s'occupe de sa retraite, quand on est âgé, on s'occupe de sa dépendance, dit-on souvent. On pourrait par exemple commencer à cotiser à 52 ans. Un forfait de 10 euros par mois permettrait grosso modo de servir 300 euros de rente à vie. Même si vous n'avez cotisé que 2 ans, vous aurez les 300 euros, immédiatement. Si les assurés payaient 17 euros par mois en plus à partir de 52 ans, cela pourrait leur ouvrir



Pour Thierry Beudet, les complémentaires santé peuvent apporter une réponse immédiate aux restes à charge excessifs.
Photo Denis/RÉA

droit à une rente mensuelle de 500 euros. Cela représenterait dès 2020 une capacité financière de 2,8 milliards d'euros. Nous assurons le risque de longévité, ce qui justifie de verser une rente plutôt qu'un capital.

Jusqu'à l'an dernier, le gouvernement ne semblait pas convaincu par la création d'une assurance dépendance, et maintenant ?

Cela fait presque deux ans qu'on y travaille. On a déjà eu l'occasion d'en parler au gouvernement. A un moment, on ne savait plus très bien si le sujet du grand âge et de la perte d'autonomie serait traité pendant ce quinquennat. J'ai le sentiment que désormais notre proposition est perçue comme robuste. Elle est ambitieuse et modeste à la fois. Ce n'est pas une assurance dépendance qui va régler la question du grand âge et de la perte d'autonomie. Mais l'idée a fait son chemin, notamment avec la crise du Covid-19. Les Français ont mesuré les enjeux du vieillissement. De plus, on s'est aperçu que le domicile était resté hors du radar au début de la crise, alors que gens veulent vieillir chez eux. Notre solution est compatible avec le maintien à domicile.

Si les assurés payaient 17 euros par mois en plus à partir de 52 ans, cela pourrait leur ouvrir droit à une rente mensuelle de 500 euros.

Comment cela s'articulerait-il avec les offres d'assurance existantes ?

Le marché de l'assurance-dépendance, c'était moins de 1 milliard d'euros l'année dernière. C'est très peu, car c'est une assurance individuelle que les gens ne veulent pas forcément souscrire. Notre dispositif ne vient pas s'y substituer : c'est une garantie socle insérée dans tous les contrats responsables. Comme aujourd'hui, les acteurs qui le souhaitent pourraient proposer des garanties additionnelles ouvrant, par exemple, la voie à plus de services d'accompagnement, une rente plus importante, etc. On pourrait élargir à des personnes un peu moins dépendantes. Tous ces contrats supplémentaires seraient labellisés pour garantir leur sérieux.

Avec Martin Hirsch, le patron des hôpitaux de Paris (AP-HP), vous proposez de réformer le reste à charge à l'hôpital, pourquoi ?

Le reste à charge hospitalier est un sujet considérable auquel plus personne ne comprend rien. Il varie d'un hôpital à l'autre. Il pénalise les personnes âgées, qui ont généralement les séjours les plus longs. Côté mutuelles, l'hôpital est devenu notre premier poste de dépenses, avec le tarif journalier de prestation, les dépassements d'honoraires, la chambre particulière, le ticket modérateur... C'est 25 % de nos dépenses. De son côté, Martin Hirsch dit que c'est trop complexe et ingérable. Je suis assez d'accord avec lui. Nous aussi, nous aimerions pouvoir simplifier tout cela. Nous proposons de forfaitiser les restes à charge en les déconnectant des motifs d'hospitalisation et des durées de séjour. Cela permettrait de les rendre plus compréhensibles, sans diminuer la participation des assureurs complémentaires.



Retrouvez l'intégralité de l'interview sur lesechos.fr/

Les accords de Ségur obtiennent le soutien majoritaire des organisations représentatives

SANTÉ

FO, la CFDT, l'Unsa ont accepté de signer l'accord qui promet 6 milliards d'euros de revalorisations salariales pour la seule fonction publique hospitalière.

Le gouvernement s'était donné un mois pour réussir ses « accords de Ségur » et notamment la revalorisation des salaires et des carrières à l'hôpital. Huit milliards et quelque plus tard, on y est. Vendredi, alors que se tenait le comité de pilotage national de clôture de cette concertation animée par Nicole Notat, en présence du ministre Olivier Véran, un large soutien s'est dessiné en faveur du « paquet salarial » du Ségur. Les organisations syndicales représentatives ont consulté leurs

instances sur le projet de protocole d'accord soumis jeudi, et la plupart ont levé le pouce en l'air. Et pour cause : la fonction publique hospitalière à elle seule doit obtenir quelque 6 milliards d'euros de revalorisations, plus 1,6 milliard pour le privé.

La CFDT, troisième organisation du secteur avec plus de 23 % des voix, a été la première à promettre sa signature. Elle a salué « un accord historique » après « des années de disette ». Au départ, l'organisation avait plaidé pour des augmentations salariales très différenciées suivant les postes, mais elle s'est finalement rangée derrière la position intersyndicale, celle d'une augmentation « socle » très large et identique pour tous.

Puis FO, numéro deux avec un quart des voix, a dit oui à « un compromis acceptable », tout en prévenant qu'il ne pourrait s'agir d'un « solde de tout compte » : « Les conditions de travail, le financement et l'investissement des hôpitaux, et l'enga-

gement fort du ministre de la Santé sur l'arrêt des fermetures de lits et services, ne sont pour l'instant pas tous à la hauteur des attentes », a-t-il averti.

« Après dix ans de blocage du point d'indice, le gouvernement, à travers ce protocole le plus important que nous n'ayons jamais eu, marque une certaine reconnaissance au personnel », a enfin applaudi l'Unsa, qui apportera près de 6 % des voix. Les accords de Ségur seront donc majoritaires, même si la CGT, très réservé et qui pèse le tiers des voix, ne leur apporte pas son soutien d'ici ce lundi.

Simplification et ticket modérateur

Lundi, c'est la date-butoir fixée par le gouvernement. Olivier Véran pourrait ensuite prendre la parole mercredi ou jeudi pour conclure le Ségur. Le gouvernement n'a pas encore dévoilé toutes ses cartes, notamment le séquençage budgétaire, le montant du plan d'investissement « massif » promis par

Emmanuel Macron pour les établissements, et les mesures de simplification et de réorganisation.

La Fédération hospitalière de France, qui représente les directions hospitalières, a évoqué dans un communiqué un « New Deal pour la santé ». « Les revalorisations sont immédiates, on va rehausser les salaires les plus bas en révisant les grilles, et on a obtenu des échelons supplémentaires pour les médecins en fin de carrière », se félicite le président de la FHF Frédéric Valletoux. « Des lignes ont bougé en quelques semaines, alors qu'on nous disait depuis dix ans que c'était impossible », remarque-t-il. La « grosse déception » pour lui, c'est plutôt sur le volet simplification : « On se focalise sur la débureaucratization à l'intérieur de l'hôpital, alors qu'il faudrait aussi revoir la gouvernance nationale, les missions des agences, le fonctionnement du ministère... »

De son côté, le conseil de surveillance de l'Assistance publique-

Hôpitaux de Paris a appelé vendredi à « poursuivre la discussion » sur la transformation de l'hôpital public, et notamment à inclure dans la discussion « la question de la mise en place de mesures permettant la réduction des inégalités de santé, comme la suppression du ticket modérateur ou l'instauration d'un financement des hôpitaux plus adapté aux territoires ». — S. G.

Pollution de l'air : l'exécutif sommé d'agir

ENVIRONNEMENT

Le Conseil d'Etat ordonne à la France de prendre des mesures pour faire baisser la pollution de l'air dans plusieurs grandes villes.

Quelques jours après l'appel du Haut Conseil pour le climat, un nouvel avertissement vient d'arriver sur la table de la ministre de la Transition écologique tout juste nommée, Barbara Pompili. Pour forcer le gouvernement à réduire la pollution de l'air, le Conseil d'Etat a infligé vendredi une astreinte record de 10 millions d'euros par semestre « tant qu'il n'aura pas pris les mesures qui lui ont été ordonnées » il y a trois ans.

En 2017, la plus haute juridiction administrative avait sommé l'exécutif d'élaborer et de mettre en œuvre des plans permettant de ramener, dans treize zones et « dans un délai le plus court possible », les concentrations de dioxyde d'azote et de particules fines en dessous des limites fixées par une directive européenne.

Six mois pour agir

Saisi par des associations de défense de l'environnement, le Conseil d'Etat a constaté que les mesures prises étaient « insuffisantes » dans huit zones : Grenoble, Lyon, Marseille-Aix, Reims, Strasbourg, Toulouse, Paris et Fort-de-France. Paris excepté, les « feuilles de route » élaborées par le gouvernement pour ces zones « ne comportent ni estimation de l'amélioration de la qualité de l'air attendue, ni précision sur les délais de réalisation de ces objectifs », selon la décision. Pour l'Île-de-France, les mesures sont « crédibles » mais la date de 2025 « trop éloignée ».

Le gouvernement a annoncé début juillet le déploiement d'une dizaine de nouvelles « zones à faibles émissions », un de ses outils clés pour réduire la pollution en ville, qui peuvent être mises en place par les collectivités. Dans un tweet, vendredi, Barbara Pompili a promis leur création obligatoire « d'ici à six mois ». « C'est très insuffisant », réagit Olivier Blond, le directeur de l'association Respire. « Il faut une vision globale pour faire chuter la part du diesel dans les centres-villes, et lancer un grand programme sur l'électrique. » Il rappelle que « la pollution atmosphérique est responsable de 50.000 à 70.000 morts par an en France ». L'Etat a six mois pour justifier les mesures demandées, sous peine d'astreinte. La facture pourrait être d'autant plus salée que la Cour de justice de l'UE a, elle aussi, condamné la France en octobre pour avoir dépassé « de manière systématique » le seuil limite de dioxyde d'azote depuis 2010. Sans action, elle pourrait, selon Olivier Blond, réclamer une amende « qui pourrait être bien plus importante ».

— M. Jq.

Retrouvez Nicolas Barré à 7h15 pour « L'édito éco » dans le 6h30-9h de Pierre de Vilno

Europe 1

Taxe Gafa : la Maison-Blanche remet la pression sur la France

- Le représentant américain au Commerce promet à la France des droits de douane supplémentaires de 25 % sur les cosmétiques et les sacs à main si Paris applique sa taxe Gafa et qu'aucun accord international n'a été trouvé à l'OCDE.
- Vendredi, le FMI a tenté de calmer le jeu, incitant les Etats-Unis à trouver un accord sur la fiscalité.

ÉTATS-UNIS

Catherine Chatignoux
@chatignoux

L'état se resserre un peu plus. En fin de semaine, l'administration Trump a annoncé des droits de douane supplémentaires sur des produits français en rétorsion à la taxe tricolore sur les grandes entreprises du numérique qui touche notamment les géants Gafa (Google, Amazon, Facebook et Apple).

Le représentant américain au Commerce, Robert Lighthizer, a précisé vendredi que ces droits de douane supplémentaires de 25 % toucheraient les produits français pour une valeur de 1,3 milliard de dollars (1,1 milliard d'euros) et comprendraient les produits de beauté et les sacs à main.

Évitement fiscal

Déjà proférées dans le passé, ces menaces sont toutefois assorties d'un délai de six mois, jusqu'au 6 janvier 2021, qui doit permettre « de laisser plus de temps pour tenter de résoudre ce problème », notamment au sein de l'OCDE, qui négocie depuis plusieurs mois sur cette question.

Le secrétaire au Trésor, Steven Mnuchin, a pourtant décidé en juin de faire une « pause » dans ces négociations en regrettant « le manque de résultats ». La Maison-Blanche avait semblé-t-il des difficultés à accepter un accord avant la tenue de l'élection présidentielle. Mais elle n'a pas quitté la table des discussions, notait alors Pascal Saint-Amans, directeur du Centre de politique et d'administration fiscales à l'OCDE, avant d'ajouter que les Etats-Unis se disaient prêts à un taux d'imposition minimum pour éviter des stratégies d'évitement fiscal des entreprises.

La France a confirmé de son côté qu'elle souhaitait une solution

internationale : « Nous appelons les Etats-Unis à continuer la négociation à l'OCDE sur la taxation des géants du numérique, sachant qu'une très large majorité d'Etats est favorable à la proposition qui est sur la table », a rappelé le ministère français de l'Economie dans un communiqué. C'est « la seule issue par le haut » à ce différend. Dans le cas contraire, « nous appliquerions notre taxe nationale en France (qui a été perçue en 2019 déjà) comme d'ailleurs beaucoup d'autres Etats européens » à partir de 2021. Bruno Le Maire, le ministre français des Finances, s'est entretenu « longuement » avec Robert Lighthizer et Steven Mnuchin vendredi soir.

Vendredi, le Fonds monétaire international (FMI) a tenté de calmer le jeu, incitant les Etats-Unis à trouver un accord sur la fiscalité : « Il est très important d'éviter les guerres commerciales, il est très important d'éviter les guerres sur les fiscalités » a déclaré Vitor Gaspar, directeur des affaires fiscales, ajoutant que réduire à minima l'évasion fiscale est un objectif prioritaire à l'avenir. « Il y a dans le monde la perception que le système de fiscalité internationale négocié dans le cadre de la Société des nations, il y a environ 100 ans, n'est plus adapté. »

Compromis à Davos

A l'issue d'une enquête de l'administration, Les Etats-Unis avaient menacé, début décembre 2019, d'imposer des droits de douane additionnels, pouvant aller jusqu'à 100 %, sur l'équivalent de 2,4 milliards de dollars (environ 2,15 milliards d'euros) de produits français pour les mêmes motifs. Entre-temps, un compromis était intervenu à Davos entre Bruno Le Maire et Steven Mnuchin, qui devait permettre de progresser vers un accord final de taxation des entreprises du numérique, à l'échelle de l'OCDE. Six mois plus tard, c'est comme si rien ne s'était passé. ■



Les cosmétiques français sont dans la ligne de mire de l'administration américaine. Photo Pascal Sittler/RÉA

Trump épargne la prison à son ami Roger Stone

L'un des meilleurs amis de Donald Trump n'ira pas en prison. Le président américain a commué la peine de son ancien conseiller Roger Stone qui devait purger une peine de quarante mois de prison à partir de mardi. Il avait été reconnu coupable de mensonges au Congrès et de subordination de témoins dans l'affaire des liens du clan Trump avec la Russie. « Roger Stone est la cible d'une chasse aux sorcières qui n'aurait jamais dû avoir lieu », a affirmé le président dans un tweet samedi. Il demeure « un repris de justice condamné et à juste titre », a affirmé de son côté l'ancien procureur spécial Robert Mueller, qui avait lancé les poursuites contre lui. Mitt Romney, ancien candidat républicain à la présidentielle de 2012, a également éreinté l'actuel président pour son intervention.

Les étudiants étrangers dans l'incertitude

L'administration Trump a fait passer un décret révoquant les visas des étudiants étrangers qui ne suivraient que des cours en ligne à la rentrée. Les universités américaines l'ont attaqué en justice, mais le temps presse.

Nicolas Rauline
@nrauline
— Bureau de New York

La semaine s'annonce décisive pour le sort de milliers d'étudiants étrangers aux Etats-Unis. Une audition aura lieu mardi devant un juge fédéral de Boston. Celui-ci entendra les arguments des universités de Harvard et du MIT, qui contestent la décision de Donald Trump de révoquer les visas des étudiants étrangers qui ne suivraient que des cours en ligne à l'automne.

Pour les deux prestigieuses universités, il reste trop peu de temps avant la rentrée scolaire pour s'adapter. La plupart des admissions sont décidées bien avant l'été et les étudiants concernés n'auraient aucune solution pour tenter leur chance ailleurs. A elles deux, elles comptent 9.000 étudiants étrangers, certains venant de pays en guerre où l'accès à Internet est difficile. Elles se disent confiantes sur leurs chances d'obtenir au moins un sursis et la suspension du décret. L'Etat de Californie a aussi attaqué en justice le décret. Mais leur bataille pourrait avoir des conséquences inattendues. Donald Trump n'a pas apprécié qu'on remette en cause son autorité. Alors que Harvard et le MIT portaient plainte, il a demandé au Trésor de revoir le statut de certaines universités, qui leur octroient des exemptions fiscales. « Trop d'universités et de systèmes scolaires ne sont que de l'endoctrinement par la gauche radicale, et n'ont rien à voir avec l'éducation », a justifié le président américain.

Pour l'administration Trump, la décision de révoquer les visas des étudiants étrangers qui suivraient uniquement des cours en ligne est une obligation, pour que les écoles puissent s'organiser et respecter les gestes barrière, avec des classes allégées. Les universités américaines n'ont pas toutes arrêté leur décision concernant la rentrée. Certaines préfèrent encore miser sur des cours en ligne, d'autres organisent le retour de leurs élèves au compte-gouttes... Au moins un tiers d'entre elles envisagent de fonctionner entièrement, ou en majorité, sur Internet.

Mais c'est, à plus long terme, le rayonnement des Etats-Unis dans le monde qui pourrait en pâtir. Le pays attire les élites du monde entier et profite largement de cet afflux de cerveaux, au niveau de l'innovation ou de la recherche scientifique. Mais ils sont aussi, de plus en plus, concurrencés par des pays plus flexibles au niveau de l'immigration, comme le Canada. ■

Le plan de Joe Biden pour sortir les Etats-Unis de la crise

Le candidat démocrate veut prendre Donald Trump à son propre jeu et a présenté « Buy American », un plan de 700 milliards de dollars, dans lequel l'Etat s'engagerait à acheter des biens et services produits aux Etats-Unis et à financer la R&D de nouvelles technologies et d'énergies vertes.

Jusqu'ici, Joe Biden n'a pas eu beaucoup d'efforts à faire pour distancer Donald Trump dans les sondages. La gestion de la crise du président américain lui a permis de prendre une confortable avance. Mais le candidat démocrate va devoir s'exposer davantage. Premier test pour lui : un plan de relance de l'économie de 700 milliards de dollars. Alors que démocrates et républicains ne parviennent pas à s'entendre au Congrès sur de nouvelles aides, Joe Biden a dévoilé une série de mesures pour répondre à la crise.

Et il semble décidé à prendre Donald Trump sur son propre terrain. Au « Keep America Great » (« Gardez la grandeur de l'Amérique »), Biden répond par « Buy American » (« Achetez américain »). Un plan de mobilisation des ressources publiques censé être le plus impor-

tant depuis la Seconde Guerre mondiale. Le gouvernement fédéral consacrerait ainsi 400 milliards de dollars sur les quatre prochaines années à l'achat de biens et services produits aux Etats-Unis. Une autre enveloppe de 300 milliards financerait la recherche et développement de nouvelles technologies et d'énergies vertes.

Réforme fiscale

« Les enjeux ne pourraient pas être plus importants », a lancé Joe Biden, qui s'exprimait depuis Dunmore, en Pennsylvanie, non loin de sa ville natale de Scranton, dans un Etat qui jouera un rôle clé dans l'élection du 3 novembre et que le vice-président Mike Pence visitait le même jour. « C'est pourquoi ce n'est pas le moment de faire de la politique de division. Donald Trump peut croire qu'il faut diviser les Américains. Pas moi. » Pour marquer son offensive, l'ancien vice-président de Barack Obama a choisi de visiter une usine de métallurgie. « Il est temps de renverser les priorités de ce pays. Il est temps d'aider les petites entreprises, les classes moyennes, de les aider à traverser la pandémie », a-t-il ajouté.

Il souhaite d'abord attaquer le bilan de Donald Trump et, en particulier, ses promesses faites aux

classes moyennes et aux ouvriers. Il veut revenir sur certaines réformes fiscales passées il y a deux ans. Selon son plan, le taux d'imposition pour les personnes gagnant plus de 400.000 dollars par an serait relevé de 37 % actuellement, à 39,6 %. Et le taux d'imposition moyen des sociétés passerait de 21 % à 28 %.

Ces mesures permettraient de financer une partie du plan de relance, qui s'inscrit dans une ambition plus large de redistribution. Le programme du candidat démocrate prévoit 6.000 milliards de dollars de dépenses publiques au cours de la prochaine décennie. Cela permettrait, entre autres, de financer l'extension de la couverture santé. Ses adversaires n'ont pas manqué de pointer du doigt les failles de ce plan, à commencer par son financement. Les économies réalisées ne couvriraient pas les dépenses, et la dette américaine devrait encore gonfler. Et Joe Biden n'a pas indiqué comment il comptait financer les mesures du « Buy American ».

Vitalité de l'industrie

Ses arguments pourraient toutefois trouver leur public auprès d'un électoral tenté par Donald Trump en 2016, mais dont la situation ne s'est pas vraiment améliorée

depuis. Il promet ainsi 5 millions d'emplois dans l'industrie. « Je ne crois pas un instant que la vitalité de l'industrie américaine appartienne au passé », a-t-il souligné.

Les annonces de Joe Biden ont trouvé un appui inattendu en la personne de Steve Bannon. L'ancien conseiller de Donald Trump, proche de l'extrême droite, a toutefois confié que le candidat démocrate « semblait avoir volé [ses] notes de 2016. » — N. Ra.

« Les enjeux ne pourraient pas être plus importants... C'est pourquoi ce n'est pas le moment de faire de la politique de division. Donald Trump peut croire qu'il faut diviser les Américains. Pas moi. »

JOE BIDEN
Candidat démocrate

Finances européennes : Charles Michel tente d'amadouer les pays du Nord

UNION EUROPÉENNE

Charles Michel, le président du Conseil européen, a mis sur la table, vendredi à Bruxelles, une nouvelle « boîte de négociation » à disposition pour ce gigantesque bras de fer financier.

Gabriel Grésillon
@ggresillon
— Bureau de Bruxelles

Le sprint final est enclenché. Alors que les dirigeants européens doivent se réunir, pour la première fois depuis la crise sanitaire, pour un sommet capital les 17 et 18 juillet, ils disposent désormais d'une nouvelle base de négociation dans leur gigantesque bras de fer financier. Charles Michel, qui préside l'instance qui réunit les chefs d'Etat et de gouvernement (le Conseil européen) a mis sur la table, vendredi à Bruxelles, une nouvelle « boîte de négociation ». Il s'agit d'une nouvelle proposition autour de laquelle devra s'élaborer un éventuel compromis au sujet du prochain budget européen 2021-2027 et du plan de relance que l'Union européenne s'est promis d'enclencher au plus vite.

Derrière la complexité des chiffres avancés vendredi se dégage une volonté politique forte : celle d'emporter l'adhésion des pays du nord de l'Europe et, tout particulièrement, de ceux qui se sont autoproclamés « frugaux » et revendiquent une meilleure gestion de leurs finances publiques. Pour y parvenir, Char-

les Michel propose quatre changements. D'abord, il rabote légèrement le budget pluriannuel, en le faisant passer de 1.100 à 1.074 milliards d'euros sur 7 ans. Lors du sommet de février dernier, certains frugaux, et tout particulièrement les Pays-Bas, s'étaient opposés à une trop forte augmentation de leur contribution nationale.

Ensuite, ce que beaucoup présentaient fait désormais l'objet d'une proposition concrète – qui ne ravira pas la France. Plutôt que de profiter du Brexit pour mettre un terme définitif aux nombreux rabais qui avaient accompagné le « chèque britannique », Charles Michel propose finalement de garder ces dispositifs permettant à plusieurs pays, dont l'Allemagne, d'adoucir quelque peu leur facture européenne. « *Cela n'a aucune logique en soi, mais en matière de négociations, le mieux est parfois l'ennemi du bien* », résume une source européenne.

Troisième geste à l'égard des « contributeurs nets » au budget européen : Charles Michel propose de muscler la composante écologique des futurs financements européens en consacrant 30 % des fonds du plan de relance à des projets permettant de lutter contre le changement climatique. Un projet en ligne avec la proposition de la France.

« Cela n'a aucune logique en soi, mais en matière de négociations, le mieux est parfois l'ennemi du bien. »

UNE SOURCE EUROPÉENNE

Enfin, le président du Conseil européen propose de modifier légèrement les modalités de remboursement du plan de relance. Plutôt que de commencer à le rembourser en 2028, l'ancien Premier ministre belge suggère d'anticiper cette date à janvier 2027 – là encore, les pays du Nord se montraient inquiets d'un projet consistant à repousser le plus loin possible la perspective d'un inévitable paiement. Ultime modification proposée par Charles Michel : elle consisterait à ajuster, en 2023, les critères d'allocation des fonds afin de tenir compte de l'impact réel de la crise sanitaire sur chaque pays – une demande partagée par de nombreux pays. Les allocations du début étant calculées, elles, sur les données disponibles, concernant la période qui a précédé le coronavirus.

L'heure des choix est arrivée

Autant de changements qui visent un objectif central : préserver la magnitude du plan de relance. Ce sont bien 750 milliards d'euros que le président du Conseil européen propose toujours d'emprunter sur les marchés, parmi lesquels 500 milliards seraient distribués sous la forme de transferts budgétaires. Un dispositif qui, s'il se concrétisait, représenterait une sérieuse concession de la part de pays qui, récemment encore, ne voulaient entendre parler ni d'endettement commun ni de subventions.

Signe que l'heure des choix est arrivée, les dirigeants européens vont multiplier les rencontres bilatérales dans les tout prochains jours. Et même si la perspective d'un compromis définitif lors du sommet des 17 et 18 juillet est encore lointaine, la détermination à y parvenir avant la trêve estivale semble, elle, dans tous les esprits. ■



Charles Michel a proposé vendredi un compromis au sujet du prochain budget européen 2021-2027 et du plan de relance que l'UE s'est promis d'enclencher au plus vite. Photo K. Tribouillard/Reuters

La succession d'Angela Merkel n'a jamais été aussi ouverte

ALLEMAGNE

Les spéculations sont relancées sur une candidature de Markus Söder, le président de la CSU.

A la CDU, aucun des candidats ne parvient à creuser l'écart.

Ninon Renaud
@NinonRenaud
— Correspondante à Berlin

La crise du coronavirus semblait avoir resserré les rangs de l'Union CDU-CSU derrière Angela Merkel. Elle avait fait oublier le fossé creusé entre les ailes gauche et conserva-

trice de la CDU, à l'origine de la démission de sa présidente Annegret Kramp-Karrenbauer en février. Mais une petite phrase de Markus Söder, son homologue à la tête de la CSU, a réveillé les tensions autour de la succession de la chancelière qui tirera sa révérence à l'automne 2021.

« *Seuls ceux qui démontrent leur capacité à gérer une crise peuvent prétendre briller* » au sommet de l'Etat, a estimé il y a quelques jours l'homme fort de Munich. Sa gestion du Covid-19 lui a de fait donné une stature nationale : près de deux tiers des Allemands l'estiment apte à être chancelier, selon un récent sondage pour ZDF. Sa pique en forme d'autocongratulation est en revanche allée droit au cœur des trois candidats chrétiens-démocrates.

Dépourvu de mandat politique, le vieux rival d'Angela Merkel, Frie-

drich Merz, s'est empressé de rappeler que sa carrière témoignait de ses capacités. Il ne totalise que 31 % d'opinions favorables, loin derrière le vice-chancelier social-démocrate Olaf Scholz (48 %). La popularité extrême de la chancelière reste son principal défi : aussi grandes sont les compétences de l'ancien député européen et président du conseil de surveillance de Blackrock, la base de la CDU est-elle prête à un tel virage de style ?

Une longueur d'avance

Avec 14 % d'opinions favorables, Norbert Röttgen, le président de la commission des Affaires étrangères au Bundestag, a alimenté les conjectures en affirmant que la présidence de la CDU n'entraînerait pas de facto une candidature à la chancellerie. Certains y voient l'ébauche

d'un scénario de rassemblement entre le député proche de l'aile sociale de la CDU et Markus Söder.

Ce serait un schéma concurrent du ticket formé par le Premier ministre de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Armin Laschet, proche d'Angela Merkel, et le ministre de la Santé, Jens Spahn, plus à droite. Ces spéculations se nourrissent de l'affaiblissement d'Armin Laschet. Parti favori en début d'année, sa gestion du coronavirus a été très critiquée. D'abord trop lent à prendre des mesures drastiques face à un Markus Söder déterminé, il a ensuite été jugé trop rapide à confiner les environs de l'abattoir de la société Tönnies, nouveau foyer majeur d'infection.

Armin Laschet ne totalise plus que 19 % d'opinions favorables, selon le sondage ZDF. Mais son ancrage dans le plus gros réservoir

régional de voix de la CDU lui assure encore une longueur d'avance pour succéder à Annegret Kramp-Karrenbauer début décembre, lors du congrès du parti à Stuttgart.

Les tensions se sont réveillées autour de la succession de la chancelière, qui tirera sa révérence à l'automne 2021.

Si la deuxième vague de coronavirus restait sous contrôle, elle donnerait aussi raison à sa gestion moins rigoriste. Dans le cas contraire, Markus Söder confirmerait-il ses

ambitions nationales ? « *Seulement s'il n'y a pas de majorité très claire en faveur du nouveau président de la CDU, estime Ursula Münch, directrice de l'Académie d'éducation à la politique de Tübingen. Markus Söder a de l'ambition, mais il a aussi une priorité : que la CSU regagne la majorité absolue en Bavière en 2022. Or il sait combien sa candidature à la chancellerie menacerait cet objectif* ».

Succès régional

Le parti bavarois tire en effet son succès régional de sa capacité à influencer sur Berlin tout en gardant ses distances. Il devrait renoncer à ce pas de côté si son champion se lançait à l'attaque de la capitale. Une équation cornélienne à tant d'inconnues qu'elle pourrait faire durer le suspense d'une candidature de Markus Söder jusqu'en décembre. ■

L'illusoire révolution numérique de l'administration italienne

EUROPE

Chaque gouvernement italien promet depuis deux décennies de simplifier et numériser la bureaucratie.

Olivier Tosseri
@oliviertosseri
— Correspondant à Rome

Le gouvernement Conte promet de faire prendre à l'administration publique le train du numérique. Mais lorsqu'il s'agit de bureaucra-

tie, les Italiens ont l'impression de rester à quai dans une attente interminable. Pour y remédier, un décret-loi a été adopté en Conseil des ministres le 7 juillet dernier. Une centaine de pages et 48 articles qui serviront de « tremplin de lancement pour le pays » promet le président du Conseil. Il prévoit notamment l'obligation pour tous les services des administrations publiques de se rendre accessibles par téléphone mobile.

Ces dernières devront proposer des systèmes d'identification numérique permettant à chaque citoyen de recourir facilement et rapidement à leurs procédures. Dans un souci d'émulation,

les délais moyens avec lesquels les différentes requêtes sont bouclées et ceux impartis par la loi seront publiés. Les administrés pourront ainsi contrôler l'efficacité de la bureaucratie et faire valoir leurs droits en cas de retards trop importants.

Une vieille promesse

« *Le pays sera à portée de clic* », assure Giuseppe Conte. Il veut mettre au placard une « *bureaucratie opaque du XIX^e siècle* » en mettant en ligne 19.000 services publics. Une date est même fixée : le 1^{er} mars 2021. En 2016 déjà, Diego Piacentini, ex-vice président d'Amazon et commissaire extraordinaire pour l'Ita-

L'Italie doit faire face à une fonction publique vieillissante peu familière avec les nouvelles technologies.

lie numérique nommé par Matteo Renzi, rêvait d'une « *administration accessible dans une "app" de téléphone portable* ». Mais pour les Italiens, les rapports avec les services publics relèvent toujours le plus souvent du cauchemar. Actuellement 4.000 seulement ont été numérisés sur 23.000, soit 1 sur 6.

La ministre de l'Innovation a 200 jours pour réaliser une promesse qui – sans aucun plan pour l'instant – demeurera un fantôme.

Cures d'austérité

Pourtant la pandémie de Covid-19, avec l'obligation de télétravail, a prouvé l'importance d'un tel projet. En 2021, 60 % des fonctionnaires pourront y avoir recours s'ils le souhaitent, assure la ministre de la Fonction publique. Une fonction publique qui n'est pas particulièrement familière des nouvelles technologies et qui souffre d'un déficit en ressources humaines. Les départs anticipés à la retraite permis par les dernières réformes ainsi

que le vieillissement accéléré de la population ont fait perdre à l'Italie 190.000 fonctionnaires depuis 2018. L'an prochain, le nombre de ceux à la retraite dépassera celui de ceux encore en activité.

Leur âge moyen dépasse 50 ans et bondit à 54 ans dans l'administration centrale. Moins de 3 % des fonctionnaires ont moins de 30 ans. Les investissements pour leur formation ont enfin chuté de 41 % ces dernières années à cause des cures d'austérité qui ont également donné un coup d'arrêt à de nouvelles embauches. Le logiciel de l'administration publique italienne risque donc de rester bloqué encore quelques années. ■

idées & débats

Avec Bolsonaro, la facture de la crise sanitaire sera salée

Thierry Ogier
@thierry-ogier
—Correspondant à São Paulo

Il n'y a pas si longtemps, les gens se pressaient encore à leurs balcons, un peu partout dans le monde, pour applaudir le personnel soignant en signe d'hommage, durant la pandémie de coronavirus. Au Brésil, en revanche, des blouses blanches qui manifestaient en silence devant la présidence ont, elles, été prises à partie et copieusement insultées par des gros bras bolsonaristes. La scène, datant du 1^{er} mai dernier, illustre à merveille l'exception brésilienne, dans un pays où la logique de l'affrontement a pris le dessus, en dépit du besoin de consensus et d'union pour relever le défi sanitaire.

Cette logique, elle a été dictée par Jair Bolsonaro dès le début de la crise. Tout le monde se souvient de ses tirades pour tourner en dérision un nouveau virus qui ne provoquerait pas plus qu'une « petite grippe », ou son manque de compassion envers le nombre croissant des victimes : « Et alors ? dit-il au mois d'avril. Que voulez-vous que j'y fasse ? » Mais il est ensuite passé à la vitesse supérieure, lorsqu'il a personnellement incité ses partisans à rentrer dans les hôpitaux et à filmer les « pavillons Covid » afin de montrer qu'ils n'étaient, en fait, pas saturés du tout. Sous-entendu : la crise n'est pas si grave que cela... Et lorsque Jair Bolsonaro s'est lui-même retrouvé porteur du virus, il a tout fait pour en minimiser la gravité, comparant même la pandémie à de... « la pluie, qui mouille certains, et pas les autres ».

La logique de l'affrontement a également dominé la scène politique, même si, en ce domaine, les institutions ont finalement bien résisté. Chauffés à blanc, les militants bolsonaristes ont enchaîné les manifestations depuis le début de l'année (la plupart en présence du chef) pour réclamer la fermeture du Congrès et/ou le retour des militaires au pouvoir. Mais c'est surtout le pouvoir judiciaire qui a fait l'objet des plus

“

L'ANALYSE DE LA RÉDACTION
Bien que testé positif, le président brésilien continue à minimiser la gravité de la pandémie de coronavirus. Malgré quelques gestes d'apaisement, l'ancien para a du mal à sortir de la logique de l'affrontement. Déjà mal en point, l'économie mettra du temps à remonter la pente.

07

Les points à retenir

- Dix-huit mois après l'arrivée de Jair Bolsonaro au pouvoir, et plus de 100 jours après le début de la crise sanitaire, le Brésil est devenu un véritable « moulin à crises ».
- Avec près de 70.000 morts et plus de 1,7 million de cas confirmés, le géant latino-américain est le plus touché au monde par la pandémie, après les Etats-Unis.
- Le déficit budgétaire va dépasser les 10 % du PIB, et le rapport dette/PIB va frôler la barre des 100 %.
- Pour maintenir la tête hors de l'eau et répondre à tant de défis, le Brésil aura besoin de temps et de sérénité retrouvée.

violentes attaques, après que la Cour suprême eût pris plusieurs décisions contraires à la volonté du pouvoir exécutif. Pendant que certains membres de la Cour recevaient des lettres de menaces, un groupuscule passait à l'action directe. Fin mai, dans la pénombre de Brasilia, une poignée de manifestants vêtus de capes noires et munis de torches, dans une ambiance très Ku Klux Klan, a défilé, dans un silence lugubre, en direction du siège de la Cour suprême. Plus tard, des militants pro-Bolsonaro ont lancé des feux d'artifice en direction du même bâtiment. Un spectacle pyrotechnique en guise d'avertissement...

Dix-huit mois après l'arrivée de Jair Bolsonaro au pouvoir, et plus de 100 jours après le début de la crise sanitaire, le Brésil est ainsi devenu un véritable « moulin à crises », selon l'expression du président de la Chambre des députés Rodrigo Maia. Au plus fort de l'instabilité politique, un général-ministre a même cru bon de démentir l'éventualité d'un coup d'Etat... non sans ajouter qu'il ne « fallait pas pousser le bouchon trop loin » !

Mises à l'épreuve, les institutions se sont rebifiées : les dirigeants du groupuscule d'extrême droite ont été arrêtés, la Cour suprême et le Congrès ont poursuivi leurs investigations contre l'infoc, et la police fédérale, malgré les soupçons d'ingérence, a continué à mener ses enquêtes... L'une d'entre elles a même abouti à l'arrestation d'un proche de la famille Bolsonaro, soupçonné de détournement de fonds et de liens avec la milice de Rio. Une affaire potentiellement embarrassante, qui a conduit le président à mettre un peu d'eau dans son vin. Mais pour combien de temps ?

Afin de barrer la route à toute tentative de destitution, Jair Bolsonaro a également noué des alliances avec les petits partis conservateurs qui font la pluie et le beau temps au Congrès. Là aussi, une stratégie purement défensive, qui n'exclut pas une rechute autoritaire... La gestion téméraire de la crise sanitaire, sou-



Bol pour « Les Echos »

vent politisée par Jair Bolsonaro lui-même, ainsi qu'un déconfinement prématuré et brouillon, ont placé le Brésil en extrême difficulté. Avec près de 70.000 morts et plus de 1,7 million de cas confirmés, le géant latino-américain est le plus touché au monde par la pandémie, après les Etats-Unis.

Sa performance économique est également peu enviable. L'OCDE, la Banque mondiale et le Fonds

monétaire international (FMI) ont, tour à tour, prévu une chute vertigineuse de son PIB, entre 7 et 9 %, soit l'une des plus mauvaises performances au sein du monde émergent en 2020. Pire encore : le rebond attendu pour l'année prochaine devrait être limité à 3,6 %, selon le FMI. D'ici là, le déficit budgétaire va dépasser les 10 % du PIB, et le rapport dette/PIB va frôler la barre des 100 %, en dépit de la

réforme des retraites approuvée l'an dernier.

La priorité, selon la formule de l'économiste Paulo Tafner de l'Université de São Paulo (USP), devrait être d'éviter « le naufrage économique ». Pour maintenir la tête hors de l'eau et répondre à tant de défis, le Brésil aura besoin de temps et de sérénité retrouvée. Et de sortir durablement de la logique de l'affrontement. ■

LE COMMENTAIRE

d'Agnès Verdier-Molinié

Industrie et/ou écologie, stop aux injonctions contradictoires

L'emploi et le niveau de vie, ou la planète ? Est-ce qu'on a encore le droit de poser la question. Ce n'est pas sûr. Surtout quand ce sont des citoyens tirés au sort, formatés par la structure en place, qui sont écoutés comme le messie et proposent tout bonnement 10 milliards de taxes en plus en France, le pays le plus taxé au monde et un des moins pollueur, pour sauver la planète... C'est un peu court.

Taxe sur la publicité, taxe sur les contenants, retour à la taxation au barème des revenus du capital, nouvelle tranche de l'impôt sur le revenu, retour de l'ISF, taxe sur les véhicules lourds... Quand on se penche sur les annexes du rapport de la Convention Citoyenne, la récolte d'impôts est bonne !

Alors que nos entrepreneurs se battent comme des lions face à la crise pour sauver leurs boîtes et les

emplois qui vont avec, nous vivons une période étrange. Celle de la fermeture du deuxième réacteur de Fessenheim dans un secteur fleuron de l'industrie française et qui n'émet pas de CO₂ (il faudra, d'ailleurs, en parallèle conserver la centrale à charbon des Pays de la Loire au moins jusqu'en 2026 pour pallier le manque de production d'électricité...)

Pour éviter les black-out, un plan a été mis en place : nous paierons collectivement pour que les usines les plus énergivores s'arrêtent dans les périodes hivernales où le pic de consommation pourrait ne plus être couvert. Si cela ne suffit pas, on importera de l'électricité produite en Allemagne dans des centrales à charbon – super !

Sans parler de la contrainte pour Air France de fermer des lignes pour polluer moins, alors même que 7.500 postes sont sur la sellette.

Ou de la « découverte » faite pendant la crise sanitaire : « Zut alors, nous ne produisons plus nos médicaments ! »

Nous n'aurons pas le droit de nous plaindre quand notre modèle social de luxe s'effondrera.

Nous étions premiers en Europe dans la pharmacie il y a vingt ans, nous sommes maintenant loin derrière l'Allemagne car nous taxons beaucoup plus cette industrie, et avons réussi, à force de complexité, à décourager la réalisation des essais cliniques en France. La pharmacie est la vache à lait de l'Etat et de la Sécu depuis des années. Si on veut

vraiment réindustrialiser la France comme cela a été dit pendant la crise sanitaire, il convient de faire une petite mise au point : des usines qui ne polluent pas du tout, cela n'existe quasi-pas, produire sans utiliser d'énergie non plus.

Quand on voit les difficultés rencontrées par nos entreprises (biodiversité...), y compris les plus grandes d'entre elles, pour implanter des usines en France, on se demande ce qui compte aujourd'hui le plus ? Moins de 30 % d'entre elles arrivent à obtenir toutes les autorisations en vingt-quatre mois. Inciter ou contraindre... ?

On se moque des néoruraux qui refusent d'avoir un coq qui les dérange, on devrait aussi faire notre introspection, voulons-nous vraiment « préserver » ou construire des logements et des usines en France ? Entre naïveté et égoïsme, nous n'aurons pas le droit de nous

plaindre quand notre modèle social de luxe s'effondrera sous les coups de boutoir d'une politique qui, sous couvert de bien-pensance environnementale, assèche la possibilité de créer de la valeur ajoutée et des emplois dans notre pays.

La Suisse n'émet pas plus de CO₂ que la France, la Suède non plus et elles taxent globalement moins et mettent moins de contraintes sur leur appareil productif.

Le vrai rêve, c'est de vivre dans un pays prospère – ce que devrait être la France – dans lequel les entreprises ne sont pas surtaxées et peuvent innover pour s'adapter aux demandes des clients : plus de bio et moins de pollution à des prix supportables pour les citoyens et les contribuables. Sans idéologie. On en est vraiment très loin.

Agnès Verdier-Molinié est directrice générale de l'Ifrap.

opinions

LE MEILLEUR DU CERCLE DES ÉCHOS

Vers un boom des fraudes à l'assurance

La crise due au coronavirus pourrait faire bondir les déclarations frauduleuses aux assurances, estime Florent Seine, manager « science des données » chez Shift Technology. Les compagnies observent déjà une recrudescence de demandes douteuses.

BIENS COMMERCIAUX « La fraude à l'assurance apparaît comme l'un des moyens les plus faciles pour compenser ces pertes de revenus et de nouvelles tendances devraient certainement voir le jour. Une hausse des réclamations de restaurants concernant la détérioration d'aliments à la suite de pannes du système de réfrigération a d'ores et déjà été observée. Du côté des magasins de détail, les déclarations de cambriolage aux circonstances douteuses augmentent. »

AUTOMOBILE « La plus répandue concerne aujourd'hui les chauffeurs VTC dont la faible activité pendant le confinement n'a pas permis de couvrir les frais auto et encore moins de générer des revenus. Les assureurs seront certainement confrontés à une augmentation des sinistres tels que les faux incendies ou les vols. Aussi, la fraude perpétrée par les carrossiers et les garagistes, déjà bien connue des assureurs, devrait également prendre de l'ampleur : falsification des déclarations, exagération des dommages légitimes sur les véhicules... »

SANTÉ « Bien que la grande majorité des prestataires de santé est honnête et malgré toute l'admiration que nous leur portons, ce secteur n'est pas à l'abri d'un impact négatif. Comme lors de la récession économique de 2008, une augmentation de la fraude, du gaspillage et des abus sont possibles. Certaines arnaques spécifiquement liées aux faux tests, aux services complémentaires, aux approvisionnement médicaux et autres services ont fait leur apparition. »



A lire en intégralité sur Le Cercle
lesechos.fr/idees-debats/cercle

DANS LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Quand les salaires des PDG américains dérapent



« Comment expliquer que les salaires des patrons aux Etats-Unis soient hors de contrôle ? » se demande « The Economist ». L'hebdomadaire reprend une citation de Warren Buffett. « Trop souvent, disait en 2006 "l'oracle d'Omaha", la rémunération des chefs d'entreprise aux Etats-Unis n'a rien à voir avec leur performance. Des dés pipés contre les investisseurs. » Payer pour la performance a été, au cours des dernières décennies, le dogme du capitalisme américain, avec l'idée qu'elle permettait de valoriser les rendements pour les actionnaires et qu'il fallait payer pour recruter les meilleurs dans un monde ultra-compétitif. Une logique remise en cause par « The Economist », car la corrélation entre performance et rémunération n'est pas établie. L'examen des revenus des PDG des 350 plus grandes entreprises américaines, par un institut de Washington, Economic Policy Institute, par rapport à l'évolution de l'indice S & P 500 sur quarante et un ans, tend à démontrer que ces revenus, y compris ceux tirés de la cession d'actions, ont augmenté treize fois plus rapidement que Wall Street, donc plus, proportionnellement, que les gains des actionnaires. Même quand l'entreprise est performante, poursuit « The Economist », le salaire des dirigeants n'est pas forcément corrélé, comme le montre une autre étude menée entre 2007 et 2016 auprès de 400 grandes entreprises. Celle-ci affirme que certains patrons « mal payés » réussissent mieux que d'autres, mieux rémunérés. L'une des critiques des super salaires des patrons est d'affirmer que la chance est mieux récompensée que la bonne gouvernance. L'explosion des salaires des patrons inquiète néanmoins les petits actionnaires, mais aussi les fonds d'investissement et les investisseurs institutionnels. — K.H.



L'isolement du Royaume-Uni n'a plus rien de splendide

Londres a généreusement ouvert ses portes aux Chinois de Hong Kong voulant fuir le régime de Xi Jinping. Un geste d'ouverture qui contraste avec le Brexit. Mais en prenant ses distances avec l'Union européenne, le Royaume-Uni a toutefois compromis toute possibilité de peser vraiment face à un géant tel que la Chine.

LE REGARD SUR LE MONDE de Dominique Moïsi



Il y a quatre ans, par référendum, les Britanniques disaient « oui » au Brexit. Leur vote n'était pas seulement un « non » à l'Union européenne. C'était un « non » à tous ces migrants – dont le fameux plombier polonais – qui envahissaient leur « île enchantée » et mettaient en danger leur identité. En juin 2016, de nombreux citoyens britanniques d'origine asiatique ou africaine, tous membres de l'ancien empire, avaient rejoint le camp des Brexiters, comme si, en votant « non », ils s'étaient sentis plus britanniques. Leur sentiment d'appartenance au Commonwealth avait pour eux un contenu culturel. L'Europe restait une abstraction pour la plupart.

En cet été 2020, assisterions-nous à un spectaculaire retournement dans la relation des Britanniques à l'Autre ? Non pas qu'ils veuillent revenir en Europe, mais, encouragés par leur gouvernement, ils se déclarent prêts à accueillir plus de 3 millions de Chinois de Hong Kong : tous ceux qui peuvent prétendre à la citoyenneté britannique.

Comment expliquer ce paradoxe apparent ? Pourquoi tant de fermeture mesquine hier et d'ouverture généreuse aujourd'hui ?

La différence de traitement entre les Européens de l'Est et du Centre et les Asiatiques n'est évidemment pas le produit de la géographie. Se pourrait-il qu'elle s'explique par l'histoire politique ? S'agit-il, pour la Grande-Bretagne, « la mère des démocraties », d'assurer avant tout la protection de démocrates, anglophones de surcroît, habitués à la liberté de la presse et à l'indépendance de la justice ou/et d'accueillir une population éduquée et à fort potentiel économique ? Ce geste généreux ou/et intéressé, s'inscrit dans la logique d'une politique d'immigration choisie, qui ne peut être perçue que comme une provocation par la Chine. La réaction de Beijing a été immédiate et virulente : « Pour qui vous prenez-vous ? Nous sommes au XXI^e siècle : vous n'êtes plus rien, et nous sommes tout, nous ne jouons plus dans la

même catégorie ! » C'est là où le bât blesse pour la Grande-Bretagne. Depuis le Brexit, elle est peut-être en train de retrouver une liberté qui lui permet, unilatéralement, de procéder à des ajustements internes post-Covid en faveur du choix réitéré par la Grande-Bretagne du « grand large ».

Dans un monde toujours plus dur, où une logique de « blocs » est en train de se reconstituer sous nos yeux, comme au temps de la guerre froide, est-il raisonnable pour les Britanniques de se retrouver plus seuls encore face aux Chinois ? C'est au moment où le Royaume-Uni voulait faire la démonstration de la justesse de son choix de devenir une puissance globale, entre l'Asie et l'Occident, libéré des contraintes de

Sur le plan international, le Royaume-Uni a perdu en crédibilité et en légitimité ce qu'il a peut-être gagné en liberté par ailleurs.

L'Union, qu'il se retrouve dans un isolement qui n'a rien de splendide, entre une Chine de plus en plus agressive et une Amérique de moins en moins rassurante. Que vaut l'idéal de liberté s'il signifie, dans la réalité, le choix de la solitude au plus mauvais moment ? Comme le faisait remarquer récemment Chris Patten, le dernier gouverneur de Hong Kong, la Grande-Bretagne n'est plus « qu'une puissance moyenne », et face à la Chine, elle ne fait tout simplement pas le poids, et surtout pas sur le plan du commerce.

Hier encore, au sein de l'Union européenne – un acteur qui compte en la matière – elle pouvait prétendre faire (presque) jeu égal avec la Chine. Dans le rapport de forces actuel, la main tendue de Londres aux citoyens de Hong Kong fait paradoxalement preuve d'une qualité traditionnellement associée aux Français, plus qu'aux Britanniques : le panache. A moins, bien sûr, qu'il ne

s'agisse que de « paroles » : une offre d'autant plus généreuse, que l'on sait à l'avance qu'elle ne pourra pas être sérieusement suivie d'effet. Combien de citoyens de Hong Kong auront-ils la possibilité de choisir la liberté et cet Etat de droit que les Britanniques ont instillé en eux avec succès au fil du temps ? Beijing se sent en position de force et, au-delà de la Grande-Bretagne, souhaite faire la démonstration de sa puissance, pour dissuader le monde extérieur de s'occuper, de ce qui, en réalité, le regarde : la remise en cause des traités, l'application de la loi du plus fort.

Ce n'est pas que l'Union européenne fasse preuve sur la question de Hong Kong, et plus globalement dans ses relations avec la Chine, d'un courage et d'une volonté de fer. On distinguerait parfois en son sein comme une compétition « d'instincts collaborationnistes ». Tout se passe comme si l'Europe se refusait à prendre pleinement conscience de la réalité nouvelle de la Chine. Le traitement de la question de Hong Kong par Beijing n'est-il pas, pour la compréhension de la Chine, l'équivalent de ce qu'est le Covid-19 pour la compréhension du monde : un révélateur et un accélérateur ?

Dans un article publié récemment par le « Financial Times », l'ancien chef du MI6 (les services secrets britanniques), Sir John Sawers invitait la Grande-Bretagne à interdire à Huawei de participer au réseau de la 5G. L'utilisation d'équipements chinois en matière de télécoms pouvait présenter un risque sérieux en matière de sécurité. Aussi, faire face à la Chine avec détermination était devenu le seul choix possible, concluait-il.

La Grande-Bretagne combine le courage de ses ouvertures aux citoyens de Hong Kong avec la lucidité de l'analyse de ses meilleurs experts sur la réalité de la menace chinoise. Le paradoxe est qu'en ayant quitté l'Union européenne, elle se retrouve un peu seule dans la justesse de ses positions. Comment avoir « tout juste » sur la Chine, alors que l'on a « tout faux » sur l'Europe ? Ce ne sont pas les quelques milliers (ou dizaines de milliers) de citoyens de Hong Kong qui finiront par arriver en Grande-Bretagne qui rétabliront la balance de cette équation.

Dominique Moïsi est conseiller spécial à l'Institut Montaigne.

LE LIVRE DU JOUR

L'homme, un animal de raison, vraiment ?

LE PROPOS Fin connaisseur des progrès technologiques et de leur influence profonde sur la médecine d'aujourd'hui et celle de demain, le chirurgien Guy Vallancien nous livre à nouveau ici une belle étude sur les rapports de l'homme avec la machine. Et tout particulièrement avec ce miroir (déformant ?) que nous tendent les machines dites intelligentes, dont sont en train d'accoucher les chercheurs en intelligence artificielle. « *Le numérique amène le biologique et son niveau le plus abouti, le spirituel, à se redéfinir* », écrit l'auteur. Joliment sous-titré « *J'aime donc je suis* », ce nouvel essai explore donc la nature humaine, en remettant à sa juste (et modeste) place une rationalité trop souvent surévaluée au détriment des sens et des émotions.

L'AUTEUR Professeur honoraire des universités, membre de l'Académie nationale de médecine et de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, Guy Vallancien est un pionnier de la robotique chirurgicale. Il a précédemment publié « *Homo Artificialis* » (Michalon, 2017), un plaidoyer



« A l'origine des sensations, des émotions et de la raison »

Guy Vallancien, L'Harmattan, 25 euros.

dénonçant les dérives du transhumanisme, et « *La Médecine sans médecin ?* » (Gallimard, 2015).

LA CITATION « *Chacun d'entre nous vit dans un univers personnel et social reconstruit en permanence par son cerveau à partir de ses sensations, créant son propre monde [...] Nous sommes les imaginations de nous-mêmes, tous différents, sans universalité biologique ni spirituelle. Ma réalité n'est pas la vôtre et nos vérités sont culturelles, mouvantes et fragiles.* » — **Yann Verdo**



Depuis plus de 20 ans,
le papier de votre journal
« Les Echos » est issu
de fibre recyclée.

LE POINT DE VUE

de Dominique Villemot,
Jacky Bontems
et Aude de Castet

Castex à Matignon ou la fin de l'ère Jupiter

Après avoir nommé Jean Castex, Emmanuel Macron a déclaré qu'il reviendra au gouvernement de tracer « les contours de ce nouveau chemin, qui sera centré sur la reconstruction économique, sociale, environnementale et culturelle de notre pays ». La reconstruction fait référence à la nécessité de réparer les dégâts causés par la crise sanitaire, mais aussi à la volonté de ne pas revenir à la situation antérieure.

Le plus important est de changer de méthode. Le début du quinquennat avait été marqué par une volonté de se dispenser des corps intermédiaires. Emmanuel Macron estimait qu'il avait été élu pour appliquer rapidement ce programme, ce qu'il a fait avec la réforme du droit du travail en procédant par voie d'ordonnances avec une concertation sociale menée au pas de charge. De même, la décision de supprimer la taxe d'habitation avait pris de front les élus locaux. Cette présidence « jupitérienne » a été perçue comme un recul démocratique à un moment où une bonne partie des Français estimaient que la démocratie était estropiée par une élite. Cette méthode de gouvernement explique aussi en partie le mouvement des « gilets jaunes ».

Avec le grand débat, Emmanuel Macron a su réintégrer les maires dans le processus de décision. La crise sanitaire a montré le rôle fondamental de ces maires, les élus les plus proches des Français. Quant à la démocratie participative, elle a connu une nette avancée avec la Convention citoyenne sur le climat. Le président a annoncé vouloir faire du Conseil économique, social et environnemental (Cese) la chambre de

la démocratie participative. Mais la démocratie sociale est restée en panne et ce malgré les nombreux appels du pied des syndicats réformistes, comme la CFDT et l'Unsa. Le gouvernement avait ainsi décidé dès le départ à quelle solution devait aboutir la réforme de l'assurance-chômage. Le pire aura été la gestion de la réforme des retraites, réforme sociale du programme d'Emmanuel Macron, transformée en réforme budgétaire avec l'introduction

Le pouvoir étatique ne doit plus être concentré à Paris, mais être déconcentré au profit des préfets, voire des sous-préfets en zone rurale.

La France a besoin d'une reconstruction de sa démocratie.

de l'âge pivot, contre la volonté des syndicats réformistes. Il faut reconnaître qu'Edouard Philippe n'avait pas la culture du dialogue avec les partenaires sociaux.

Sur la méthode de gouvernement, la nomination de Jean Castex constitue un véritable changement. C'est un homme de terrain qui a exercé dans les territoires, à la préfecture du Vaucluse et à la chambre régionale des comptes d'Alsace, et est maire d'une petite commune et conseiller départemental d'un canton rural. C'est très important, car, si

les Français veulent un retour de l'Etat, ils dénoncent en même temps l'omnipotence de Paris. La France n'a pas besoin de plus de décentralisation, car la décentralisation a affaibli l'Etat, mais elle a besoin de plus de déconcentration. Le pouvoir étatique ne doit plus être concentré à Paris, mais être déconcentré au profit des préfets, voire des sous-préfets en zone rurale.

Jean Castex est aussi un homme du dialogue social. Il a été très apprécié par les partenaires sociaux lorsqu'il était directeur de cabinet du ministre de la Santé, puis du Travail. Et sa gestion du déconfinement avec les élus et les partenaires sociaux a été saluée par tous. Il est reconnu comme un homme de dialogue. Le 3 juillet, il a déclaré : « Avant de donner les solutions, je souhaite que l'on en discute avec la Nation, avec les partenaires sociaux, dans les territoires. »

La France a besoin d'une relance économique pour se remettre de la crise du coronavirus et éviter une explosion du chômage. Elle a besoin de « verdier » son économie pour préparer le futur. Mais elle a aussi besoin d'une reconstruction de sa démocratie. La démocratie représentative reste le fondement de notre République. Mais la démocratie ne doit pas se résumer à une élection présidentielle tous les cinq ans. Une démocratie vivante c'est aussi une démocratie locale, une démocratie participative et une démocratie sociale. Emmanuel Macron a promis le 7 juillet « un profond changement de méthode ». Le virage semble pris.

Dominique Villemot, Jacky Bontems et Aude de Castet sont membres de Démocratie Vivante.

LE POINT DE VUE

d' Etienne Grass

Les comptes de Ségur

Médecine fondée sur l'épreuve » m'a récemment écrit un ami rhumatologue pour décrire sa traversée du Covid. Comme ses collègues, il a toujours eu un certain sens du détournement linguistique. « Apoptose » et « entropie » tiennent depuis longtemps une bonne place dans les salles de staff pour décrire l'état de l'hôpital. Le « Ségur de la santé » devra y répondre, en mobilisant plus que des mots.

Revaloriser les salaires des personnels hospitaliers, et particulièrement ceux de l'hôpital public, était une nécessité peu contestée : un infirmier hospitalier gagne 5 % de salaire en moins que les autres actifs en France, à comparer avec les autres pays développés, où il gagne 14 % en plus en moyenne (13 % en Allemagne, 24 % aux Etats-Unis). Rattraper ce retard était un point de passage obligé, mais cette démarche a conduit à des impensés de taille.

Un premier impensé est celui de l'évolution de l'hôpital lui-même. Depuis 1958, un peu comme le théâtre classique, le modèle du CHU impose une règle des 3 unités : plateau technique, compétences universitaires et recherche. Ce modèle est devenu un carcan trop étroit. Le Covid a révélé le besoin d'une médecine translationnelle, qui enrôle les patients dans des cohortes dès leurs premiers contacts avec le système de santé. L'émergence de services digitaux de navigation, de télé-expertise et de télé-médecine nous dispense de la règle de l'unité de lieu. Envisager ces évolutions sous le vocable paternaliste de « parcours » est un contresens. Le patient est justement mis en situation de tracer lui-même son chemin. Il faut lui permettre de se saisir de cette capacité, repenser la

relation clinique dans une logique multicanale et continue et permettre des stratégies plus graduées entre les soins « non programmés » et les soins programmés.

Un deuxième impensé du « Ségur » est l'évolution des métiers. Un radiologue, un radiothérapeute, un anatomopathologiste ne savent pas dire aujourd'hui ce que sera leur spécialité dans cinq ans. Certaines intelligences artificielles qui complètent le diagnostic par l'image sont déjà à maturité. D'autres IA émergent qui favoriseront l'accès à un savoir médical devenu plus volatil et complexe. A l'heure du séquençage de nouvelle génération, la révolution génétique devient un facteur commun à toutes les

Un déterminant de la qualité des soins tient à la capacité des managers à prendre des décisions et à les expliquer.

spécialités de médecine. L'hyperspécialisation est une tendance naturelle face à ces évolutions. Tendance à contresens, alors que les spécialités doivent toutes se réinventer, offrir plus de modularité et créer des ponts avec les autres disciplines, en particulier les sciences humaines. Une recertification des compétences tout au long de la vie gagne à être envisagée, comme l'a proposé le rapport de Serge Uzan, ce qui implique de disposer d'une académie digitale d'envergure. Au Royaume-Uni, ces options ont émergé dans le cadre d'une revue systématique des métiers au sein du National

Health Service. Réalisé par une commission présidée par le professeur Eric Topol, ce travail gagnerait à être conduit en France.

Un troisième impensé du « Ségur » touche à la difficulté de projection dans l'avenir. Une grande étude conduite par la Mayo Clinic (Etats-Unis) en 2015 a montré que le risque de burn out des médecins américains est deux fois plus élevé que la moyenne des autres professions. Lorsqu'on décompose ses résultats (le Maslach Index), il apparaît que cette épidémie de « burn out » a pour cause de la difficulté à se projeter dans le futur, elle-même liée au débordement technologique, à l'accélération des savoirs et à la croissance des tâches dites cléricales, c'est-à-dire le temps passé à entrer des informations dans des ordinateurs. Relayée dans de nombreuses revues scientifiques, cette étude a créé un électrochoc que la France a jusqu'à présent ignoré.

Une autre étude réalisée par les équipes d'Harvard a comparé la qualité des soins hospitaliers dans cinq systèmes hospitaliers (dont la France), tel que mesuré à travers le risque de réhospitalisation après un infarctus en le reliant à un score managérial. Elle a montré de façon spectaculaire qu'un déterminant de la qualité des soins tient à la capacité des managers à prendre des décisions et à les expliquer. Le récit collectif doit reprendre droit de cité dans les salles de staff, peu importe les métaphores que l'on y emploiera. L'hôpital a besoin de personnes dépositaires de ce récit.

Etienne Grass est professeur à Sciences Po, membre du Comex de Capgemini Invent.

art&culture

Le retour aux sources de François Ozon

Olivier De Bruyn
@OlivierBruyn

FILM FRANÇAIS
Été 85

de François Ozon
Avec Félix Lefebvre,
Benjamin Voisin,
Valeria Bruni-Tedeschi.
1 h 40. Sortie le 14 juillet.

Son éclectisme et sa capacité de renouvellement n'ont pas d'équivalent dans le cinéma français. Un an et demi après « Grâce à Dieu », son film magistral sur « l'affaire Barbin » et les scandales sexuels dans l'église, le prolifique François Ozon (19 titres en vingt-deux ans de carrière !) signe déjà son retour sur les écrans avec « Été 85 », une fiction où il prend plaisir à remettre sur le métier des obsessions qui le hantent depuis ses débuts.

Dans son nouveau film, le cinéaste dresse le portrait d'Alexis, seize ans, un adolescent qui, au cœur des années 1980, grandit en Normandie dans une famille modeste. Suite à un sauvetage en mer, le jeune homme fait la rencontre de David, de deux ans son aîné, un garçon charismatique qui vit seul avec sa mère depuis le décès de son père. Une histoire d'amour fiévreuse ne tarde pas à bouleverser l'existence respective des deux personnages. Alexis, fasciné par son nouvel ami, découvrira bientôt les zones d'ombres et les ambiguïtés de ce dernier. Et ni l'un ni l'autre ne sortiront indemnes de leur étrange aventure d'un été...

Il aime le rappeler : à l'âge de dix-sept ans, François Ozon avait profondément été marqué par la lecture de « La Danse du coucou », un ouvrage du Britannique Aidan Cham-

bers, auteur spécialisé dans la littérature pour la jeunesse. Devenu cinéaste, Ozon a toujours rêvé d'adapter ce roman qui, dans un registre à la fois ludique et émouvant, radiographie des thèmes qui lui

sont chers : la manipulation, l'identité sexuelle, l'attachement, la culpabilité... Le cinéaste assouvit aujourd'hui son désir de jeunesse avec « Été 85 », une libre adaptation du livre de Chambers où il met en scène l'histoire déroutante de deux jeunes protagonistes (incarné par les débutants Félix Lefebvre, Benjamin Voisin) qui vivent des expériences enivrantes et... douloureuses.

Un envoûtant jeu de piste

Quels sont les secrets de l'énigmatique David ? Jusqu'à quel point Alexis confond-il la réalité et ses fantasmes ? Autour de ces questions, François Ozon met en scène un envoûtant jeu de piste, tantôt romanesque et tantôt cérébral, qui rappelle les thèmes et les figures de style de certaines de ses fictions antérieures : « Sous le sable », « Dans la maison », « Une meilleure amie », « Frantz »... Si « Été 85 », en forme de retour aux sources et de fiction référentielle, n'atteint pas le niveau des meilleurs films d'Ozon, il n'en demeure pas moins un témoignage supplémentaire de la créativité stupéfiante du cinéaste. Une parenthèse brillante et attachante dans une carrière hors norme. ■



Alexis (Félix Lefebvre) et David (Benjamin Voisin) vont partager des expériences enivrantes et douloureuses.

Photo Mandarin Production/Foz France 2 Cinéma/Playtime Production/Scope Pictures

Le théâtre se relève à La Colline

Philippe Chevilley
@pchevilley

THÉÂTRE
Littoral

écrit et mis en scène
par Wajdi Mouawad
Paris, La Colline,
01 44 62 52 52
jusqu'au 18 juillet
Durée : 2 h 40.

Dehors c'est le crépuscule, mais dans la grande salle de la Colline c'est plutôt le « point du jour », l'heure d'un recommencement. Après quasiment trois mois de confinement dû à l'épidémie de Covid, le théâtre parisien ouvre ses portes. Il présente une version à l'arraché d'un des spectacles fondateurs de son directeur Wajdi Mouawad, « Littoral » (1997). Ce premier volet de la trilogie du « Sang des promesses » parle d'une autre épidémie, celle de la guerre, qui tue les pères, les mères et rend la jeunesse orpheline. Les jeunes comédiens (ne)s réuni(e)s par l'entremetteur en scène devait jouer en mars « Notre innocence », texte parlant de leur présent dans le « monde d'avant ». Ils ont préféré, pour cette session de renaissance, s'atteler à une tragédie universelle qui évoque la mort, la peur, la quête de sens et la résilience, en résonance avec la crise sanitaire.

Dépouillement maximum

Devant une salle pleine, nonobstant les sièges vides marquant la distanciation physique, Wajdi Mouawad, tout joyeux en ce soir de première, a donné le top départ, déclarant avec humour qu'il s'était évertué à faire durer la pièce le plus longtemps possible mais qu'il n'avait pas réussi à aller au-delà de 2 h 40. Une bonne façon de vérifier que le masque (non obligatoire une fois assis à sa place, mais recommandé) est tout à fait supporta-

ble, même lors de représentations longues. Pour cette recreation de « Littoral », deux distributions alternent, l'une masculine, fidèle à l'originale, et l'autre majoritairement féminine. C'est cette dernière que nous avons découverte le soir de

la première ; le héros, Wilfrid, cédant la place à une héroïne, Nour.

Un petit prologue en forme de bal des accessoires nous permet de renouer avec notre statut de spectateur. Pour le reste, Wajdi Mouawad a joué la carte du dépouillement maximum. L'action se déroule sur le plateau nu. Les acteurs/actrices délimitent les lieux avec des rouleaux adhésifs (blanc pour l'espace de jeu, bleu pour la piscine et la mer). Un velum éclairé par l'arrière crée des ciels changeants. Rien de révolutionnaire dans la mise en scène, centrée sur le jeu intense de la troupe (belle performance d'Hatice Özer dans le rôle de Nour) et d'entêtantes boucles musicales.

Les voix se perdent parfois sur la grande scène vide, le rythme est en dents de scie. Mais quel bonheur de renouer avec l'énergie et l'émotion du théâtre ! De suivre Nour/Wilfrid dans sa quête épique d'identité et d'amour. Toute la fougue de « Littoral », « road-play » humaniste qui voit une fille/un fils arpenter un pays détruit par la guerre pour y enterrer son père et fonder une tribu, s'exprime à plein. Wajdi Mouawad a bien fait de baptiser sa saison d'été imprévue « Au point du jour ». Au théâtre, le soleil se relève toujours. ■

LES PEUPLE SE REBIFFENT

1/14



Les révoltés du Bounty

Le président de la République Emmanuel Macron, la ministre de la Culture Roselyne Bachelot, le préfet de police Lallemand et les stars du théâtre et du cinéma... tous les personnages sont vrais dans cette fiction qui nous emmène au cœur du pouvoir.

Sur la place semi-circulaire qui fait face au fronton classique du théâtre de l'Opéra, à Paris, à quelques pas du Sénat, une petite foule, parfois masquée, bravant les interdictions de rassemblement, ignorant les obligations de distance, s'était massée derrière les barrières et applaudissait au passage des vedettes.

« C'est qui ? » hurlait une voix. « C'est Canet et Cotillard », lui répondait une autre. « Ils ont leurs petits mouchoirs ? » raillait un troisième. On se serait cru au Festival de Cannes.

Une rangée de photographes professionnels mitraillaient les célébrités de la chanson, du cinéma, du théâtre, qui entraînaient les unes après les autres. Les plus connues avaient l'air agacé qu'on les photographie ainsi, les moins célèbres, vexées qu'on les oublie.

« Enfin, ce n'est pas le cirque », maugréa Vincent Lindon, venu à pied de son domicile tout proche, place Saint-Sulpice, et qui entraînait à grandes enjambées. « Vous ne respectez donc rien ? » Il rabroua encore un quidam qui voulait un selfie. « Et puis quoi, encore ? Non mais, on rêve », éructa-t-il, de mauvaise humeur.

Bonhomme et sympathique au contraire, l'ancien Nul Dominique Farrugia, qui marchait difficilement, faisait des bises, parlait avec chacun, signait des autographes, rigolait. Il fut bientôt rejoint par Michel Boujenah. Lui aussi jouait au pitre, tout en rappelant, avec un accent pied-noir à ne pas mettre une harissa dehors : « Atteeeends, là, c'est sérieux, fils, on va causer avec Macron. »

Car si la cour et la ville du show-biz s'étaient donné rendez-vous, en ce vendredi soir encore chaud de septembre, dans ce lieu mythique rebaptisé « Théâtre de l'Égalité » en 1794, et où, depuis 1848, toutes les révolutions avaient choisi de loger leur « grand débat » comme on dit aujourd'hui – la Commune y ayant installé, elle, un hôpital pour ses « moblots » blessés dans les combats – c'était à l'invitation du président Macron.

Franck Riester, seule victime du Covid-19 que le virus avait privé non seulement du goût et de l'odorat mais encore de la parole (et de son portefeuille) avait cédé la Rue de Valois en juillet 2020 à Roselyne Bachelot, dit le « Rossignol angevin », car elle aimait le bel canto et venait des terres de Du Bellay. Ce soir-là, Bachelot avait décidé de s'habiller « discret », avec un tailleur fuchsia, que rehaussait délicatement une longue écharpe jaune canari. Sous les pavés la plage, se disait-elle, se souvenant qu'ici, en 1968, les étudiants, chassés de la Sorbonne, s'étaient réunis pour un long monôme, qui avait duré plusieurs semaines et tenait autant de l'assemblée générale que de la bacchanale.

Roselyne attendait sagement, en sifflant l'air de « La Traviata ». Elle essaya de se rappeler combien de masques elle avait commandé

pour l'Opéra. Car, depuis son arrivée Rue de Valois, elle en avait commandé des millions pour toutes les salles de spectacle et musées de France. On ne change pas une politique qui gagne.

Au premier rang du théâtre, siégeait une longue théorie de hiérarques de la culture, directeurs d'établissements publics de tout acabit, la France comptant autant de scènes nationales d'art dramatique ou lyrique que de fromages. Les mauvaises langues diraient : mais ce sont des fromages !

Enfin Macron parut. Le cortège automobile élyséen, qu'il avait voulu dans le plus simple appareil pour manifester une humilité de bon aloi, s'immobilisa avec ses sept voitures devant le parvis pavé. Les officiers de sécurité se déployèrent cependant que les policiers en tenue, déjà sur place, contenaient la foule derrière les barrières. Le staff du président avait interdit au préfet de police Lallemand de l'y attendre. Celui-ci eût aimé pourtant accueillir le « PR », en uniforme, avec sa fameuse casquette trop grande sur sa tête d'épingle, qui lui donnait un air d'officier allemand sous l'Occupation. « J'aurais l'impression de jouer dans "La Grande Vadrouille" », avait dit Macron.

Brigitte était restée à l'Élysée, où elle devait dîner avec Bernard Montiel, Stéphane Bern et Marc-Olivier Fogiel, commensaux de la première dame, qu'ils distraient de leurs papotages, le plus souvent méchants. Ils disaient du mal de tout le monde, puis chacun des deux autres dès que ceux-ci avaient tourné le dos.

Macron était accompagné de son fidèle Dumontet. Producteur de Canteloup et propriétaire de théâtres à la ville, il s'était littéralement amouraché de Macron pendant la campagne de 2017 et le poursuivait depuis d'un zèle constant, l'inondant de mails, de SMS, faisant antichambre pour le voir. Rêvant d'être ministre de la Culture, il s'était déployé pendant la crise du coronavirus sur les plateaux de télévision où, avec sa frêle silhouette de héros d'un roman de Huysmans, sa chevelure à la Chopin et sa voix aigrelette et chantante (il était bordelais), il essayait d'imiter Jack Lang par ses saillies positives, optimistes, enthousiastes. Mais enfin, c'était l'opérette après l'opéra. Macron savait être cruel avec ses proches. Il ne l'avait pas nommé. Dumontet jaillit de la voiture et se colla au président.

C'est lui qui avait eu cette idée des « États Généreux de la Culture » pour effacer la séance calamiteuse de mai 2020 : on se souvient que, pour apaiser les inquiétudes du monde du spectacle, le président était apparu dans une visioconférence ubuesque, en bras de chemise, avec une espèce de toupet giscardotrupien sur la tête, semblant sous substance amphetamine et s'adressant à des artistes, inconnus au bataillon, dans un jargon abscons.

Dumontet murmurait à l'oreille du cheval en marchant à ses côtés : « Aimez-les, Emmanuel. Il faut les aimer. Ils veulent qu'on les aime. Et parlez simplement, surtout. » Car oui, quand il était en face de cultureux, le président, déjà porté à faire toujours trop long et souvent abstrait, s'em mêlait le verbe dans des circonlocutions amphigouriques.

La foule, parquée derrière les barrières, se mit à crier des slogans hostiles au président. « Macron, démission ! » Dumontet était indigné qu'on lui gâche ainsi son idée et

qu'on injurie son idole. Emmanuel Macron, lui, ne laissait rien paraître, quoiqu'il détestait qu'on ne l'aimât point.

Roselyne, qui chantonnait maintenant « Don Juan », l'accueillit en compagnie de Stéphane Braunschweig, le directeur du théâtre avec ses cheveux longs et sa voix douce. Le président fut glacial. Il n'aimait pas les cheveux longs. Cela faisait sale. Ensemble, ils entrèrent dans la salle à l'italienne et la remontèrent par la travée latérale. Au long du chemin, des visages familiers. Le président tout sourire adressait à l'un un salut, à l'autre un baiser. « Bonjour, ma Line ». « Ah, Fabrice, vous êtes ici ! » Line Renaud, qui avait été l'amie de tous les présidents, et Fabrice Luchini, qui aspirait à l'être, se rengorgeaient. Dumontet, rouge de plaisir, lui aussi, distribuait les signes de reconnaissance. Roselyne envoyait des baisers à ceux de ses anciens collègues des émissions d'Hanouna et de Ruquier qu'elle croisait.

Et puis Macron monta sur la scène, s'empara du micro, avança jusqu'à l'orchestre. Déambuler sur ces planches mythiques où avait été créé « Le Mariage de Figaro », où Sarah Bernhardt avait jailli dans la lumière, où Jean-Louis Barrault avait officié si longtemps, et avoir pour public toutes ces célébrités réunies, n'était pas indifférent à celui qui avait été l'étoile du club théâtre du lycée jésuite de la Providence, à Amiens, sous la férule de la professeure Brigitte Auzière, dont il était tombé amoureux.

« Mes chers amis », attaquait-il.

« Macron, tu n'as pas devant toi le monde de la culture. Tu as, devant toi, la culture du monde. »

Et la conscience du monde te dit que tu as trahi. »

Et alors on entendit un hénaurme « Tag... », un « Ta g... » tonitruant, rabelaisien, à la fois vindicatif et goguenard, un « Ta g... » immensément théâtral, à la manière du « merdre » inaugural d'Ubu Roi. Et la salle de partir d'un éclat de rire, également puissant et joyeux.

Pierre Arditi se pencha vers Michel Boujenah, ancien militant gauchiste, comme lui, dans les années 1970 et dit : « Je le sens moyen, les copains. » « Tu l'as dit, bouffi ! » répondit Boujenah. François Berléand, également de cette petite bande, lui aussi ami du couple présidentiel, lâcha : « Ah, ils vont dégager Manu, militari ! »

« Merci camarade », avait tenté Macron, souriant de toutes ses dents, en direction du fâcheux auteur de l'interjection.

« Je ne suis pas ton camarade », s'exclama son contestataire, acteur falstaffien du théâtre du Soleil d'Ariane Mnouchkine, qui avait du coffre et l'habitude de la scène. Et il improvisa :

« Mais que donc crois-tu, ô président des riches ? Que tu peux, impuni, te présenter à nous ? Nous faire des sourires, nous faire des bisous... Et avec ce nonosse, nous tenir à la niche ? »

La salle applaudit.

« Joli », répondit le président, qui cherchait à renouer un courant de sym-

pathie.

« Pourquoi un mec, seul, sur la scène, aucune femme ? » « Et toutes les bagnoles avec lesquelles tu es venue, t'as pensé à la planète ? » « On n'en a rien à f... de tes petites paroles, pleines de vent, on veut de l'argent pour les pauvres. » Cela fusait de toute part. Un brouhaha d'interpellations, d'injures, d'échanges vifs entre les invités eux-mêmes.

Arditi tenta un « Laissez-le s'exprimer, camarades », qui n'eut aucun succès.

Alors Stanislas Nordey, fils de Mocky et directeur du théâtre de Strasbourg, toujours partant pour les grèves d'intermittents, les Nuits Debout, les Marches pour l'égalité et les subventions publiques, monta sur la scène. Un officier de sécurité bondit de la coulisse pour l'arrêter, mais le président, magnanime, fit signe de laisser faire et tendit son micro au perturbateur.

« Macron, tu n'as pas devant toi le monde de la culture. Tu as, devant toi, la culture du monde. Et la conscience du monde te dit que tu as trahi. As-tu renversé l'ordre patriarcal des mâles ? Non. As-tu renversé l'ordre néocolonial des Blancs ? Non. As-tu renversé l'ordre injuste des riches ? Non. As-tu renversé l'ordre carboné des pollueurs ? Non. Tu croyais que nous voulions t'entendre nous parler intermittence du spectacle et TVA réduite ? Tu nous prends pour des petits-bourgeois noyés dans les eaux glacées du calcul égoïste ? Macron, je te déclare en état d'arrestation. Je dresse ton acte d'accusation au nom de tous les hommes, de tous les animaux, de tous les végétaux, de tous les minéraux. » « De tous les biscotos », hurla un plaisantin dans la salle. Nordey, impavide, reprit : « Je te déclare en état d'arrestation. Nous sommes ici par la volonté du Peuple et tu n'en sortiras que par la force des baïonnettes. »

Ce fut un immense hourvari d'applaudissements, de cris de joie et de guerre. La scène avait été envahie en quelques secondes, et le président, cerné de toute part, ne pouvait plus bouger, cependant que ses officiers de sécurité étaient ceinturés. Roselyne et Dumontet furent aussitôt expulsés. La ministre de la Culture donna du fil à retordre aux émeutiers. Fille d'un grand résistant, elle-même forte tête, la Chouanne n'était pas du genre à se laisser faire. Elle tempêta, protesta, donna des coups de sacs à main. « Mais dégagez-moi, la Castafiore », avait hurlé un insurgé. On ferma les portes du théâtre et on les verrouilla. On posta des sentinelles partout. On appela la Maison Plisson, épicerie branchouille et hors de prix du Marais, pour faire venir du ravitaillement.

Des centaines de posts Instagram et Twitter furent publiés par les invités de l'Opéra, rendant publique la nouvelle. Dominique Segal, l'attaché de presse du cinéma, prévint l'AFP. « Le Parisien », « Libé » et « Le Monde ». Et Stanislas Nordey acheva sa péroraison par ces mots historiques : « Le peuple du monde, par ses artistes, a décidé que le président Macron, représentant des mâles blancs hétéros pollueurs, serait placé en état de confinement révolutionnaire ce jour. Nous ne demandons qu'une rançon : le monde d'après. » ■

Mercredi « Apocalypse Now »

par **LE BARON DE S.**

Sous ce pseudo se dissimule un familier du pouvoir et de ceux qui l'occupent, dont l'identité surprendrait et amuserait beaucoup. Ô lecteur ! Si nous pouvions la révéler...

enquête

Epiciers de crise

PAUVRETÉ //

La demande d'aide alimentaire a explosé en France ces dernières semaines. Les épiceries solidaires Andes comptent ajouter une centaine de magasins à leur réseau. Un modèle qui privilégie la dignité à la charité et l'envie de s'en sortir à celle de se laisser porter.

Marie-Josée Cougard
@CougardMarie

Rue des Tropiques, 7 heures du matin. Boubarac l'Ivoirien, Torsten le Néerlandais, Laurent le Breton et plusieurs de leurs compagnons venus de tous les coins du monde démarrent leur journée dans un entrepôt un peu spécial du marché de Rungis. On n'est pas chez un grossiste du MIN mais au Potager de Marianne, l'un des quatre chantiers d'insertion de l'Association nationale de développement des épiceries solidaires (Andes). Ici rien ne se vend à proprement parler. On reçoit des dons, des commandes, des milliers de fruits et légumes invendus. Trop petits, trop gros, trop moches. Le travail de l'équipe du Potager consiste à les trier, la moitié étant impropre à la consommation et appelée à être méthanisée par Suez. Puis de les mettre en cagette dans des alvéoles individuelles.

« Reconditionnés et de parfaite qualité, ces produits sont livrés en camionnette dans la foulée, en grande région parisienne. Aux épiceries solidaires de l'Andes pour l'essentiel, mais aussi à d'autres organisations d'aide alimentaire moyennant une participation qui correspond aux frais logistiques », explique Cédric Péchard, le directeur du chantier. Les clients les achèteront entre 10 et 30 % du prix. La différence est prise en charge par l'association, qui perçoit une cotisation de 100 euros par an auprès de chaque épicerie. Un atelier de fabrication de soupes et de jus de fruits, qui vend ses produits, contribue au financement du système, également alimenté par des partenariats public-privé.

Chasse au gaspi

Le Potager de Marianne, comme les trois autres chantiers de l'Andes à Perpignan, Lomme et Marseille, fait partie de ce qui est aujourd'hui le cinquième réseau d'aide alimentaire en France après les Restos du cœur, le Secours populaire, le Secours catholique et la Croix-Rouge.

L'Andes a été créée en 2000 dans la Nièvre par Guillaume Bapst, un cadre de l'office des HLM, régulièrement confronté à des loyers impayés, en quête de solution. En regardant de plus près le budget des mauvais payeurs, celui-ci découvre qu'ils n'ont souvent guère plus de 5 euros par jour pour se nourrir et des fins de mois difficiles. Guillaume Bapst cherche la manière pour aider ces personnes mais refuse l'idée de l'assistanat. « Une famille qui pour la troisième génération fréquente les Restos du cœur, cela n'a pas de sens. »

Alors germe tout un projet, qui privilégie la dignité à la charité, l'envie de s'en sortir à celle de se laisser porter, le tremplin à la panne de longue durée. De là naît l'idée de supérette alimentaire, qui ressemble en beaucoup de points aux autres mais qui facture ses produits entre 10 et 30 % du prix. Ce sera la première épicerie solidaire. Elle ouvre ses portes dans la Nièvre en 1996. Elle incarne « l'aide alimentaire qui n'en a pas l'air ».

Obnubilé par l'écueil de l'assistanat pérenne, Guillaume Bapst décide de réserver l'accès à son épicerie aux personnes qui préfèrent un coup de pouce à une perfusion. Qui vont profiter de ces économies sur l'alimentation pour financer un autre projet, comme de réparer une voiture pour reprendre un travail. « C'est une sorte de microcrédit inversé. L'objectif est de remettre les gens dans une dynamique en quelques mois et qu'ils reprennent leur autonomie dans ce laps de temps », dit le fondateur.

Le succès de la première épicerie a été immédiat. Elle a permis à 500 familles de sortir de l'obsession des assiettes à remplir et déclenché une avalanche de demandes de conseils pour monter ce genre de magasin. Face à l'ampleur de l'intérêt suscité, Guillaume Bapst quitte l'office des HLM et crée l'Andes, qui réunit aujourd'hui 380 épiceries solidaires, en passe de devenir 480. Lorsque le gouvernement lance le programme d'incitation à la consommation de 3 à 5 fruits et légumes par jour, et la lutte contre le gaspillage, Guillaume Bapst relève le défi et ouvre le Potager de Marianne sur le MIN de Rungis où on ne compte plus le nombre de fruits et légumes gaspillés. Ce sera le premier chantier d'insertion avec une double vocation économique et sociale.

Retrouver un emploi

« On recrute des personnes qui ont des problèmes d'emploi, de logement, beaucoup d'étrangers complètement perdus dans le maquis des démarches administratives », explique Sophie Constantinidis, conseillère en insertion professionnelle du Potager. « On examine ensemble leurs rêves professionnels à la lumière de leur potentiel. On leur trouve des formations. Ou un emploi. L'idée est de rester entre six mois et deux ans maximum ici. » Pour Laurent, c'est l'avant-dernier jour au Potager, après un an de travail. Il a le sourire et la plaisanterie qui va avec. « Oui je sais, je suis éblouissant », dit-il à ses interlocuteurs qui clignent des yeux face au soleil.

Laurent a accepté de parler de lui et de son parcours comme un nouveau défi à surmonter. Son histoire est celle d'un long et profond dérapage après un licenciement économique à quarante ans dans une entreprise américaine où il « se voyait faire toute sa vie. Je me suis mis à boire. Je ne voyais plus personne. J'ai complètement perdu pied jusqu'à toucher le fond ». Plusieurs événements ont eu l'effet d'un électrochoc. Un infarctus et le décès de sa mère. « J'ai eu comme un déclic. Envie de rebondir. J'ai cessé de boire. »

Son frère et sa sœur l'ont guidé vers l'Andes et le Potager de Marianne l'a recruté. « Ici, j'ai trouvé un environnement humain plus qu'une entreprise. Et du réconfort. Ma famille me dit que j'ai repris confiance en moi », raconte Laurent, qui pense qu'il a « encore des trucs à peaufiner. Comme savoir vendre ». Il a « du mal avec l'autorité. Mon père me frappait et me rabaisait. Ça a laissé des trucs ». Sophie, la conseillère en insertion du Potager, a négocié pour Lau-

« C'est une sorte de microcrédit inversé. L'objectif est de remettre les gens dans une dynamique en quelques mois et qu'ils reprennent leur autonomie dans ce laps de temps. »

GUILLAUME BAPST
Fondateur de l'Andes



Christelle Perrin



Brian du Halgouet



Brian du Halgouet

Le Potager de Marianne, comme les trois autres chantiers de l'Andes, ressemble en beaucoup de points aux autres supérettes alimentaires, mais facture ses produits entre 10 et 30 % du prix.

rent un rendez-vous avec une société d'entretien des espaces verts. « Ils m'ont pris ! Je démarre lundi. Je suis fier comme un paon. » Laurent gagnera le SMIC. Il va s'acheter une voiture. Il reviendra les voir tous. « C'est sûr. Je sais ce que je leur dois. »

9 millions de Français précaires

En janvier 2019, l'Andes a changé de mains, échappant de justesse à la liquidation judiciaire après une série de difficultés et la mise en cause de son fondateur. Le réseau a été repris par SOS, un groupement associatif de 18.000 salariés du secteur médico-social, vingt fois plus gros que l'Andes. « On n'a pas changé les activités. En revanche, la gouvernance et l'organisation ont été modifiées. Les fonctions support, dont la gestion des salaires, ont été mutualisées. L'Andes bénéficie des conseils juridiques de SOS », dit le nouveau directeur général, Yann Auger, diplômé d'HEC et dans le groupe SOS depuis plusieurs années. Avec l'explosion du nombre de personnes pauvres – 9 millions étaient en situation de précarité alimentaire avant le Covid avec 3 euros par jour pour se nourrir –, le défi à relever est celui des ressources financières mais aussi humaines. Les épiceries (800 salariés) fonctionnent pour l'essentiel grâce à l'aide des bénévoles. 6.000 en tout, 17 par épicerie pour 2 salariés en moyenne.

Toutes activités confondues, épiceries et chantiers, l'Andes dispose d'un budget de 8,5 millions d'euros, dans lequel on ne

trouve pas trace des aides européennes qui financent massivement l'aide alimentaire, mais uniquement celle qui est distribuée gratuitement. « Nous bénéficions de crédits nationaux pour l'insertion économique et de divers crédits des régions et des départements », explique Yann Auger. Les CCAS (Centre communal d'action sociale) sont les plus gros pourvoyeurs de fonds pour les épiceries. « Chaque année, le budget est un peu plus tendu, alors que le réseau tend à se développer. C'est un modèle fragile, où l'on fait tourner une épicerie avec 77.000 euros par an. C'est extrêmement peu au regard des services rendus. » La plupart des enseignes de la distribution ont entrepris aujourd'hui de limiter leur gaspillage. « Si les magasins s'organisent mieux de ce point de vue, il y aura moins de ramasse ». Sans parler du bénévolat (210.000 personnes en France), qui est notre force et notre faiblesse. Ce sont beaucoup de personnes âgées. Cela peut s'arrêter du jour au lendemain. On l'a vu au moment du Covid », dit encore Yann Auger.

Avec le confinement, les épiceries solidaires ont vu exploser la demande et Yann Auger « redoute que les épiceries ne puissent plus jouer leur rôle tremplin » surtout si les dons ne suivent pas. « Sur les 9 millions de personnes en situation de précarité alimentaire, nous n'en aidons que 170.000. » Pour améliorer sa réponse, l'Andes veut ouvrir une centaine de nouvelles épiceries. Elle vient de lancer un fonds de soutien de 1 mil-

lion d'euros pour financer l'ouverture et améliorer ses recettes mises à mal par la crise sanitaire, qui a très souvent amené les épiceries à ne plus faire payer les produits. Parallèlement les supermarchés ont diminué leurs dons et les prix ont augmenté.

Six entreprises ont déjà apporté leur écot, dont l'américain Kellogg's avec un gros chèque de 200.000 euros, qui assurera le démarrage de 25 épiceries. Les collectivités sont sollicitées elles aussi. A ce stade, près de 50 % du financement espéré a été collecté.

A l'épicerie d'Arcueil, on croise les doigts pour qu'une nouvelle alerte sanitaire n'empêche pas un retour à la normale en septembre. « On tourne encore en mode dégradé. Beaucoup de bénévoles à risque sont restés à la maison à notre demande. Résultat : on ne reçoit plus qu'une seule personne à la fois. On a arrêté les ateliers cuisine, soins du visage, l'initiation aux parfums... La diététicienne ne vient plus », explique Catherine Gouzou, une ex-chef de personnel reconvertie dans l'épicerie solidaire depuis dix ans. Elle fait un signe de la main à Carina, « une cliente » qui quitte les lieux avec sa petite fille Kelly. Ravi d'avoir obtenu le droit de revenir faire ses courses à l'épicerie d'Arcueil pour une nouvelle période de six mois. « Il y a tout ce qu'il faut ici et cela ne coûte presque rien », dit Carina, qui s'est trouvée un temps sans ressources après un accident de travail très invalidant. ■



« La Marche des fiertés », Léonie Koelsch pour « Les Echos »



L'ÉDITORIAL
DES « ÉCHOS »

Risque public et rendements privés

Au pire de la crise du Covid, les pouvoirs publics et les banques n'ont pas lésiné. En trois mois, 100 milliards d'euros de prêts garantis à 90 % par l'Etat ont été accordés aux entreprises qui les demandaient, quasiment sans conditions. Même si l'activité repart, il fait peu de doute que des milliers d'entre elles peineront à les rembourser à l'issue de leur première année de quasi-gratuité. Et qu'elles auront besoin, tôt ou tard, de renforcer leurs fonds propres pour retrouver de l'oxygène. Si le diagnostic fait peu débat, les remèdes sont moins consensuels. Plusieurs dispositifs sont à l'étude, et des initiatives locales émergent. Avec en toile de fond une même question politique : qui, de l'Etat ou du secteur privé, doit renflouer les entreprises en difficultés ? L'Etat a déjà supporté l'essentiel du coût du dispositif de soutien et n'a pas vocation à devenir actionnaire de PME. De leur côté, banquiers et assureurs n'ont pas pour habitude de jouer les pompiers pour des entreprises au bord de la faillite sans être correctement rémunérés pour le risque encouru. C'est là que le jeu du marché trouve ses limites.



Par Elsa Conesa

Les PME frappées par la crise vont avoir besoin de renforcer leurs bilans. Mais qui, de l'Etat ou du secteur privé, doit les renflouer ?

Dans un environnement où les repères idéologiques manquent, entre le discours très volontariste du ministre de l'Economie et la culture plus libérale de son administration et du gouvernement, l'équilibre est subtil. Bercy voudrait que les partenaires des entreprises – banquiers, assureurs, investisseurs – assument une partie du risque d'actionnaire. Ceux-ci estiment au contraire que c'est à l'Etat d'en porter l'essentiel. Mais pour l'Etat, investir au capital des entreprises est bien plus complexe que leur prêter de l'argent. L'analyse du risque doit être plus fine, alors que les situations des PME et entreprises frappées par la crise sont très diverses. Et les pouvoirs publics n'ont pas, comme les banques, une connaissance granulaire du tissu économique français. La probabilité que l'Etat, devenu actionnaire, y laisse des plumes est grande. L'accueil serait qu'il porte l'essentiel des risques, et donc des pertes, tandis que les rendements éventuels seraient en revanche partagés avec les banques et assureurs. La grande force du plan de soutien aux banques en 2008 est de n'avoir pas coûté un centime au contribuable et d'avoir même rapporté de l'argent au Trésor public. Les entreprises et l'industrie financière ne sont pas, comme en 2008, responsables de la crise actuelle. Cela ne doit pas pour autant condamner l'idée d'un partage équitable des risques.

Lire nos informations Page 24

DERNIÈRE HEURE

Jean Castex au chevet de la Guyane

🕒 POLITIQUE – Le Premier ministre Jean Castex s'est rendu dimanche en Guyane pour une visite express de huit heures sur place, pour assurer de la mobilisation de l'Etat dans ce territoire français d'Amérique du Sud confronté à l'épidémie galopante de coronavirus. Pour son premier déplacement en Outre-mer depuis sa nomination à Matignon, Jean Castex s'est concentré sur la question sanitaire de ce territoire de 300.000 habitants grand comme le Portugal, en pleine phase ascendante de l'épidémie de Covid-19 et où les centres hospitaliers sont en forte tension. Samedi, la Guyane comptait 5.949 cas de coronavirus.

Le port du masque très recommandé

🕒 COVID-19 – Quatorze médecins de renom réclament « le port du masque obligatoire dans tous les lieux publics clos », constatant un relâchement dans le respect des gestes barrière. Ils reconnaissent que le masque « reste inconfortable ». Mais ils soulignent que « contrairement au début de l'année », on sait qu'il est « une condition importante pour limiter la diffusion du virus » si « tout le monde le porte », et que « nous avons aujourd'hui les stocks nécessaires ». Le ministre de la Santé, Olivier Véran, a d'ailleurs appelé les Français au port du masque pour « prévenir » une « éventuelle deuxième vague de l'épidémie ».

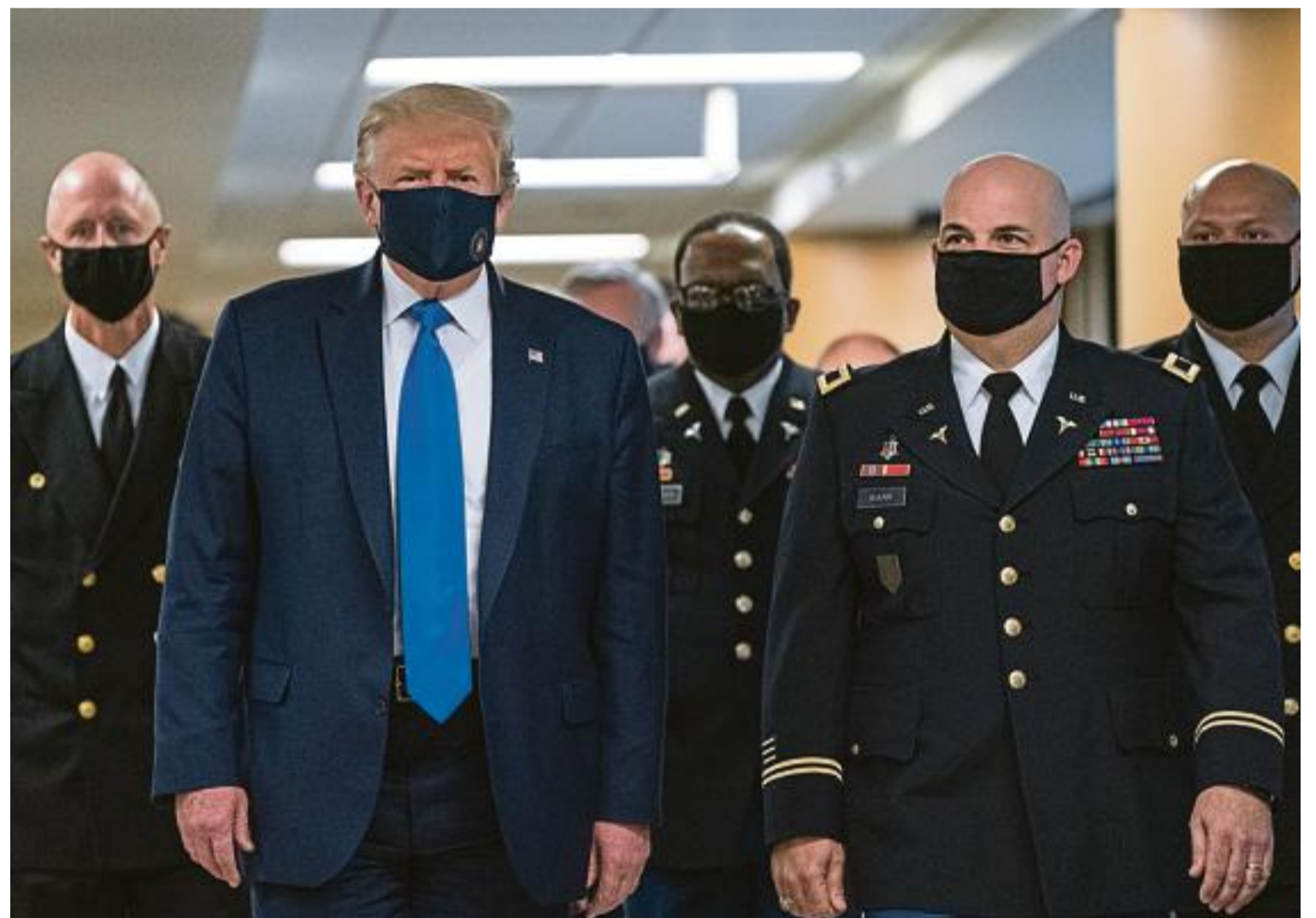
Reprise du dialogue Kosovo-Serbie

🕒 EUROPE – Interrompu depuis près de 18 mois, le dialogue entre la Serbie et le Kosovo est « à nouveau sur les rails », a estimé dimanche le représentant spécial de l'UE pour les Balkans occidentaux, après une visioconférence entre leurs dirigeants. Le président serbe Aleksandar Vucic et le Premier ministre kosovar, Avdullah Hoti, se sont mis d'accord sur l'ordre du jour de leur rencontre de jeudi à Bruxelles où ils doivent être présents cette fois physiquement. Ces rencontres visent à normaliser des relations toujours difficiles, 10 ans après l'indépendance du Kosovo.

Menace de marée noire au large du Yémen

🕒 PROCHE ORIENT – Les rebelles houthis ont donné leur accord à une inspection par une équipe de l'ONU d'un pétrolier abandonné au large du Yémen avec un chargement de 1,1 million de barils de brut qui fait peser le risque d'une pollution sans précédent en mer Rouge. Le FSO Safer, vieux de 45 ans, est ancré depuis 2015 au large du port de Hodeïda (ouest) contrôlé par les rebelles, qui refusaient jusqu'ici l'accès du navire aux experts de l'ONU. Le tanker n'a pratiquement pas été entretenu depuis que la guerre a éclaté il y a plus de cinq ans.

LA PHOTO DU JOUR



DONALD TRUMP MASQUÉ Donald Trump est apparu pour la première fois en public avec un masque sur le visage samedi soir. Le président américain, qui mettait jusque-là un point d'honneur à ne pas porter ce qui est devenu un symbole et un sujet de contentieux politique dans la lutte contre le Covid-19, a dû s'y résoudre lors de sa visite à des militaires blessés au combat à l'hôpital Walter Reed de Bethesda (Maryland), dans la banlieue de Washington. Photo Alex Edelman/AFP

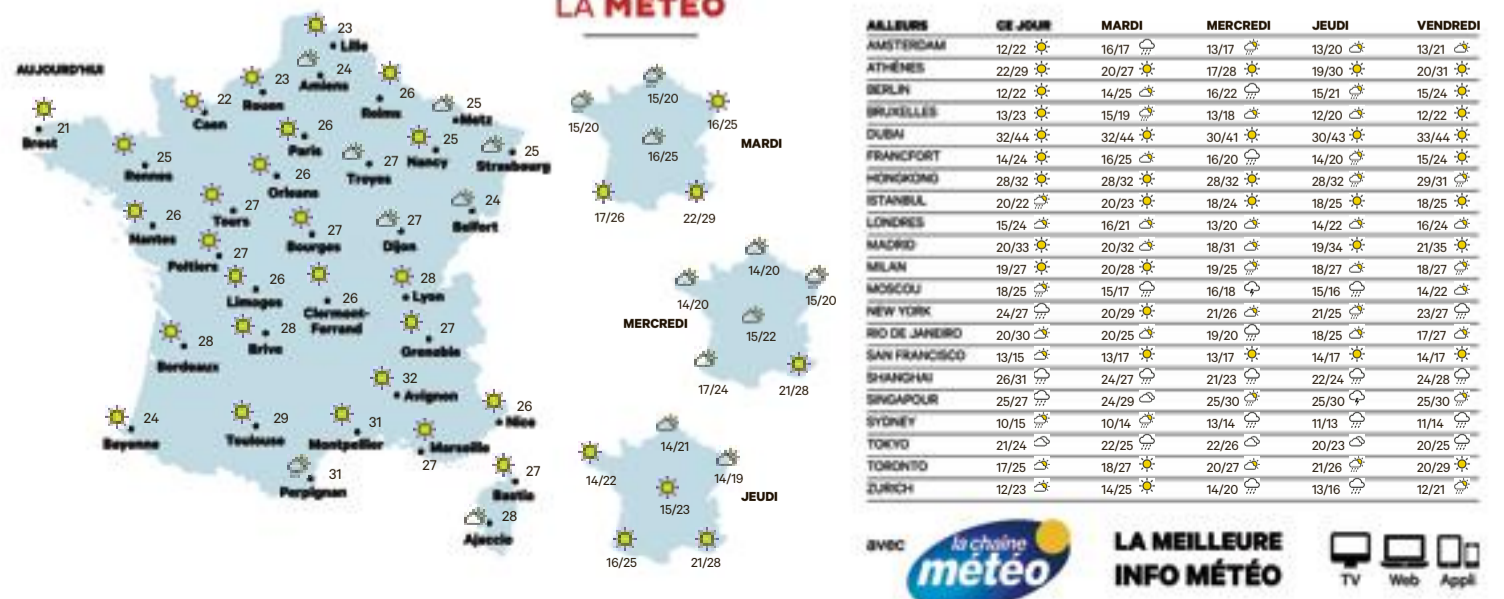
RETROUVEZ
L'ÉDITO ÉCONOMIQUE
DE **FRANÇOIS VIDAL**
TOUS LES JOURS
À 7H10

Les Echos
— SUR —



Et votre journée devient plus belle.

LA MÉTÉO



LA MEILLEURE
INFO MÉTÉO



Les Echos

Entreprises & Marchés

CAC 40
4.970,48 points
1,0053 %

DOW JONES
26.075,3 points
1,4363 %

EURO/DOLLAR
1,1302 \$
0,1196 %

ONCE D'OR
1.803,1 \$
-0,4967 %

PÉTROLE (BRENT)
43,24 \$
2,1015 %

Lundi 13 juillet 2020
www.lesechos.fr

DEVISES | EUR/GBP 0,8949 | EUR/JPY 120,84 | EUR/CHF 1,0636 | GBP/USD 1,2627 | USD/JPY 106,94 | USD/CHF 0,9412 **TAUX** | EONIA -0,464 | LIFFE EURIBOR 3 MOIS -0,438 | OAT 10 ANS -0,2192 | T-BONDS 10 ANS 0,6092

Bras de fer entre Paris et Pékin autour des vols Air France

AÉRIEN

Frédéric Schaeffer
@fr_schaeffer
— Correspondant à Pékin

Le vol CZ 347 à destination de Paris-Charles de Gaulle est resté sur le tarmac de l'aéroport international de Canton, dans le sud de la Chine. Prévu ce lundi à 00 h 20, heure locale, ce vol de la compagnie China Southern Airlines a été annulé à la demande des autorités françaises. Après des semaines de négociations infructueuses avec les autorités chinoises, Paris a décidé d'appliquer le strict principe de la réciprocité : puisqu'Air France n'est autorisé à n'opérer qu'un seul vol hebdomadaire vers la Chine, la France réduit le programme des compagnies chinoises à un vol par semaine.

La Chine à trois contre un

Jusqu'à présent, Air China, China Eastern et China Southern opéraient chacune un vol hebdomadaire vers Paris. Désormais, seul le vol Pékin-Paris d'Air China est autorisé par l'aviation civile française. La décision française est lourde de conséquences pour les passagers compte tenu de la rareté des vols actuels entre la France et la Chine. Craignant un retour de l'épidémie depuis l'étranger, la Chine avait déjà drastiquement réduit le nombre de liaisons par compagnie et par pays depuis le 26 mars, limitant le nombre de passagers entrant en Chine à 3.000 par jour, contre 25.000 avant l'épidémie. Air France a été autorisé à reprendre un vol régulier vers la Chine (Shanghai) le 18 juin. Mais face à une forte demande, la compagnie française souhaite ouvrir davantage de lignes. Suite aux pressions diplomatiques, l'aviation civile chinoise a officiellement autorisé Air France, le 12 juin dernier, à effectuer trois vols hebdomadaires entre la France et la Chine. Sauf que sur le terrain, rien ne bouge et les auto-



Les autorités chinoises ont mis en place une réglementation sanitaire très stricte. La desserte de Pékin est, de fait, interdite, les autorités exigeant un déroutement des vols internationaux pour une escale sanitaire. Photo Kamil Zihnioglu/AP/Sipa

rités de Shanghai refusent toujours de donner leur feu vert à la compagnie française. En appliquant le principe de réciprocité, la France a donc décidé de mettre sa menace à exécution. Ce rare coup de force vise à montrer la détermination des autorités françaises à obtenir au plus vite le déblocage du dossier Air France. A Paris, on veut croire que la compagnie française obtiendra désormais rapidement son précieux sésame pour un deuxième vol hebdomadaire vers Shanghai. En échange de quoi, une deuxième compagnie chinoise sera autorisée à reprendre sa ligne vers Paris.

Même si la Chine a fermé ses portes aux étrangers depuis fin mars, le faible nombre de vols internationaux a créé une immense pression sur la demande et engendré des tarifs vertigineux. Les passagers doivent déboursier autour de 4.000 euros pour un aller simple en classe économique depuis l'Europe. Certains billets se sont négociés à 100.000 yuans (12.650 euros). Cette grande muraille aérienne expère les Chinois bloqués à l'étranger mais aussi les compagnies internationales. Ces dernières sont rares à desservir la Chine, et encore plus rares à effectuer deux vols hebdomadaires.

Pour compliquer le tout, les autorités chinoises ont mis en place une réglementation sanitaire extrêmement stricte. La desserte de Pékin est, de fait, interdite, les autorités exigeant un déroutement des vols internationaux pour une escale sanitaire. Pour ne pas risquer de voir son personnel de bord bloqué à Shanghai en quarantaine, le vol Air France poursuit vers Séoul, en Corée du Sud. La Chine se réserve, en outre, le droit de suspendre sans préavis et sans recours les vols si des passagers ont été testés positifs au Covid-19 à l'entrée sur le territoire chinois. Quatre compagnies en ont déjà fait les frais. ■

Ubisoft : le numéro deux débarqué à la suite d'accusations de harcèlement sexuel

JEUX VIDÉO

Fabienne Schmitt
@FabienneSchmitt

Profond malaise chez Ubisoft. L'éditeur français des jeux vidéo à succès Far Cry et Assassin's Creed se sépare de hauts cadres du groupe, à la suite d'accusations de harcèlement sexuel et propos sexistes révélées par Bloomberg et « Libération ». Plusieurs témoignages dénonçaient une « ambiance toxique » au sein du numéro trois mondial des jeux vidéo, entre « boys club », gestes et propos déplacés, et même des agressions. Le tout conjugué, manifestement, au laxisme des ressources humaines que la majorité des victimes ont affirmé avoir pourtant saisies.

Après avoir procédé à un « examen rigoureux » des accusations, Ubisoft a donc poussé vers la sortie son numéro deux, Serge Hascoët, directeur créatif. Directement visé par les victimes, ce dernier était une figure centrale de l'entreprise, à l'origine des changements éditoriaux qui ont contribué à propulser vers des sommets Ubisoft, aujourd'hui présent dans 30 pays avec 18.000 salariés. Ubisoft s'est aussi

« Je suis plus que jamais déterminé à mettre en œuvre des changements profonds afin d'améliorer et de renforcer notre culture d'entreprise. »

YVES GUILLEMOT
Directeur général d'Ubisoft

séparé sur le champ de Yannis Mallat, dirigeant des studios canadiens, dont « les récentes allégations à l'encontre de nombreux salariés ne lui permettent pas de continuer à assurer ses responsabilités », commente la société. Enfin, la directrice des ressources humaines monde, Cécile Cornet, « a décidé de démissionner de ce poste dans l'intérêt de l'unité du groupe », dit laconiquement le communiqué.

« Ubisoft n'a pas été en mesure de garantir à ses collaborateurs un environnement de travail sûr et inclusif. Ce n'est pas acceptable, déclare Yves Guillemot, directeur général d'Ubisoft, dans le même communiqué. Tout comportement toxique est en opposition totale avec les valeurs avec lesquelles je n'ai jamais transigé et avec lesquelles je ne transigerai pas. Je suis plus que jamais déterminé à mettre en œuvre des changements profonds afin d'améliorer et renforcer notre culture d'entreprise. »

Ce scandale arrive alors qu'Ubisoft, bousculé par la crise sanitaire mondiale, avait décroché en Bourse mi-mai après avoir publié des revenus annuels inférieurs aux attentes et des prévisions jugées décevantes. Mais il avait depuis retrouvé ses niveaux pré-Covid grâce à la présentation de son jeu Hyper Scape, un futur concurrent de Fortnite. Reste à voir comment vont réagir les investisseurs ce lundi matin après ces annonces du week-end. ■

LES ENTREPRISES CITÉES

ADP 28	Epic Games 21
Alès Groupe 17	Facebook 21
Alstom 28	Google 21
Amazon 21	Harmonie Mutuelle 23
Apple 21	MGEN 23
ArianeGroup 16	Migros 15
BNP Paribas 28	Nespresso 17
Caisse d'Épargne Hauts-de-France 24	PMU 17
Carillit 18	Sanofi 14
Crédit Agricole Brie Picardie 24	Société Générale 28
Crédit Agricole Nord de France 24	Sony 21
Crédit Agricole SA 28	STMicroelectronics 28
Da Volterra 14	Ubisoft 13
Emirates 17	UCPA 15
	Vitam 15
	VVV 23

l'essentiel

Pourquoi Ariane 6 décale son premier vol au second semestre 2021

ArianeGroup va tenter de rattraper les retards pris pendant le confinement. Mais la situation sanitaire en Guyane ralentit les travaux sur le nouveau pas de tir de la fusée européenne. // P. 16

Nespresso réinvestit pour suivre l'essor post-Covid du café

Nestlé injecte 151 millions d'euros afin d'agrandir son usine suisse de Romont pour financer un deuxième hall de production. // P. 17

La moisson de blé s'annonce historiquement basse en 2020

La récolte de blé en 2020 pourrait être la deuxième plus faible en quinze ans après celle de 2016. // P. 18

Le bras de fer se durcit entre les publicitaires et les écologistes

La tension s'accroît entre le secteur de la communication, fragilisé par le coronavirus et les associations de lutte pour le climat, qui prônent la déconsommation. Vendredi, le député écologiste Matthieu Orphelin a déposé une proposition de loi intégrant la régulation de la publicité digitale. // P. 20

Coronavirus : des tests rapides désormais disponibles en pharmacie

PHARMACIE

Catherine Ducruet
@CDucruet

Cette fois, c'est possible. En dépit de l'hostilité des biologistes médicaux, les pharmacies qui le réclamaient depuis de longues semaines sont désormais autorisées, depuis samedi, à réaliser des tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) du coronavirus. Ces tests permettent de savoir, en quelques minutes, si on est ou non porteur d'anticorps du SARS-CoV-2. Un arrêté publié au « Journal officiel », précise : « A titre exceptionnel [...] les pharmaciens d'officine [...] peuvent réaliser les tests rapides d'orientation diagnostique, sur sang capillaire, de détection des anticorps dirigés contre le SARS-CoV-2 », et ce, jusqu'au 30 octobre.

Les TROD s'effectuent en prélevant une goutte de sang en piquant la peau, généralement au bout du doigt, pour la mettre en contact avec un réactif. Le résultat apparaît en quel-

ques minutes. Les tests sérologiques ne pouvaient, jusqu'à présent, être réalisés que par les laboratoires d'analyses médicales, en ville ou à l'hôpital.

Confirmation en laboratoire

Un TROD positif signifie que l'on a été exposé au virus et que l'on a développé (ou que l'on est en train de développer) des anticorps. Un résultat positif doit être confirmé par un laboratoire de biologie, à partir d'une prise de sang analysée en laboratoire afin de préciser la réalité de la réponse immunitaire. Il est éventuellement complété par un test virologique (PCR) pour préciser si le virus est toujours présent dans l'organisme, et donc, si l'on risque ou non de contaminer d'autres personnes.

Une liste des 51 tests de ce type autorisés a été publiée par le ministère de la Santé. Certains ne détectent que les anticorps IgG (pour immunoglobulines G), qui se forment seulement au bout de 14 jours après avoir été en contact avec le virus, tandis que d'autres indiquent aussi la présence d'IgM (immunoglobulines M), produites plus tôt, qui peuvent être détectées une semaine environ après l'infection. ■

À LA UNE DE L'ÉCO
DU LUNDI AU VENDREDI
6H50
Retrouvez le fait économique du jour
en partenariat avec
Les Echos RTL
À écouter également sur
RTL.fr

Pourquoi les laboratoires s'unissent pour sauver les antibiotiques

- Faute de rentabilité, les grands laboratoires ont déserté ce domaine crucial pour la santé publique.
- Ils s'associent pour aider les biotechs et lancent un fonds doté de 1 milliard de dollars.
- Objectif : créer deux à quatre nouveaux antibiotiques d'ici à 2030.

PHARMACIE

Catherine Ducruet
@CDucruet

La pandémie de Covid-19 aura peut-être eu le mérite de rappeler que le monde n'était pas à l'abri d'une crise sanitaire de grande ampleur. Et elle aura réussi à mobiliser une partie de l'industrie pharmaceutique et des biotechs. Aujourd'hui, c'est pour contribuer à prévenir une autre crise sanitaire d'une plus grande ampleur potentielle, celle du manque d'antibiotiques face à des bactéries devenues multirésistantes, que plus d'une vingtaine de laboratoires pharmaceutiques (*) se sont réunis pour créer le Fonds d'action contre l'antibiorésistance.

Doté de 1 milliard de dollars, il a pour objectif « la mise sur le marché, d'ici à la fin de la décennie, de 2 à 4 nouveaux antibiotiques ». Pour y parvenir, le Fonds compte « investir dans les biotechs travaillant sur des traitements antibactériens innovants » répondant à des besoins de santé publique, ou autorisant un changement significatif de la pratique clinique. Il permettrait également d'apporter « un soutien technique aux sociétés sélectionnées, en leur donnant accès à l'expertise et aux ressources des grands groupes » en matière de développement clinique. Enfin, le Fonds souhaite s'associer à des acteurs philanthropiques et des organismes internationaux « pour plaider auprès des gouvernements en faveur de la création de conditions de marché » rendant rentable le développement d'antibiotiques.

Utilisation restreinte

L'une des principales raisons de l'absence de nouveaux antibiotiques, est l'impossibilité pour un grand laboratoire de rentabiliser l'investissement. Alors que la recherche peut se montrer longue et ardue (il faut connaître la biologie humaine mais aussi celle des bactéries) quand un nouvel antibiotique arrive sur le marché, on en restreint l'emploi pour retarder le plus possible l'apparition des résistances qui se développent avec l'usage du produit. De plus, même quand ils sont utilisés, les traitements sont généralement de courte durée. Le chiffre d'affaires reste donc longtemps



La résistance aux antibiotiques, ce sont des millions de morts supplémentaires à craindre, mais c'est aussi l'impossibilité de pratiquer une médecine moderne, notamment la chirurgie.

confidentiel. Enfin, difficile dans de nombreux pays d'obtenir un prix rémunérateur quand l'essentiel de l'arsenal actuel est composé de génériques à bas prix.

Cette absence de « modèle économique » a incité la plupart des acteurs de l'âge d'or des années 1970-1980 à quitter le domaine. Parmi les derniers en date figurent Sanofi, AstraZeneca ou Novartis. Résultat, il ne restera bientôt plus pour relever le défi que les biotechs, dont les structures économiques sont fragiles.

En 2019, l'investissement en R&D consacré aux antibiotiques n'a pas dépassé quelques milliards de dollars alors que le développement complet d'un médicament en coûte déjà deux. Sur les quelque 140 projets de R&D recensés, seuls dix impliquent de nouvelles molécules et ils sont principalement menés par des biotechs. D'où l'objectif du nouveau Fonds de les soutenir par des investissements en capital, puis en les épaulant pour le développement.

Cela suffira-t-il ? Pas sûr. Les sociétés Melinta Therapeutics et Achaogen avaient bénéficié chacune, pour leur R&D, de soutiens de la Barda (Biomedical Advanced Research and Development Authority) et/ou de la Fondation Bill & Melinda Gates, pour plusieurs centaines de millions de dollars. Pourtant, elles ont fini, l'an dernier, par mettre la clé sous la porte, bien que leurs produits soient arrivés sur le marché. Les ventes étaient trop faibles pour permettre, même à de très petites structures, de vivre.

Des solutions

Cela apporte de l'eau au moulin des ONG comme Médecins Sans Frontières qui reprochent aux initiatives des laboratoires « de continuer à s'inscrire dans une logique de R&D fondée sur le marché ». Mais en attendant le Grand Soir, toute une série de mesures pourraient être prises qui contribueraient à rendre plus aisée la mise au point de nouveaux antibiotiques.

On pourrait déjà fort utilement s'inspirer de ce qui a déjà été fait pour les maladies rares qui elles non plus ne répondent pas aux critères de rentabilité habituels : allongement de la validité des brevets, exclusivité commerciale, prix plus rémunérateurs en se basant sur les coûts évités grâce au traitement, etc. On pourrait aussi imaginer que, comme pour le vaccin contre le Covid-19, les gouvernements préfinancent l'achat d'une certaine quantité de traitements afin de constituer des stocks de sécurité. Des propositions qui ne sont pas nouvelles mais qui ont besoin pour prendre consistance des talents des futurs lobbyistes du Fonds. Celui-ci devrait être opérationnel fin 2020.

(*) Almiral, Amgen, Bayer, Boehringer Ingelheim, Chugai, Daichi Sankyo, Esai, Eli Lilly, GSK, J&J, Leo Pharma, Lundbeck, Menarini, Merck, Merck-MSD, Novartis, Novo Nordisk, Pfizer, Roche, Shionogi, Takeda, Teva, UCB.

Comment Da Volterra veut combattre la résistance aux antibiotiques

La biotech a mis au point un adsorbant intestinal qui capte les résidus d'antibiotiques, évitant ainsi la sélection de bactéries résistantes.

Il faut une sérieuse détermination pour travailler aujourd'hui dans le domaine des antibiotiques et de l'antibiorésistance quand on est une biotech. Florence Séjourné, qui pilote Da Volterra depuis sa création, n'en manque pas. « Il suffit que le mot antibiotique apparaisse dans une présentation aux investisseurs pour qu'ils s'enfuient », s'amuse-t-elle.

Dans ce cadre, la création du Fonds d'action contre l'antibiorésistance est, pour elle, une bonne nouvelle, même si Da Volterra ne développe pas lui-même de nouveaux antibiotiques. Car s'intéresser à l'antibiorésistance, ce qui est l'objet du Fonds, va au-delà du seul aspect antibiotique : l'entreprise, qui emploie 35 personnes, a mis au point un adsorbant protégé par un revêtement (DAV132) spécialement conçu pour se déliter dans le côlon, où l'adsorbant neutralise les résidus d'antibiotiques qui ne sont pas passés dans le sang.

« Un essai de phase III avant la fin de l'année »

Ce sont ces résidus d'antibiotiques qui, en tuant certaines bactéries du microbiote, le déséquilibrent et sélectionnent les bactéries résistantes. Ces dernières vont rendre les traitements ultérieurs moins efficaces, mais aussi contribuer à affaiblir le système immunitaire des patients.

C'est ce qu'ont montré les études cliniques menées par la société. La première – une étude de phase II – a démontré l'efficacité de DAV132 chez des patients hospitalisés traités par antibioti-

ques (fluoroquinolone) à fort risque d'infection à Clostridium difficile, une infection nosocomiale redoutée. La deuxième étude portait sur des patients traités avec un autre antibiotique (bêta-lactamine). Là aussi, elle a montré que DAV132 jouait son rôle protecteur sans nuire à l'efficacité de l'antibiotique.

« Nous espérons démarrer un essai de phase III avant la fin de l'année », explique Florence Séjourné. Mais pour mener un essai qui inclura plusieurs centaines de patients, Da Volterra devra trouver une trentaine de millions d'euros. « Nous examinons toutes les options », poursuit-elle.

Un impact immunitaire

D'autres applications thérapeutiques se précisent. Da Volterra a réalisé une méta-analyse (exploitation de différentes cliniques déjà réalisées) portant sur plus de 2.200 patients souffrant de cancer du poumon métastatique traités par immunothérapie (Keytruda de Merck-MSD). Ceux qui avaient dû prendre des antibiotiques sept mois plus tôt. Quatre autres études réalisées depuis ont abouti à des conclusions similaires. De là à imaginer que l'impact négatif des antibiotiques sur le microbiote et donc sur l'immunité puisse être atténué par le produit de Da Volterra, il n'y a qu'un pas à franchir qui passera par de futures études cliniques. — C. D.

Les dangers de l'antibiorésistance en cinq questions

L'antibiorésistance peut tuer. C'est un phénomène qui va croissant. Pour y faire face, toutes les parades doivent être tentées.

Enrique Moreira
@EnriqueMoreira

● LA RÉSISTANCE AUX ANTIBIOTIQUES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Un antibiotique est une molécule naturelle, semi-synthétique ou de synthèse qui s'attaque spécifiquement à une cible cellulaire d'une bactérie ou d'un groupe de bactéries. La résistance survient lorsque la bactérie par mutation modifie la cible, ce qui rend l'antibiotique inefficace

● QUELLE EST LA SITUATION ACTUELLE ?

L'efficacité des antibiotiques a

motivé leur utilisation massive en santé humaine et animale, ce qui a créé une pression de sélection sur les populations bactériennes, entraînant l'apparition des souches résistantes. Certaines bactéries sont même devenues multirésistantes, c'est-à-dire qu'elles sont désormais insensibles à un grand nombre d'antibiotiques. L'Organisation mondiale de la santé a d'ailleurs publié en 2017 un classement des 12 familles de bactéries « les plus menaçantes pour la santé humaine », pour lesquelles il est urgent d'avoir de nouveaux antibiotiques. Actuellement, on estime en effet à quelque 700.000 le nombre de décès imputables chaque année à l'antibiorésistance.

● QUELS SONT LES RISQUES POUR L'AVENIR ?

Si rien ne change, la résistance aux antibiotiques pourrait être responsable de 10 millions de morts par an

en 2050. Ce chiffre peut être discuté, mais si aucun nouvel antibiotique n'est découvert d'ici dix ans, on sera dans une impasse thérapeutique. Car sans antibiotiques, pas de chirurgie, mais pas non plus de chimiothérapies ou de greffes qui affaiblissent le système immunitaire.

● QUEL EST L'IMPACT ÉCONOMIQUE DE CETTE CRISE SANITAIRE ?

Si rien n'est fait, la perte cumulée du PIB mondial de 2014 à 2050, imputable à la résistance aux antibiotiques, serait de 100,2 trillions de dollars, un chiffre obtenu à partir de la valeur économique des milliers d'opérations devenues courantes pratiquées chaque année mais qui deviendraient impossibles sans antibiotiques.

● COMMENT LUTTER CONTRE L'ANTIBIORÉSISTANCE ?

Il faut d'abord commencer par

prescrire les antibiotiques à bon escient en se basant autant que possible sur un diagnostic précis (identification de la bactérie, identification de possibles résistances), ce qui permettrait une prescription plus adaptée et moins fréquente, notamment des antibiotiques à large spectre. Et il faut ensuite développer de nouveaux antibiotiques de dernier recours basés sur de nouveaux mécanismes d'action. Sur le plan scientifique, toutes les approches doivent être tentées, y compris l'amélioration d'anciens antibiotiques jusqu'alors jugés trop toxiques ou l'exploitation des bactériophages, ces virus ennemis naturels des bactéries, découverts il y a une centaine d'années, mais dont la mise en œuvre selon les normes réglementaires actuelles en matière de traitements reste problématique. Et il faut trouver un modèle économique permettant à ces activités d'être rentables. ■

30

MILLIONS D'EUROS seront nécessaires pour un essai incluant plusieurs centaines de patients.

« Beneteau doit aller assez vite dans la réduction de ses capacités industrielles »

- Le champion mondial vendéen des bateaux de plaisance présente son nouveau plan stratégique, forcément modifié par la crise sanitaire.
- Pour Jérôme de Metz, son PDG, il passera par une restructuration, une réorganisation et l'électrique.

Propos recueillis par
Julien Dupont-Calbo
@jdupontcalbo

Comment la pandémie a-t-elle frappé Beneteau ?

Nous avons été touchés en même temps que tout le monde. Nous avons fermé toutes nos usines pendant six semaines, entre mars et avril. Pendant cette période, seules quelques expéditions de bateaux ou de mobile-homes, qui étaient déjà sur les parkings ont été réalisées. Les camions ne roulaient pas, les ports et les campings étaient fermés. Les mois de mai et juin ont été très bons, mais ils n'effaceront pas la fermeture des usines. Les campings ont, par exemple, déjà raté leur saison : l'été leur permet d'équilibrer leurs comptes, mais ce sont l'avant et l'après-saison qui leur font gagner de l'argent... C'est embêtant, nous sommes le leader européen des mobile-homes.

A quel point la saison est gâchée pour vous ?

L'année sera difficile, pas catastrophique. Nous avons perdu 45 % de notre chiffre d'affaires au troisième trimestre par rapport à l'an dernier. Beneteau sera tout de même profitable, et le cash net positif sur l'année. Je pense que le prochain exercice sera encore plus difficile. Historiquement, notre métier est cyclique, avec des amplitudes très fortes en temps de crise. Nous nous préparons à toutes les éventualités. Il y aura deux marches à franchir : la première, nous venons de la passer. Il en reste une seconde, d'une hauteur inconnue pour le moment.

Que faites-vous pour adapter vos chantiers à la nouvelle donne ?

Aujourd'hui, nous sommes clairement en surcapacité industrielle. Nous devons aller assez vite dans la réduction de nos capacités. Nous venons d'engager des discussions avec nos partenaires sociaux. Nous sommes en train de fixer le cadre et les principes de la négociation avec eux. C'est trop tôt pour vous dire ce qu'il en résultera. Mais nous ne fermerons pas définitivement la moitié de nos usines. Certaines tourneront au ralenti, d'autres pourraient être mises sous cocon. Nous voulons absolument garder nos compétences et la flexibilité de notre outil industriel pour saisir au bond la reprise. La difficulté, c'est que nous n'avons pas encore de vision claire du marché ces prochaines années. Nous ne savons pas vraiment comment résisteront les distributeurs, les loueurs... Il faudra attendre les prochains Salons pour saisir une première tendance.



« Nous ne freinerons pas nos efforts sur les nouveaux produits », précise Jérôme de Metz, le patron de Beneteau.

JÉRÔME DE METZ PDG de Beneteau

Le contexte est spécial pour lancer un nouveau plan stratégique, ce que vous avez fait jeudi soir...

C'est compliqué, car les premières étapes du plan sont descendantes. Mais nous présentons un plan à cinq ans ambitieux et réaliste. Nous allons passer de 12 à 8 marques et de 180/200 modèles dans la gamme à 120/130. Les clients auront toujours autant de choix. Nous allons supprimer les chevauchements et la cannibalisation entre nos bateaux, qui devront disposer d'une proportion de composants communs bien supérieure à ce qu'elle est actuellement. Nos huit marques restantes seront mondiales.

Cela doit nous permettre de conserver nos volumes de ventes et d'améliorer notre rentabilité. Pour chaque marque, les séries seront plus longues, ce qui augmentera la qualité, réduira les délais et les investissements dans les moules et les outils. Tous nos sites deviendront multimarques, et seront spécialisés dans une catégorie de bateaux. Sur ces deux aspects, nous

sommes déjà dans l'exécution. Nous avons déjà fait des transferts de production à Montfalcone, en Italie, ou en Pologne.

Quelle est la promesse financière ?

Nous souhaitons passer notre rentabilité opérationnelle courante de 6,8 % à 10 % quand notre chiffre d'affaires sera revenu au niveau de l'an dernier. Le groupe n'a pas atteint ce niveau depuis longtemps à cause de difficultés structurelles internes, mais je vois le chemin pour y arriver. Les trois quarts du gain seront faits avec la réorganisation de notre gamme et de notre fonctionnement, le quart restant avec la baisse de nos coûts de structure. Nous voulons aller aussi vite et fort que par le passé, mais en sélectionnant davantage nos investissements.

Comment comptez-vous parvenir à refondre votre structure, qui s'est sédimentée avec le temps et avec les rachats successifs ?

Nous nous organiserons désormais par fonction mondiale, et non plus par société. Il n'y a plus de RBH ou de Monte Carlo Yachts. Des strates

et des silos ont été supprimés, et tout le monde travaille ensemble, comme cela doit toujours être le cas. Il y a désormais un responsable voile et un responsable moteur, qui auront la main sur toutes les mar-

Il a dit



« Nous voulons absolument garder nos compétences et la flexibilité de notre outil industriel pour saisir au bond la reprise. »

ques dans leur domaine, par exemple. Idem pour le marketing. Nous avons déjà remis du liant, et on en constate déjà les résultats.

Pourquoi conserver une gamme aussi large ?

Beneteau est leader mondial du bateau à voile et numéro deux mondial des bateaux à moteur. Nous avons fait le choix de continuer à couvrir 28 segments de marché, de rester partout. Certains marchés sont moins dynamiques, c'est vrai, mais tous sont intéressants. C'est le cas de la voile, qui pèse la moitié de nos ventes cette année. Nous ne voulons absolument pas les abandonner. Dans les moteurs, nous restons un petit acteur par rapport à la taille du marché, il y a énormément de marge de manœuvre pour nous.

Vous voulez limiter le nombre de lancements ?

Nous ne freinerons pas nos efforts sur les nouveaux produits. A court terme, nous allons, par exemple, transformer Delphia, une marque qui fait des bateaux à moteur pour le marché scandinave, en un spécialiste mondial des bateaux électriques pour les lacs et les rivières. Le potentiel du marché est énorme, et nous voulons participer au « verdissement » de notre métier : nous en avons assez d'entendre que les bateaux polluent, parce que c'est vrai. Sur ce sujet, nous travaillons activement avec les fournisseurs de moteurs. Nous voulons aussi faire de Four Winns, une de nos marques américaines, un autre champion mondial, en mettant à l'eau un petit catamaran à moteur hors-bord qui devrait cartonner.

Qu'allez-vous faire des quatre marques non conservées ?

L'objectif n'est pas de les supprimer. Nous voulons leur permettre de prendre leur liberté, et nous entendons y rester associés au travers de joint-ventures. Nous discutons déjà avec un certain nombre de partenaires potentiels. Nous voulons avancer là-dessus dans les prochains mois.

Le groupe a lancé plusieurs initiatives sur les services ces dernières années. Où en êtes-vous ?

Nous voulons nous développer dans les services aval, dans la location à la journée ou à la semaine, ou encore dans les boat clubs aux Etats-Unis notamment. Nous sommes déjà fournisseur de ces solutions. Nous allons prendre ce virage de façon déterminée dans le cadre de notre plan, mais pas tout de suite. Il faut d'abord gérer les sujets post-Covid. ■

Electricité : vers une hausse des tarifs réglementés cet été

ÉNERGIE

La Commission de régulation de l'énergie a proposé une hausse de 1,55 % des tarifs réglementés de l'électricité à compter du 1^{er} août.

La grande majorité des ménages souscrit encore aux tarifs réglementés.

Sharon Wajsbrot
@Sharonwaj

Voilà une nouvelle qui pourrait entamer quelque peu le moral des ménages. Chargée de proposer au gouvernement des évolutions sur les tarifs réglementés de vente de l'électricité, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) recommande d'augmenter les prix de 1,55 % cet été. Cette hausse pourrait entrer en vigueur au 1^{er} août si le gouvernement la valide. Il appartient en effet à la nouvelle ministre de la Transition écologique et solidaire, Barbara Pompili, et au ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, d'entériner cette proposition sous trois mois.

Une bonne part des offres de marché des fournisseurs alternatifs sont aussi indexées sur les tarifs réglementés.

Dans le détail, la hausse proposée par le régulateur est de 1,54 % pour les tarifs bleus résidentiels et de 1,58 % pour les tarifs appliqués aux professionnels. Le sujet est particulièrement sensible, car, en dépit de l'ouverture à la concurrence, près de 70 % des clients résidentiels et 40 % des clients professionnels disposent toujours d'un tarif régulé. Par ailleurs, une bonne part des offres de marché des fournisseurs alternatifs sont aussi indexées sur les tarifs réglementés.

Quatre hausses successives de tarifs

Cette hausse est bien plus limitée que celle mise en œuvre à la même période l'an passé. À l'été 2019, après un gel des tarifs décidé par le gouvernement sur fond de crise des « gilets jaunes », le régulateur avait mis en œuvre une hausse de 5,9 % en juin, suivie d'une autre augmentation de 1,23 % en août. Et, en février dernier, les tarifs régulés de l'électricité ont encore grimpé de 2,4 %, en partie à cause d'un effet de rattrapage lié au gel des tarifs en 2019.

Cette fois-ci, pour expliquer sa nouvelle proposition, la CRE met en avant une progression des coûts de transport de l'électricité sur le réseau. La composante d'acheminement, qui pèse pour environ 30 % des tarifs réglementés, progresse de 3,4 % au 1^{er} août, en moyenne. « L'hiver doux a généré moins de consommation d'électricité et fait augmenter la charge du réseau », explique notamment la CRE.

Pour les consommateurs, ce n'est sans doute qu'un début. Au cours de l'hiver prochain, la faible disponibilité du parc nucléaire d'EDF risque de faire à nouveau grimper les prix de l'électricité et par ricochet les tarifs réglementés. ■

L'UCPA devient aussi un poids lourd du sport en salle

LOISIRS

Le groupe associatif, spécialisé dans le sport et les loisirs, va reprendre auprès du distributeur Migros l'exploitation d'un gros complexe régional situé en Haute-Savoie.

Christophe Palierse
@cpalierse

Amorcée il y a quelques années, la montée en puissance de l'UCPA dans la gestion d'équipements de sport et de loisirs s'accélère. Le groupe associatif, connu en tant qu'organisateur de séjours sportifs

et de colonies de vacances, vient de conclure un accord de taille avec le groupe de distribution Migros. Objectif : se renforcer dans les Alpes avec la reprise, à compter du 1^{er} octobre, de l'exploitation du complexe de loisirs haut-savoyard Vitam, très couru localement. Situé à Neydens, à une dizaine de kilomètres de Genève, ce dernier accueille sur ses 30.000 mètres carrés d'activités d'intérieur et d'extérieur (escalade, squash, badminton, spa bien-être, fitness, parc aquatique...) environ 750.000 personnes par an et emploie 130 salariés.

Nouvelle dimension

« Vitam, c'est 10 millions d'euros de chiffre d'affaires à l'année, à comparer à 3,5 millions pour les plus gros équipements actuels de l'UCPA et à

1 million environ pour des équipements sportifs de taille moyenne », précise le directeur financier du groupe UCPA, Arnaud Barentin. Vitam, dont Migros France conserve les murs, donne d'emblée une nouvelle dimension au pôle management et développement d'équipements de l'UCPA, baptisé en interne UCPA Sport Access. Regroupant 70 sites, dont des centres aquatiques ou équestres et des salles d'escalade ou de fitness, ce pôle a accueilli plus de 3 millions de personnes lors de l'exercice 2018-2019 (clôture au 31 octobre) du groupe associatif, pour un chiffre d'affaires de 71,2 millions d'euros sur un total de 270 millions.

L'UCPA, qui ne compte pas en rester là, a engagé la réalisation de huit multiplexes UCPA Sport Sta-

tion, à livrer d'ici à 2025. Le montant de ce programme s'élève à 150 millions d'euros, avec une part - directe ou indirecte - de l'UCPA de 40 à 50 %. Les deux premières unités ouvriront, cet automne, à Reims et à Meudon-la-Forêt dans la banlieue ouest de Paris, les autres étant annoncées à Bordeaux (2), Nantes, et à Paris ou dans sa petite cou-

30.000
MÈTRES CARRÉS

La surface dédiée à des activités d'intérieur et d'extérieur du complexe Vitam. Il accueille environ 750.000 personnes par an et emploie 130 salariés.

ronne (19^e arrondissement, Bercy-Charenton, Asnières).

Transformation

Le groupe associatif va également exploiter pendant vingt ans le futur stade nautique de Mérignac, un projet de l'ordre de 45 millions d'euros qui doit être finalisé en 2022. Ce complexe, censé réaliser quelque 551.000 entrées par an, proposant diverses activités - natation, aquagym, aquabike, bébés nageurs, gym prénatale, remise en forme -, emploiera 46 salariés.

Sous cet aspect aussi, l'essor de l'UCPA dans le développement et le management d'équipements de sport et loisirs transforme le groupe associatif. Son pôle UCPA Sport Access réunit déjà 1.100 équivalents temps pleins sur un total de 2.900. ■

Pourquoi Ariane 6 décale son premier vol au second semestre 2021

SPATIAL

ArianeGroup va tenter de rattraper les retards pris pendant le confinement.

Mais la situation sanitaire en Guyane ralentit les travaux sur le nouveau pas de tir de la fusée européenne.

Anne Bauer

@annebauerbrux

Le tir inaugural de la fusée Ariane 6 n'aura pas lieu avant la « deuxième moitié de 2021 » en raison de retards provoqués par l'épidémie due au coronavirus, a confirmé Daniel Neuenschwander, directeur général des lanceurs de l'Agence spatiale européenne (ESA). Initialement, le premier vol de la nouvelle fusée européenne, qui doit prendre le relais d'Ariane 5, était calé à la fin de l'année. Toutefois, faute de visibilité sur l'évolution de la pandémie de Covid-19, notamment en Guyane, l'ESA ne se prononce pas sur une nouvelle date de lancement.

André-Hubert Roussel, président exécutif d'ArianeGroup, souligne pourtant que nombre de jalons importants ont été franchis avec succès. Les nouveaux moteurs d'Ariane 6 ont notamment été validés, qu'il s'agisse du moteur Vulcain de l'étage principal de la fusée ou du moteur réallumable Vinci de l'étage supérieur. Enfin, le dernier test des boosters à propulsion solide aura lieu cet été au port spatial de Kourou.

Reste une étape essentielle à franchir : les essais combinés entre la fusée et le pas de tir, qui ne pour-



Les essais combinés entre la fusée et le pas de tir ne pourront se faire que lorsque les travaux seront achevés. Photo Jody Amiet/AFP

ront se faire que lorsque les travaux à Kourou seront achevés. Car, en raison de l'arrêt du chantier entre mars et mai pour cause de confinement, le pas de tir n'a pas pu être achevé. Et, malgré la reprise des travaux sous maîtrise d'œuvre du CNES, les obligations strictes de quarantaine en vigueur en Guyane contraignent à un redémarrage lent des travaux. Comme le résume André-Hubert Roussel, ArianeGroup a repris à quasi 100 % son activité mais n'a pas pour

autant retrouvé 100 % d'efficacité. Ariane 6 est en passe de réussir son pari pour être une fusée 40 % moins chère qu'Ariane 5 et bien plus polyvalente, insiste André-Hubert Roussel, mais les délais imposés par la crise de coronavirus génèrent des surcoûts sur lesquels devra statuer l'ESA en octobre prochain. Aussi, pour la filiale d'Airbus de Safran, l'exercice 2020 sera difficile. Une baisse d'activité de l'ordre de 20 % est envisagée, la branche défense d'ArianeGroup fabricant

des missiles de la dissuasion nucléaire française ayant quelque peu compensé les retards de la branche civile.

Une transition coûteuse entre lanceurs

« Le cycle spatial est plus long que celui de l'aéronautique et à court terme, il faut rattraper les retards », constate Philippe Gery, délégué syndical CFE-CGC d'ArianeGroup, qui écarte ainsi toute aggravation du plan de réduction d'effectif de 2.300 équivalents temps plein annoncé à la fin 2018 à l'horizon 2023. « Mais à moyen terme, faute de reprise du marché commercial, la situation est tendue. » Pour l'heure, ArianeGroup a encore 8 fusées Ariane 5 à lancer, tandis qu'un

premier lot de 14 Ariane 6 a été commandé.

La période de transition entre 2021 et 2024 sera coûteuse avec quatre lanceurs à gérer pour l'Europe, Ariane 5 et Ariane 6, mais aussi le petit lanceur italien Vega et son successeur VegaC, reconnaît Daniel Neuenschwander.

Selon lui, l'Europe va multiplier les projets, qu'il s'agisse de missions d'exploration ou de commandes de satellites météo, de navigation et d'observation, de manière à soutenir l'activité des lanceurs européens. D'ici à 2022, le directeur des lanceurs souligne qu'il espère stabiliser Ariane 6, Vega C et le petit vaisseau spatial Space Rider, poursuivre l'innovation, notamment avec les recherches sur Themis pour

« Le cycle spatial est plus long que celui de l'aéronautique et à court terme, il faut rattraper les retards. Mais à moyen terme, faute de reprise du marché commercial, la situation est tendue. »

PHILIPPE GERY
Délégué syndical CFE-CGC
d'ArianeGroup

savoir construire un lanceur réutilisable, comme l'a fait SpaceX.

Car l'accélération technologique dans le spatial est telle qu'ArianeGroup ne pourra pas se contenter de réussir les premiers tirs d'Ariane 6 pour rester dans la course spatiale mondiale. Dès la fin de l'année, un démonstrateur du nouveau moteur Prometheus sera mis à l'essai, tandis que le démonstrateur d'un premier étage de fusée réutilisable, le Themis, doit permettre à l'horizon 2022 de décider du lancement ou non d'une nouvelle évolution d'Ariane 6.

Mais, comme le souligne le patron d'ArianeGroup, quels que soient les efforts menés pour abaisser les coûts des futurs lanceurs, les obligations liées à la nécessité de répartir la charge de travail entre de multiples pays européens nuiront à sa compétitivité face à la concurrence – notamment celle de SpaceX. « Ariane 6 fait travailler 600 sous-traitants qui composent 60 % de sa valeur ajoutée, quand SpaceX délègue au maximum 30 % de sa valeur ajoutée à des sous-traitants », explique André-Hubert Roussel. Une nouvelle étape de consolidation permettrait un gain de compétitivité, plaide-t-il. ■

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE PROJET DE RECONSTRUCTION DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU) DE CAEN NORMANDIE (OPÉRATION ANTICIPÉE) SUR LA COMMUNE DE CAEN

Par arrêté préfectoral du 12/06/2020, la demande du permis de construire pour le projet de reconstruction du CHU de Caen Normandie (Calvados) par l'établissement public « Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie », personne morale et maître d'ouvrage, sis Avenue de la Côte de Nacre – CS 30 001 – 14 033 CAEN cedex 9, doit faire l'objet d'une procédure d'enquête publique.

Cette enquête sera ouverte du vendredi 10 juillet au lundi 10 août 2020 inclus à 16h30.

L'opération anticipée, qui doit se dérouler entre 2020 et fin 2022, consiste en la réalisation du pôle logistique – pharmacie – administration (LPA) et la construction du bâtiment Biologie (BIO). Elle comprend en outre la réalisation au Nord-Est du site d'un parc de stationnement des véhicules de services du CHU et d'un bâtiment technique. Elle prévoit la création d'environ 24 000 m² de surface de plancher.

Consultation du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, pourront être consultés du vendredi 10 juillet au lundi 10 août 2020 :

– sur support papier et sur un poste informatique aux adresses, jours et horaires suivants :

Lieux	Jours et horaires
DDTM du Calvados (siège de l'enquête) 10, boulevard général Vanier 14 000 CAEN	Sur rendez-vous au 02-31-43-16-00 : – du lundi au jeudi : de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 – le vendredi : de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00
Communauté Urbaine Caen-la-mer 16 rue Rosa Parks 14 000 CAEN	– du lundi au jeudi : de 8h30 à 17h30 – le vendredi : de 8h30 à 16h30

– sur le site internet de l'État dans le département : <http://www.calvados.gouv.fr/>
– sur le site de la société « PREAMBULES » : <https://www.registre-dematerialise.fr/1960>

Pendant la durée de l'enquête publique, toute information sur le projet pourra être demandée à la personne ressource, représentant le maître d'ouvrage, Monsieur Pierre GILBERT, Directeur adjoint de la reconstruction du CHU de Caen-Normandie et à l'adresse : Avenue de la Côte de Nacre – 14 033 CAEN – Téléphone : 02 31 06 45 11 – Courriel : reconstruction@chu-caen.fr

Par ailleurs, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique au siège de cette enquête à l'adresse suivante : la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) – Service urbanisme et risques – 10, boulevard général Vanier – CS 75 224 – 14 052 CAEN Cedex 4 – ou par courriel sous le lien suivant : ddtm@calvados.gouv.fr

Rencontres avec le commissaire enquêteur

L'enquête publique sera conduite par Monsieur Marcel VASSELIN, Cadre de l'industrie, retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assurera trois (3) permanences au siège de la DDTM du Calvados, 10, boulevard général Vanier – CS 75 224 – 14 052 CAEN Cedex 4, selon les plages horaires suivantes :

- le vendredi 10 juillet 2020 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête publique),
- le mercredi 22 juillet de 13h30 à 16h30,
- le lundi 10 août 2020 de 13h30 à 16h30 (clôture de l'enquête publique).

Des entretiens téléphoniques avec le commissaire enquêteur pourront également être effectués sur rendez-vous en contactant préalablement, aux horaires habituels d'ouverture, la DDTM du Calvados au : 02-31-43-15-92.

Recueil des observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

– par voie électronique sous le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/1960>

– dans les registres établis sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire

enquêteur, disponibles aux adresses et horaires ci-dessus,

– par courrier papier et/ou déposé, pendant toute la durée de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, Monsieur Marcel VASSELIN, au siège de l'enquête à l'adresse de la DDTM du Calvados rappelée ci-avant,

– par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-1960@registre-dematerialise.fr

Pendant toute la durée d'enquête, les observations du public seront consultables sur le registre dématérialisé et dans les registres tenus à disposition du public aux adresses, jours et horaires précisés ci-dessus.

Le rapport, les avis et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies de CAEN, d'HEROUVILLE SAINT CLAIR, près de la communauté urbaine de CAEN LA MER et au siège de l'enquête.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication du rapport, avis et des conclusions du commissaire enquêteur à la DDTM du Calvados.

De même, ces documents seront consultables, pendant un an, sur le site internet de l'État dans le département et sur le site dédié à la consultation du public, via les liens rappelés ci-dessus.

Cette procédure s'achève avec la décision du Préfet relative au permis de construire de l'opération anticipée de reconstruction du CHU de CAEN, compétence État en application du Code de l'urbanisme.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE LUNDI 10 AOÛT 2020 INCLUS À 16H30

Le nickel calédonien au bord du précipice

MINES

La Société Le Nickel pourrait se retrouver à court de trésorerie dès la fin de l'année.

Elle est asphyxiée par ses coûts de production, par le faible niveau des cours du nickel et par la crise du Covid-19.

Basile Dekonink

@Bdekonink

Le temps est compté pour la Société Le Nickel (SLN). Asphyxiée par ses coûts de production, par le faible niveau des cours du nickel et par la crise de coronavirus, la filiale d'Eramet pourrait se retrouver en cessation de paiements dans les six mois, alerte vendredi la direction du groupe minier français. « Si la situation ne s'éclaircit pas d'ici à la fin de l'année, je serai dans l'obligation de mettre en œuvre les procédures de prévention [pour prévenir les cessations de paiements, NDLR] », a fait savoir dans la presse Colin McGibbon, le directeur de la SLN. L'opérateur de mines de nickel, qui détient aussi une usine métal-

lurgique de fabrication de ferronickel, est en mauvaise posture de longue date. Il a enregistré fin 2019 son huitième exercice déficitaire d'affilée avec une perte de 9,6 milliards de francs pacifiques (80 millions d'euros) et à encore vu ses ventes reculer de 10 % sur un an au premier trimestre (132 millions) en raison de la « contraction des volumes vendus » et « une baisse du prix de vente ».

Descente aux enfers

Le premier employeur privé du Caillou (plus de 2.000 salariés et 8.000 emplois indirects et induits) va, à ce rythme, épuiser totalement le prêt de trésorerie de 525 millions d'euros accordé en 2016 par Eramet et l'Etat. « On est en train de faire une tour de table des actionnaires. Eramet (qui détient 56 % du capital) ne pourra pas remettre d'argent », a averti le président Dominique Katrawa alors que les comptes du

groupe minier sont eux-mêmes dans le rouge. Le dirigeant lance un appel aux trois provinces de Nouvelle-Calédonie, actionnaires à hauteur de 34 %. La remontée des cours du nickel, qui ont plongé en mars, n'enraye pas la descente aux enfers de l'entreprise. Pas plus que le plan de sauvetage engagé il y a un an : articulé autour de trois volets – réorganisation du travail dans les mines, autorisation d'exporter du minerai de nickel vers la Chine et le Japon, réduction de la facture d'électricité –, ce dernier n'a pas apporté le regain de compétitivité espéré.

Pour sortir de l'ornière, la direction sollicite un « effort » du gestionnaire d'énergie Eramet (dont la Nouvelle-Calédonie est l'actionnaire majoritaire) et veut augmenter les volumes de ses exportations vers l'Asie de 4 à 6 millions de tonnes par an. L'industriel souhaite également exporter des minerais à faible teneur du massif de Tiébaghi malgré le fait que ce dernier soit classé « réserve métallurgique » – ce qui oblige à raffiner sur place.

« C'est une urgence pour nous, on a besoin de ces autorisations dans les prochaines semaines », a martelé Colin McGibbon, disposé à payer en échange une « redevance » sur ces tonnages. Les requêtes sont pour l'heure restées sans réponse faute de consensus politique. ■

2.000

SALARIÉS

et 8.000 emplois indirects et induits pour la Société Le Nickel. C'est le plus gros employeur privé de Nouvelle-Calédonie



Dans une boutique Nespresso. La marque suisse entend profiter de la période pour affirmer son leadership sur le marché des dosettes de café haut de gamme. Photo Bloomberg

Nespresso réinvestit pour suivre l'essor post-Covid du café

BOISSON

Nestlé injecte 151 millions d'euros afin d'agrandir son usine suisse de Romont pour financer un deuxième hall de production.

Le marché de la dosette a été stimulé par le confinement.

Marie-Josée Cougard
@CougardMarie

Le confinement n'a pas mis tous les secteurs de l'économie en difficulté. Chez Nespresso, on se frotte les mains et on investit pour répondre à une demande décuplée par la pan-

démie. La filiale de Nestlé va agrandir son usine de capsules de Romont, en Suisse, pour un montant de 160 millions de francs suisses (151 millions d'euros).

L'opération portera sur la construction d'un deuxième hall de production, d'une surface de 10.000 m², à partir de juin 2021, et sur l'installation de dix nouvelles lignes de remplissage et de conditionnement dédiées aux gammes Vertuo et Professional. Elle aboutira à la création de 300 nouveaux emplois au cours des dix prochaines années, « avec un impact positif sur les emplois connexes et le développement des entreprises locales et régionales », souligne l'entreprise dans un communiqué. L'outil devrait entrer en service en juin 2022. « Malgré la période difficile que nous vivons tous, cet investissement straté-

gique à long terme confirme le succès continu de Nespresso et son leadership dans le segment du café portionné dont nous sommes les pionniers depuis 1986, commente Guillaume Le Cunff, PDG de la filiale de Nestlé. Ceci démontre également notre engagement continu envers nos racines suisses et le développement économique à long terme de la région et du pays. »

Essor continu

L'usine de Romont, inaugurée en 2015, est le centre d'excellence pour la production des cafés Nespresso Vertuo. Ce système polyvalent de préparation de café fraîchement moulu est disponible dans cinq tailles de tasse différentes et utilise la technologie Centrifusion, qui reconnaît le code-barres de la capsule et ajuste le volume d'eau, la vitesse

d'extraction et la température pour extraire une tasse de café « parfaite ».

L'usine de Romont, inaugurée en 2015, est le centre d'excellence pour la production des cafés Nespresso Vertuo.

Au cours des deux dernières années, Nespresso a renforcé ses opérations à Romont avec l'ajout de quatre lignes de production, la création de 50 emplois et l'inauguration d'un centre de développement de produits et d'un « coffee campus » en 2018. L'usine compte actuellement 368 salariés. ■

Cosmétiques : le propriétaire de Lierac placé en redressement judiciaire

COSMÉTIQUES

La pandémie a précipité la chute d'Alès Groupe, connu pour sa marque Lierac, fragilisé depuis plusieurs années.

La cession de l'entreprise familiale n'est pas exclue.

Dominique Chapuis
dchapuis@lesechos.fr

Après l'habillement, les cosmétiques. Alès Groupe, connu pour ses marques Lierac et Phyto, a été placé en redressement judiciaire le 9 juillet par le tribunal de commerce de Paris. C'est Patrick Puy, connu sur le dossier de la Halle, qui est à la manœuvre. Nommé mi-décembre comme président du directeur du groupe familial pour relancer l'affaire, il n'en a pas eu le temps. « Nous avions un plan fort et des financements, mais le Covid a creusé les pertes, indique le dirigeant, alors

que l'entreprise a des fondamentaux très bons, sur un marché florissant contrairement au textile. » En 2019, son chiffre d'affaires a progressé de 2,7 % à 208,6 millions d'euros, en comparable. Mais la rentabilité a plongé. Le résultat net était à moins 39 millions d'euros, contre moins 15,4 millions en 2018 (qui comprenait la plus-value liée à la cession des Parfums Caron).

Pérenniser l'activité

La société familiale va bénéficier d'une période d'observation de six mois. La direction indique étudier toutes les solutions « permettant dans les meilleures conditions de pérenniser l'activité, maintenir l'emploi et apurer le passif ». Elle se dit prête à l'entrée de nouveaux investisseurs « dans le cadre d'un plan de redressement par voie de continuation », et même à une cession. En attendant, la suspension de sa cotation sur Euronext Growth depuis le 29 juin 2020 est maintenue.

Comme dans le textile, la pandémie a précipité la chute du groupe, déjà fragile, dont l'activité se partage entre les pharmacies, les drugstores (70 %) et les produits pour les coiffeurs (30 %). La pandé-

mie, « qui a entraîné un gel de la distribution dans la quasi-totalité des pays européens puis aux Etats-Unis », a frappé de plein fouet la société. En difficulté depuis plusieurs années, Alès avait lancé un plan de relance fin 2017 pour se mettre « au goût du jour ». Un nouveau devait être mis en place en début d'année, avec le changement de direction.

A fin mai, le groupe disposait d'une trésorerie de près de 15 millions d'euros et d'un endettement financier d'environ 97 millions.

La société a pris beaucoup de retard en matière de digital et de marketing. Son organisation elle aussi n'était plus adaptée sur un marché très changeant. « Les outils informatiques ne permettaient pas de gérer des stocks, qui cumulent l'équivalent d'un an et demi de produits, ce qui consomme beaucoup de cash », relève Patrick Puy. En plus

de deux sites de production à Bezons et Castel (Lot), Alès avait fait le choix d'une logistique intégrée, aujourd'hui « déficiente » aux yeux du responsable, qui estime qu'il fallait l'externaliser. Des chantiers stoppés net par la pandémie.

Résultat, le groupe familial, visionnaire à ses débuts (il a inventé les premiers soins à base de plantes pour les cheveux en 1969), ne pouvait plus rembourser ses créances. A fin mai, il disposait d'une trésorerie de près de 15 millions d'euros et d'un endettement financier d'environ 97 millions. Impossible dans ces conditions de payer ses échéances, maintes fois rééchelonnées avec les banques. Ni de poursuivre son activité « face à un important besoin de liquidités ».

Avant la mise en redressement judiciaire, le groupe avait engagé une revue stratégique de ses actifs. Désormais, soit les actionnaires actuels, dont en majorité la famille Alès et Co-Capital – un groupe de distribution de médicaments et de cosmétiques, partenaire d'Alès au Maroc –, parviennent à trouver de nouveaux financements. Soit un acquéreur se porte candidat pour réveiller la belle endormie. ■

Le PMU enrayer la chute de son activité

HIPPISME

L'opérateur de paris hippiques a vu son activité domestique reculer de 31 % au premier semestre.

Christophe Palierse
@cpalierse

L'heure est au soulagement au PMU, et plus largement dans la filière hippique, après un printemps catastrophique pour cause de crise sanitaire. « Ce sera dur, mais on va passer », lâche ainsi le directeur général de l'opérateur de paris, Cyril Linette, qui ne cache pas sa satisfaction à la vue de la « reprise fulgurante » de son activité. Quasiment deux mois après la reprise des courses de chevaux en France, le PMU, contrôlé par France Galop et LeTrot – les sociétés mères des sociétés de courses –, a en effet retrouvé son niveau d'activité d'avant crise, indique son directeur général, après un plongeon inouï.

En l'absence de courses françaises, suspendues entre 17 mars et le 11 mai, le PMU a maintenu 10 % de son chiffre d'affaires grâce aux paris sur une offre dégradée d'épreuves étrangères. « En avril, pour la première fois de son histoire, le PMU était même en perte, relate Cyril Linette. En l'espace de cinq semaines, nous sommes revenus à 100 % de notre activité. Sur les deux dernières, le volume des mises augmente de l'ordre de 3 à 4 % au sein du réseau de points de vente, et la progression atteint 30 % sur Internet ». De fait, une bonne partie de la clientèle a basculé sur le Net lors du confinement et paraît avoir adopté durablement le pari numérique. Pour autant, la baisse d'activité n'en est pas moins rude au premier semestre : le PMU fait état d'un total d'enjeux hippiques en France pour les six premiers mois de l'année de 2,63 milliards d'euros, en retrait de 31 % par rapport à la même période de 2019 – le recul pour les points de vente physique qui en génère l'essentiel, étant de 36,5 % (à 2,16 milliards).

Le spectaculaire renversement de tendance des dernières semaines conduit néanmoins la direction du PMU à réviser, à nouveau, sa prévision de résultat net pour l'ensemble de l'année, cette fois-ci de manière positive : alors qu'elle s'attendait courant avril à un profit

annuel tombant aux alentours de 450 millions d'euros – soit un retour de dix-sept ans en arrière –, au lieu d'une prévision budgétaire initiale de 770 millions, son directeur général avance désormais un résultat net « réestimé à plus de 600 millions d'euros ». « Il pourrait nous manquer qu'un sixième de l'année correspondant aux deux mois d'arrêt des courses », observe Cyril Linette. Une nouvelle fort appréciable pour une filière hippique financée par les bénéfices du PMU. Son directeur général reste toutefois « prudent ». La concurrence des paris sportifs est loin d'avoir retrouvé sa pleine vigueur, la Ligue 1 de football reprenant fin août. En outre, Cyril Linette n'écarte pas l'impact d'une possible crise économique et sociale en fin d'année dans le prolongement de la crise sanitaire qui pourrait conduire ses clients à moins parier.

Deux nouveaux paris en 2021

Dans l'immédiat, le directeur général du PMU continue de dérouler son plan d'action. Après la restructuration de l'entreprise, complétée d'un plan de chômage partiel massif avec la crise sanitaire, et la remise à plat de l'offre de courses proposées aux paris, Cyril Linette est plus que jamais attentif à améliorer sa rentabilité opérationnelle. Cela vaut pour certains paris dont le Quinté, dont la relance n'a pas eu de franc succès. Par ailleurs, il promet le lancement de deux nouveaux paris courant 2021. L'un d'entre eux s'adressera aux turfistes experts, portant sur plusieurs courses. Il s'agirait d'« un pari le week-end, plutôt sur Internet », précise Cyril Linette. En parallèle, le PMU planche sur un pari « plus ouvert », « autour de la course », sous la forme de questions du type « Quel est le pays dont est originaire le cheval qui va gagner telle course ? ».



À NOTER

La phase 2 du déconfinement est en vue pour les courses hippiques dont la reprise est intervenue le 11 mai à huis clos. Après publication d'un décret en ce sens, les hippodromes peuvent accueillir, à partir du 11 juillet, jusqu'à 5.000 personnes.

à suivre



Emirates envisage 9.000 suppressions d'emplois

AÉRIEN La compagnie Emirates a réduit de 10 % ses effectifs en raison de la pandémie, mais les suppressions d'emplois pourraient atteindre 15 %, soit 9.000 postes, a indiqué samedi son PDG, Tim Clark, pour qui il faudra quatre ans pour revenir à un « certain degré de normalité ». Avant la crise, la compagnie employait 60.000 personnes, dont 4.300 pilotes et 22.000 membres d'équipage. La plus grande compagnie du Moyen-Orient, avec une flotte de 270 gros-porteurs, prévoit de desservir 58 villes d'ici à la mi-août contre 157 avant la crise sanitaire.

à suivre

Londres va investir massivement pour faciliter le trafic frontalier

TRANSPORT La Grande-Bretagne va investir 705 millions de livres (788 millions d'euros) dans le développement des infrastructures frontalières pour assurer la fluidité des échanges après le Brexit prévu à la fin de l'année, a annoncé dimanche Michael Gove, ministre en charge de la préparation de la sortie de l'Union européenne. Sur ce total, 470 millions de livres iront à la construction d'installations portuaires et intérieures, notamment dans le sud-est de l'Angleterre pour les échanges avec la France, et 235 millions seront pour l'informatique et l'embauche de quelque 500 douaniers. Le gouvernement vient d'acheter onze hectares dans le Kent à 32 kilomètres du port de Douvres pour y inspecter les camions qui arrivent via la Manche.

Washington approuve la vente au Japon de 105 avions furtifs F-35

DÉFENSE Les Etats-Unis ont approuvé la vente de 105 avions furtifs F-35 au Japon, pour un montant estimé à 23 milliards de dollars. C'est la plus grande vente militaire jamais approuvée après les 29 milliards de ventes d'armes débloqués en 2010 pour l'Arabie saoudite. Le Japon souhaite acheter 63 F-35A, la version traditionnelle de cet avion chasseur bourré d'électronique destinée à l'armée de l'air, et 42 F-35B, la version à décollage court et atterrissage vertical destinée aux porte-avions. Pour la diplomatie américaine, cette vente « renforcera la sécurité d'un allié majeur » dans la région Asie-Pacifique. Fin 2018, le Japon décidait de se doter de deux porte-avions, une première depuis 1945.

Le nouveau DG d'Engie sera choisi en septembre

ÉNERGIE Le nouveau directeur général d'Engie, en remplacement d'Isabelle Kocher partie en février, sera choisi en septembre, a réaffirmé Jean-Pierre Clamadieu, président du conseil d'administration de l'énergéticien français, dans un entretien accordé au « Journal du Dimanche » avec Claire Waysand, directrice générale d'Engie par intérim. « Nous souhaitons que le poste soit pourvu d'ici à la fin de l'année, ce qui suppose de choisir le bon candidat en septembre. Et je ne sens pas d'impatience particulière de nos actionnaires », déclare-t-il. « Nous regardons donc toutes les candidatures, internes comme externes », ajoute Jean-Pierre Clamadieu.

La moisson de blé s'annonce historiquement basse en 2020

AGRICULTURE

La récolte de blé en 2020 pourrait être la deuxième plus faible en quinze ans après celle de 2016.

La production pourrait plonger de 20 % selon les estimations du ministère de l'Agriculture.

Marie-Josée Cougard
@CougardMarie

L'année 2020 s'annonce comme un très mauvais cru pour le blé tendre (le froment qui sert ensuite à faire du pain, des biscuits ou des fourrages). Dans les champs de l'Hexagone, les semis ont été extrêmement perturbés par les pluies d'automne dans plusieurs régions, notamment dans le Grand Ouest, selon FranceAgriMer.

Résultat, la production pourrait chuter de près de 21 % – ce qui ferait de la récolte 2020 la deuxième plus faible en quinze ans après 2016, une année marquée par les inondations, prévoit le ministère de l'Agriculture. A 31,3 millions de tonnes, elle serait inférieure de 11 % à la moyenne quinquennale.

Toutes les régions ne sont pas logées à la même enseigne. Le ministère annonce « de fortes hété-



Dans les champs de l'Hexagone, les semis ont été extrêmement perturbés par les pluies d'automne dans plusieurs régions, notamment dans le Grand Ouest. Photo Getty Images

rogénéités ». Le rendement moyen serait 71,1 quintaux par hectare en 2020 contre 79,1 quintaux l'an passé. Plus significatif encore, les surfaces sont à leur plus bas niveau depuis 2003 à 4,4 millions d'hectares. A l'exception de l'Auvergne, où la production augmente (+10,9 %) après une année 2019 calamiteuse, toutes les régions voient leur production diminuer. Les baisses les plus notables concernent l'Aquitaine (-49 %), Poitou-Charentes (-43,2 %) et les Pays de la Loire (-34,9 %).

Ces prévisions pourraient tourner au cauchemar pour les producteurs si les cours mondiaux sont bas. L'hypothèse est sur la table du ministère américain de l'Agriculture, qui prévoit des stocks mondiaux historiquement élevés à l'issue de la campagne 2020-2021 en

raison d'une production très élevée à 315 millions de tonnes.

Le risque à l'exportation

Après avoir exporté près de 21,5 millions de tonnes en 2019, la France pourrait voir ses expéditions fondre cette année à 15 millions de tonnes. Elles se répartiraient également entre les ventes à l'Union européenne et les pays tiers. Premier client de la France, l'Algérie, qui a souffert de la chute du pétrole, sera particulièrement attentive au prix, laissant peu de marges de manœuvre aux céréaliers de l'Hexagone.

Même si le baril est remonté au-dessus des 40 dollars, « on est encore assez loin des cours qui permettent au budget algérien d'équilibrer ses comptes, qui se situeraient plutôt autour de 50 dollars le baril », estime

Marc Zribi à FranceAgriMer. Le risque est réel que l'Algérie achète le moins cher possible sous réserve d'un cahier des charges qui serait strict mais pas aussi draconien que ce qu'il a été, a-t-il ajouté. La Russie, dont la production est en forte hausse cette année, ne manquera pas de courtiser l'Algérie. ■

71,1

QUINTAUX à l'hectare, en moyenne. Le rendement était de 79,1 quintaux l'an passé. A 31,3 millions de tonnes, la production française serait inférieure de 11 % à la moyenne quinquennale.

Carlili trace son chemin dans la location de voitures malgré le Covid-19

TRANSPORT

La jeune pousse, qui livre les véhicules loués au domicile de ses clients, a réussi une levée de fonds en plein confinement.

Elle veut se poser en alternative à la possession d'un véhicule.

Lionel Steinmann
@lionelsteinmann

Réussir une levée de fonds quand on opère sur un marché qui dégringole de 80 % en quelques semaines : c'est la prouesse qu'a réussie Carlili, une jeune pousse spécialisée dans la location de voitures. Fondée il y a cinq ans, la société a vu la Banque des Territoires (qui fait partie de la Caisse des Dépôts) et le fonds Parthal lui apporter 2 millions d'euros début mai, au moment où les poids lourds du secteur buvaient la tasse à cause du confinement.

Carlili a, il est vrai, un modèle taillé pour affronter les crises. La société n'a pas d'agence physique : le contact avec les clients se fait en

ligne, et les voitures sont ensuite livrées à domicile par des « car-siters », au statut d'autoentrepreneurs, qui viennent reprendre le véhicule à la fin de la location (un service facturé 20 euros au total).

Accord avec Rent-A-Car

La start-up n'investit pas non plus dans une flotte de voitures à louer. Elle utilise le parc d'autres entreprises (petits loueurs indépendants, distributeurs auto...). « Nous venons de signer un accord national avec Rent-A-Car, ce qui renforce notre liste de partenaires », annonce Vincent Moindrot, PDG et fondateur.

Avec ce faible niveau de charges fixes, Carlili a pu encaisser plus facilement l'effondrement du marché au printemps. Et profite comme ses concurrents du rebond post-confinement du marché de la location. « Notre activité en juin est supérieure de 40 % à nos objectifs, et de 200 % à la même période l'an dernier », affirme Vincent Moindrot. Nous sommes portés par la volonté des Français d'éviter le train ou l'avion cet été, et notre fonctionnement sans agence répond au besoin de distanciation sociale. » Plus largement, l'ambition de la société est de se poser en alternative à la possession d'un véhicule, tout en contribuant à « verdier » les déplacements du quotidien. Depuis l'an dernier, la société commercia-

lise des offres de location mensuelles de véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Ces offres sont sans engagement de durée, et le client peut changer de modèle à tout moment, ce qui peut contribuer à lever les suspensions qui entourent encore les véhicules à batteries.

A terme, la société prépare une formule incluant la location d'une voiture électrique pour les trajets du quotidien, et le recours ponctuel à un véhicule thermique pour des trajets plus longs, durant les vacances, par exemple. Philippe Chain, expert de la mobilité électrique et membre du comité stratégique de la jeune pousse, s'en félicitait il y a quelques semaines : « Avec cette offre, Carlili va casser le sacro-saint principe de polyvalence de la voiture. »

Déploiement

La levée de fonds doit servir à mettre en œuvre le déploiement de cette nouvelle offre, ainsi qu'à renforcer l'implantation géographique, encore assez maigre. Carlili, qui revendique 15.000 clients actifs, n'est aujourd'hui présent sur la location courte durée qu'en région parisienne et à Lyon, et dans une demi-douzaine de villes supplémentaires pour la location mensuelle. L'objectif étant d'arriver à 15 villes fin 2021. ■

LA MATINALE ESTIVALE DE BERNARD POIRETTE

8h00-9h00
Juillet-août

RADIO CLASSIQUE

et votre journée devient plus belle.

ABEO
Société Anonyme au capital de 5 635 658,25 euros
Siège social : 6 Rue Benjamin Franklin, BP 10
70190 Rioz
379 137 524 RCS Vesoul

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 JUILLET 2020

AVIS DE CONVOCATION

Avertissement

L'Assemblée Générale Mixte Annuelle, initialement convoquée, dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°75 du 22 juin 2020, au siège social 6 rue Benjamin Franklin 70190 RIOZ, est finalement convoquée à l'hôtel Château de la Dame Blanche – 1, chemin de la Goulotte 25870 GENEUILLE.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Mixte Annuelle le **mardi 28 juillet 2020, à 10 heures, à l'hôtel Château de la Dame Blanche – 1, chemin de la Goulotte 25870 GENEUILLE**, à l'effet de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Première résolution - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2020 et quitus aux Administrateurs

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2020

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice écoulé

Quatrième résolution - Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce - Constat de l'absence de convention nouvelle

Cinquième résolution - Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 ou attribués au titre du même exercice au Président Directeur Général, M. Olivier Estèves

Sixième résolution - Approbation de la politique de rémunération du Président Directeur Général

Septième résolution - Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

Huitième résolution - Détermination de la somme fixe annuelle allouée aux administrateurs en rémunération de leur activité

Neuvième résolution - Ratification de la cooptation de Madame Manuela BORELLA

Dixième résolution - Renouvellement d'un Administrateur – Madame Marine CHARLES

Onzième résolution - Renouvellement d'un Administrateur – Monsieur Jean FERRIER

Douzième résolution - Renouvellement d'un Administrateur – BPI France Investissement

Treizième résolution - Renouvellement d'un Administrateur – Fonds Nobel

Quatorzième résolution – Nomination de Monsieur Marc-Olivier STRAUSS-KAHN en qualité d'Administrateur

Quinzième résolution - Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire

Seizième résolution - Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes suppléant

Dix-septième résolution - Autorisation au Conseil d'Administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Dix-huitième résolution - Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions

Dix-neuvième résolution - Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Vingtième résolution - Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre autre que celles visées à l'article L.411-2 1° du Code Monétaire et Financier (ex « *Offre au public* »)

Vingt-et-unième résolution - Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier (ex « *placement privé* »)

Vingt-deuxième résolution - Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes

Vingt-troisième résolution - Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas de demandes excédentaires

Vingt-quatrième résolution - Autorisation consentie au Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale dans la limite de 10% du capital de la Société

Vingt-cinquième résolution - Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en rémunération d'apports en nature

Vingt-sixième résolution - Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés ; suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à leur profit

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Vingt-septième résolution - Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'Assemblée générale.

Les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois modalités suivantes de participation :

Assister personnellement à l'Assemblée générale ;

Donner procuration à toute personne de leur choix dans les conditions légales et réglementaires applicables ou adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ; et

Voter par correspondance ou à distance.

Eu égard au contexte actuel lié au Covid-19 et par mesure de précaution, les actionnaires sont invités à voter par correspondance ou à adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée générale, s'y faire représenter ou voter par correspondance ou à distance, les actionnaires devront justifier de l'inscription des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit le vendredi 24 juillet 2020 à zéro heure (heure de Paris, France), soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenu par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité devra être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, jointe au formulaire de vote à distance ou de procuration de vote ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation sera également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer personnellement à l'Assemblée générale et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit le vendredi 24 juillet 2020 à zéro heure (heure de Paris, France).

B) Mode de participation à l'assemblée générale

Les actionnaires désirant assister personnellement à l'Assemblée générale peuvent demander leur carte d'admission soit par voie postale, soit par voie électronique.

1. Participation physique

Les actionnaires désirant assister physiquement à l'assemblée générale devront :

- pour l'actionnaire nominatif : se présenter le jour de l'assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ou demander une carte d'admission au CIC- Service Assemblées- 6 Avenue de Provence- 75452 Paris Cedex 09 ou à l'adresse mail suivante : serviceproxy@cic.fr ;

- pour l'actionnaire au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

2. Vote par correspondance ou par procuration

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au président de l'assemblée, à leur conjoint ou partenaire avec lesquels ils ont conclu un pacte civil de solidarité ou à une autre personne pourront :

- pour l'actionnaire nominatif : demander le formulaire de unique de vote auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être renvoyé à l'adresse suivante : CIC- Service Assemblées - 6 Avenue de Provence- 75452 Paris Cedex 09 ou à l'adresse mail suivante : serviceproxy@cic.fr.

- pour l'actionnaire au porteur : demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivré par l'intermédiaire financier et renvoyé à l'adresse suivante : CIC- Service Assemblées- 6 Avenue de Provence- 75452 Paris Cedex 09.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par le CIC-Service Assemblées - 6 Avenue de Provence- 75452 Paris Cedex 09 ou à l'adresse mail suivante : serviceproxy@cic.fr, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée soit le vendredi 24 juillet 2020 à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce par demande adressée au CIC- Service Assemblées - 6 Avenue de Provence- 75452 Paris Cedex 09.

3. Mandats aux fins de représentation à l'assemblée par voie électronique

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

Actionnaire au nominatif pur

l'actionnaire devra envoyer à l'adresse email suivante : serviceproxy@cic.fr. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : Nom de la Société concernée, date de l'assemblée, nom, prénom, adresse et numéro de compte courant nominatif du mandant, le cas échéant, ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire ;

l'actionnaire devra obligatoirement envoyer une confirmation écrite au CIC- Service Assemblées - 6 Avenue de Provence- 75452 Paris Cedex 09.

Actionnaire au porteur ou au nominatif administré

l'actionnaire devra envoyer à l'adresse email suivante : serviceproxy@cic.fr. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : Nom de la Société concernée, date de l'assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire ;

l'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite au CIC- Service Assemblées - 6 Avenue de Provence- 75452 Paris Cedex 09.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'assemblée soit le vendredi 24 juillet 2020 à zéro heure, heure de Paris.

C. Cession par les actionnaires de leurs actions avant l'Assemblée générale

Tout actionnaire ayant déjà retourné son formulaire de vote peut céder tout ou partie de ses actions jusqu'au jour de l'Assemblée générale. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit le vendredi 24 juillet 2020 zéro heure (heure de Paris), l'intermédiaire financier habilité teneur de compte notifie la cession au CIC et fournit les éléments afin d'annuler le vote ou de modifier le nombre d'actions et de voix correspondant au vote.

Aucun transfert d'actions réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit après le vendredi 24 juillet 2020 zéro heure (heure de Paris), quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifié ou pris en compte, nonobstant toute convention contraire.

D. Questions écrites

Conformément à l'article L.225-108 du Code de commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites au Président du Conseil d'administration à compter de la mise à la disposition des actionnaires des documents nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche des affaires de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à ABEO, Assemblée générale 2020, à l'attention du président du Conseil d'Administration, 6 Rue Benjamin Franklin, BP 10, 70190 Rioz au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce, elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

E. Droit de communication des actionnaires

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la Société (www.groupe-abeo.fr) depuis le vingt et unième jour précédant l'Assemblée générale.

Les documents devant être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale sont disponibles auprès de la Société à l'adresse suivante : ABEO, Assemblée générale 2020, à l'attention du président du Conseil d'Administration, 6 Rue Benjamin Franklin, BP 10, 70190 Rioz.

Le Conseil d'Administration

Le bras de fer se durcit entre les publicitaires et les écologistes

- La tension s'accroît entre le secteur de la communication, fragilisé par le coronavirus et les associations de lutte pour le climat, qui prônent la déconsommation.
- Vendredi, le député écologiste Matthieu Orphelin a déposé une proposition de loi intégrant la régulation de la publicité digitale.

PUBLICITÉ

Véronique Richebois
@vrlichebois

Alors que s'amorcent les Etats généraux de la publicité, le torchon brûle entre les professionnels du secteur et les mouvements écologistes et consommateurs. Depuis deux mois, ceux-ci exigent une régulation plus stricte de la publicité pour l'adapter aux enjeux climatiques. La pression s'est encore accentuée avec le dépôt, vendredi matin, de la proposition de loi de Matthieu Orphelin, président du groupe Ecologie démocratie solidarité à l'Assemblée nationale.

Martelant les arguments déjà repris depuis deux mois par les associations, sa proposition ouvre en revanche un nouveau champ en proposant de s'appliquer « pleinement au numérique », qui pèse déjà plus de 40 % du total de la publicité en France. La mention « En avez-vous vraiment besoin ? », visant à lutter contre la surconsommation, serait ainsi rendue indispensable avant le paiement de tout achat de produits sur Internet.

Autre point de rupture radical, le renforcement des prérogatives des élus locaux, offrant la possibilité aux maires d'interdire toute publicité sur le territoire de leur commune. Pour le reste, le texte du député s'appuie sur les travaux de la Convention citoyenne sur le climat. Si ses conclusions étaient adoptées, toute campagne en faveur des énergies fossiles et de tout véhicule aérien, routier ou maritime fonctionnant aux énergies fossiles se verrait interdite. De même que l'affichage extérieur dans l'espace public.

« Une proposition ultra-radical »

De quoi faire bondir les instances professionnelles du secteur – l'AACC, l'Union des marques (UDM), l'Udecam, l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) – dont aucune n'a été consultée par la Convention citoyenne. Président de l'ARPP, Stéphane Martin juge : « Il y a un déficit de démocratie dans ce refus. De façon plus globale, on a l'impression de deux mondes parallèles qui s'ignorent. » La proposition de loi s'inscrit également dans la droite ligne de deux rapports rendus en juin 2020, cités en références. Le rapport « Big Corpo » du SPIM (système publicitaire et influence des multinationales) et « Pour une loi Evin Climat » : interdire la publicité des industries fossiles porté par un ensemble d'ONG, dont Greenpeace.

En revanche, aucune mention n'est faite du rapport analysant l'impact de la publicité sur le climat et la biodiversité, remis au gouvernement en juin, par Thierry Libaert, conseiller économique au Comité européen et Géraud Guibert, conseiller à la Cour des comptes. Il plaide, via 23 mesures « pour une "soft law" et une autorégulation ». « Nous demandons à la profession de jouer le jeu et nous pensons qu'elle a intérêt à le faire », résume Thierry Libaert, qui estime la proposition de loi de Matthieu Orphelin « ultra-radical mais ayant le mérite d'organiser un débat législatif sur le sujet ».

Un nouveau défi pour le secteur publicitaire, à côté de la domination

des plateformes, les contraintes imposées par le RGPD et la nécessité de démontrer sa « brand utility » ? Certainement, ne serait-ce qu'en raison des montants concernés. A eux seuls, les investissements bruts des secteurs automobile, aérien et pétrolier réalisés en 2019 sont estimés à 5,1 milliards d'euros bruts, selon Kantar – AdExpress.

Enjeux politiques

Plus précisément, l'automobile pèse 4,3 milliards d'euros, dont PSA Peugeot Citroën génère l'essentiel avec 1,651 milliard d'euros. A côté, les dépenses du secteur aérien font presque pâle figure avec 126,9 millions d'euros, loin derrière les 668,1 millions d'euros bruts d'investissements du secteur des énergies fossiles.

Surtout, les discussions actuelles embrassent des enjeux politiques et idéologiques plus vastes. Là où le projet de « loi Evin Climat » prône un modèle de décroissance et de déconsommation... les Etats généraux de la publicité militent pour une relance de l'économie portée par la demande et le redémarrage des dépenses de communication. Deux propositions contradictoires et deux mondes parallèles, encore une fois. ■



La proposition de loi offrirait la possibilité aux maires d'interdire toute publicité sur le territoire de leur commune. Photo Frederic Scheiber/Sipa

« Il est urgent de réguler la publicité digitale »

Les ONG jugent que la publicité n'a pas accompli les progrès attendus en matière environnementale... En tant que président de l'Association des agences conseil en communication (AACC), que répondez-vous ?

Certaines associations nous caricaturent comme les représentants et les acteurs d'un « monde d'avant », alors que c'est objectivement l'inverse. En matière de genre ou de diversité (raciale ou sexuelle), la publicité, à qui on demande d'anticiper les modes de vie, va beaucoup plus loin que tout ce que l'on peut voir au cinéma ou au théâtre. Dans le domaine environnemental, le travail réalisé pour valoriser les nouveaux comportements en matière d'alimentation, de transports ou d'énergie, de même que la multiplication des prises de paroles renvoyant à la question du climat, démontre que nous sommes au service de la modification des états d'esprit et partant de la transformation écologique. Il faut donner les moyens à cette publicité de jouer pleinement son rôle pour accélérer la transition écologique, et non l'affaiblir par des formules assassines. En réalité, nos accusateurs se trompent de cibles comme d'ennemis...

Quels sont ces véritables ennemis ?

Les plateformes numériques et le mode de consommation auquel elles sont associées, la communication digitale et sa consommation de CO₂, qu'il est urgent de réguler. L'usage des réseaux sociaux et des applications numériques a un coût écologique grandissant. L'inégalité de traitement entre la communication via les plateformes et les autres formes de communication devient scandaleuse. Est-il normal

que la publicité traditionnelle doive préciser la composition du produit, informer sur ces risques, donner des avertissements aux consommateurs et que la publicité online en soit globalement dispensée ?

Les questions abordées par les associations paraissent moins relever de préoccupations de santé publique, comme c'était le cas pour la loi Evin sur les publicités alcool et tabac, que d'un débat politique.

Le problème de fond est quel modèle de société la publicité peut-elle et veut-elle défendre ? Le véritable sujet est de savoir si nous voulons vraiment vivre dans une société de consommation irraisonnée, managée par l'algorithme, dominée par les plateformes et des logiques de consommation déréglée, à prix cassés, désintermédiée et déshumanisée ? Ou, au contraire, si nous défendons un modèle économique et social fondé sur une production et une consommation raisonnables et raisonnables, conscientes et informées, où les marques jouent leur rôle pour informer et apporter du sens et des valeurs aux consommateurs et des moyens de juger aux citoyens ? Les plateformes numériques se nourrissent du premier modèle. La publicité traditionnelle doit défendre plus que jamais le second.

Que vous inspire la mention que propose d'apposer sur les publicités, certaines associations : « En avez-vous vraiment besoin ? » ou « Ne surconsommez pas ? »

Les incitations sur la façon de consommer risquent de se retourner

LAURENT HABIB
Président de l'Association des agences conseil en communication (AACC)

contre leurs auteurs, car les consommateurs n'aiment pas beaucoup qu'on leur adresse des injonctions. Il existe aujourd'hui plus de 1.000 mentions obligatoires. Trop de mentions tuent les motions. Il serait désespérant que nous aboutissions aux résultats inverses à ceux que nous recherchons.

Et les interdictions de la publicité dans certains secteurs ou sur certains produits comme les SUV ?

Beaucoup des mesures envisagées à date s'avèrent de fausses bonnes idées et comportent de nombreux effets pervers : effets de seuil, risques de contournement ou fragilisation économique de secteurs, aidés, par ailleurs, comme l'automobile et l'aérien.

Faire porter aux plateformes la responsabilité de ce qui ne va pas est aussi une façon de déplacer le débat, de ne pas s'interroger sur les défaillances de la publicité traditionnelle.

La communication a accompagné les transitions écologiques de nombreux secteurs, tels l'énergie, l'automobile ou les évolutions des modes de consommation en mettant l'accent sur l'origine des produits (proximité, traçabilité, traitement, rémunération équitable, etc.) ou en revalorisant les producteurs locaux... Mais nous ne sommes certainement pas irréprochables. C'est pourquoi, dans le cadre des Etats généraux de la

publicité organisés par la Filière avec les annonceurs, nous avons l'intention d'accélérer. Comme d'autres acteurs nous devons d'abord modifier notre propre modèle. Il faut relever le défi que nous lance le rapport « Publicité et transition écologique » rédigé par Géraud Guibert et Thierry Libaert : nous publierons notre feuille de route pour obtenir une neutralité carbone en 2050. A titre d'exemple, nous pourrions modifier, avec l'aide des annonceurs et des pouvoirs publics, les conditions de production dans l'audiovisuel en privilégiant les tournages en France... Nous devons aussi rendre l'information du consommateur, plus claire, plus homogène et plus pédagogique.

Il a dit



« Risquer de déstabiliser cet écosystème tout en laissant les plateformes prospérer serait un suicide collectif. »

Damien Grenon/Photo2 via AFP

Qu'est-ce qui vous freine ?

La publicité a besoin de choses simples. Or, les arguments écologiques sont très compliqués à manipuler : il y a aujourd'hui trop d'engagements environnementaux qui rendent confuses les choses pour le consommateur. Lorsque les publicitaires ont un argument clair, comme le bio, que se passe-t-il ? Le bio se développe de façon exponentielle... Pourquoi ? Parce que l'argument est simple.

On peut utiliser des signalétiques...

Il faut construire et généraliser un système de label simplifié, du type Nutri-Score, même s'il n'est pas question d'avoir un type infini de scores pour un nombre infini de produits. Nous avons besoin en amont d'un travail d'information et de pédagogie de la part des industries, des associations et de l'Etat, auquel nous sommes prêts à participer.

La publicité fait aussi partie d'un écosystème plus vaste, qui court le risque d'être déstabilisé.

C'est pour cela que je me permets de mettre en garde nos détracteurs. S'attaquer en bloc à la publicité revient à remettre en cause des équilibres économiques très fragiles qui sont ceux d'un écosystème où coexistent des créateurs, des auteurs, des producteurs, des médias audiovisuels et écrits... Risquer de déstabiliser cet écosystème tout en laissant les plateformes prospérer serait un suicide collectif. Je ne pense pas que ce soit ce que souhaitent les défenseurs de l'écologie.

Propos recueillis par V. R.



Le créateur de la franchise star Fortnite revendique plus de 350 millions de joueurs en ligne dans le monde.

Frank May/Zuma Press/Zuma/REA

Sony investit dans Epic Games l'éditeur de Fortnite

JEUX VIDÉO

Le groupe japonais vient de prendre 1,4 % d'Epic Games pour 250 millions de dollars et promet de multiplier les partenariats originaux avec le studio américain.

Yann Rousseau
@yannsan
—Correspondant à Tokyo

Sony, le développeur de la PlayStation, possède désormais 1,4 % d'Epic Games, le créateur de la franchise star Fortnite qui revendique plus de 350 millions de joueurs en ligne dans le monde. Dans un communiqué, le groupe japonais a annoncé, vendredi, qu'il avait bouclé un « investissement stratégique » de 250 millions de dollars

dans le studio américain afin de consolider leurs projets de coopération. « Grâce à notre investissement, nous allons explorer les possibilités de collaboration avec Epic pour régaler et apporter de la valeur aux consommateurs et à l'industrie en général », a expliqué, sans plus de détail, Kenichiro Yoshida, le PDG de Sony. Il évoque des échanges dans les jeux « mais aussi dans le paysage du divertissement numérique qui évolue rapidement ».

Partenariats d'opportunité
Si Epic Games refuse de communiquer sur le montant exact de sa valorisation après cette dernière levée de capitaux, les analystes ont calculé que le groupe, qui distribue ses jeux sur différentes plateformes par le biais de sa propre boutique digitale, vaut désormais près de 18 milliards de dollars.

Lorsque le géant de l'Internet chinois Tencent avait acquis 40 % de la société en 2012, elle n'était valorisée qu'à... 825 millions de dollars. Fon-

dée dans les années 1990 par Tim Sweeney, le studio a changé de dimension depuis 2018 et le succès planétaire du jeu Fortnite qui peut être téléchargé gratuitement mais où les joueurs sont incités à dépenser de l'argent pour équiper leurs avatars lâchés dans un décor où

« Ensemble, nous avons l'intention de construire un écosystème numérique encore plus ouvert et accessible pour tous les consommateurs et créateurs de contenus. »

TIM SWEENEY
Fondateur d'Epic Games

bataillent en direct 100 joueurs jusqu'à la victoire du dernier survivant.

L'an dernier, le jeu avait ainsi rapporté, selon les calculs de la firme SuperData, 1,8 milliard de dollars à Epic Games qui cultive son indépendance mais multiplie les partenariats d'opportunité. En collaboration avec Sony Music, Epic Games avait déjà organisé en avril, à l'intérieur du jeu, un bref concert virtuel du rappeur Travis Scott, qui avait attiré des dizaines de millions de joueurs-spectateurs. Plusieurs équipes de développement du groupe nippon travaillent aussi déjà avec le moteur de création de jeux vidéo Unreal Engine, conçu par Epic Games. « Ensemble, nous avons l'intention de construire un écosystème numérique encore plus ouvert et accessible pour tous les consommateurs et créateurs de contenus », a commenté Tim Sweeney, après l'annonce de l'investissement de Sony.

Lire « Crible »
Page 28

Les chaînes de télévision anticipent la levée des jours interdits de cinéma

TÉLÉVISION

M6 va diffuser des films le samedi soir en juillet, et le groupe TF1 a demandé à pouvoir diffuser des films les jours encore interdits de cinéma.

Les chaînes de télévision anticipent sur la publication d'un décret attendu ce mois-ci, levant les restrictions sur le 7^e art sur le petit écran.

Marina Alcaraz
@marina_alcaraz

C'est une petite révolution dans le monde du PAF. Pour la première fois depuis trente ans, M6 va diffuser des films le samedi soir. Cela a commencé samedi dernier avec « Le Petit Nicolas », comédie française avec Valérie Lemercier et Kad Merad. Et cela va se poursuivre avec « Les Vacances du Petit Nicolas » et « Nos jours heureux », les samedis suivants.

M6, qui a prévenu à la fois le ministère de la Culture et le Conseil supérieur de l'audiovisuel sans recevoir d'objection, a, en réalité, devancé la publication d'un décret supprimant les jours interdits de cinéma à la télévision.

Et il n'est pas le seul. Selon nos informations, d'autres chaînes ne comptent pas attendre. Le groupe TF1 a ainsi fait une demande de dérogation auprès du CSA pour ses chaînes de la TNT (TFX, TF1 Séries Films, TMC). Il a déjà programmé « Pur Week-End », le vendredi

31 juillet sur TF1 Séries Films. Le décret en question devrait être publié dans le courant du mois. Alors que, jusqu'à présent, les chaînes en clair ne pouvaient pas diffuser de longs-métrages les mercredis, vendredis, samedis et dimanches en journée, il va donc lever ces interdictions. Il devrait toutefois conserver des restrictions le samedi soir, pour les seuls films coproduits ou préfinancés.

La fin des « jours interdits » était une demande de longue date des chaînes de télévision, notamment de M6, qui se bat-tait depuis des années pour faire changer les choses. Il s'agissait de régler une injustice face à la concurrence grandissante des plateformes comme Netflix, qui n'ont pas ce type de contraintes.

De belles audiences, mais des films coûteux

Le cinéma à la télévision peut générer de belles audiences. Notamment les films populaires, à l'image de « Bienvenue chez les Ch'tis », qui avait regroupé 6,7 millions de fans, en mai 2019.

En moyenne, les longs-métrages affichent des audiences supérieures aux « prime ». Par exemple, chez TF1, les soirées cinéma, principalement le dimanche, attirent 5,1 millions de téléspectateurs (pour 22 % de part d'audience) depuis le début de l'année, contre 4,7 millions (20 %) pour une soirée classique.

Il y a donc toutes les chances pour qu'il y ait plus de 7^e Art sur le petit écran. Pour autant, il ne faut pas s'attendre à une explosion des films dans la mesure où il s'agit d'un genre cher et difficilement rentable. Un film coûterait entre 500.000 et 2 millions par diffusion, pour les chaînes historiques, selon des professionnels. ■

Antitrust : aux Etats-Unis, la pression s'accroît sur les Gafa

CONCURRENCE

Selon Politico, la Californie a décidé d'ouvrir une enquête pour déterminer si Google viole ses lois antitrust.

Anaïs Moutot
@AnaisMoutot
—Correspondante à San Francisco

Un nouveau front s'ouvre contre Google en Californie. L'Etat où est installé le siège du numéro 1 de la publicité numérique a lancé une enquête pour déterminer si l'entreprise viole ses lois antitrust, a indiqué Politico vendredi 10 juillet. Avec l'Alabama, l'Etat de naissance de la Silicon Valley était le seul à ne pas avoir ouvert d'enquête sur de possibles entraves à la concurrence par les Gafa en septembre dernier.

L'absence de la Californie dans ce combat avait étonné. Certains spéculaient sur sa volonté de ne pas froisser un des plus gros employeurs de la région. En réalité, ses autorités ont préféré prendre leur temps pour préparer leur offensive en solo. « La Californie a

l'une des plus grosses équipes du pays dédiée aux pratiques anticoncurrentielles. Et elle ne voulait probablement pas collaborer avec le ministère de la Justice car il est ouvertement hostile à cet Etat. Sa division antitrust l'a poursuivi en justice autour de ses standards d'émissions de CO₂ pour les véhicules », souligne Avery Gardiner, ancienne membre de la division antitrust du Department of Justice, aujourd'hui directrice juridique de l'association Center for Democracy and Technology.

La menace est de taille : la Californie est connue pour son approche agressive en matière d'antitrust. Avec New York, elle a mené la bataille contre la fusion entre les opérateurs télécoms T-Mobile et Sprint, validée finalement début avril. Ses lois sur les pratiques anticoncurrentielles prennent également davantage en compte le tort causé aux concurrents que celles au niveau fédéral, qui sont centrées sur celui aux consommateurs.

Plainte formelle du ministère de la Justice
Cette décision est la dernière d'une longue liste indiquant que la pression sur les géants technologiques grandit aux Etats-Unis. Le minist-

ère de la Justice, qui a fait de Google sa priorité depuis l'ouverture d'une enquête sur les Gafa il y a un an, se prépare à annoncer l'ouverture d'une plainte formelle contre l'entreprise dans un ou deux mois, selon la presse américaine. Une première contre un géant technologique depuis Microsoft à la fin des années 1990. Les 48 autres Etats ayant, eux, lancé leur enquête en septembre, pourraient le rejoindre, ou déposer une plainte séparée. Les accusations n'ont pas encore été précisées, mais concerneraient le monopole de la société dans la publicité numérique. Selon « The Information », plusieurs Etats poussent à ce que la gestion de son moteur de recherche, en particulier sa façon de mettre en avant ses propres produits, soit incluse dans le champ de la plainte. Le Congrès, qui mène sa propre enquête depuis un an, accroit également sa surveillance. Pour la première fois de leur histoire, les PDG de Google, Amazon, Apple et Facebook vont être entendus par la commission judiciaire de la Chambre des représentants le 27 juillet. L'audition doit contribuer à finaliser un rapport recommandant des changements de la législation antitrust. ■

COMMUNIQUÉ

Le pouvoir du collectif en temps de crise

3 QUESTIONS À...
Émilie Mouren-Renouard, membre du Comité Exécutif d'Air Liquide

La crise liée à la pandémie de Covid-19 a-t-elle fait évoluer votre vision de l'innovation ?
—Émilie Mouren-Renouard

Cette crise a confirmé notre stratégie d'innovation et nous a permis de resserrer les liens avec nos partenaires : il faut constamment imaginer de nouvelles manières de travailler avec nos écosystèmes pour être plus agiles, plus rapides et plus innovants. L'initiative que nous avons mise en place pendant le confinement avec Valeo, Schneider Electric, PSA, avec l'appui d'une centaine de startups et de PME, pour

fabriquer 10 000 respirateurs en un temps record, en est un formidable exemple.

Et en matière de transformation digitale ?
É. M.-R. Les choix technologiques que nous avons opérés en matière de transformation numérique — notre stratégie cloud et le recours aux outils collaboratifs notamment — ont prouvé leur pertinence. Ils nous ont permis de poursuivre nos activités et de continuer à servir nos clients. Nous avons depuis mis en place un groupe de réflexion sur le travail à distance

Pourriez-vous nous donner quelques exemples de projets innovants ?
É. M.-R. Hydrogène, biométhane, économie circulaire... Air Liquide consacre un tiers de ses dépenses d'innovation à des projets permettant de réduire les émissions de CO₂. Nous collaborons notamment avec des startups. Quatre d'entre elles étaient d'ailleurs présentes à nos côtés à VivaTech en 2019.

LET'S IGNITE POSITIVE CHANGE
VivaTech shares inspiring insights from industry leaders who are committed to transformation and passionate about innovation.

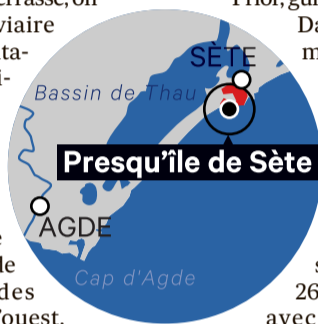
La presqu'île de Sète lutte contre la saturation

Entre la mer Méditerranée, les canaux et l'étang de Thau, l'eau est omniprésente à Sète. La ville portuaire revendique son caractère insulaire et son identité culturelle. Mais sa sociologie a changé avec l'arrivée de populations plus aisées.

Hubert Vialatte
— Correspondant à Montpellier

Il suffit d'enlever une dizaine de ponts, et Sète devient une île. » Ainsi parle Michel Brel, habitant du quartier de La Pointe Courte, immortalisé par la caméra de la réalisatrice Agnès Varda. L'homme montre avec fierté l'étang de Thau, qui fait face à sa maison. Depuis la terrasse, on voit le pont ferroviaire Maréchal Foch entamer sa levée matinale, pour laisser passer les bateaux. La presqu'île vit au rythme de l'eau : mer Méditerranée au sud, étang de Thau au nord, et de part et d'autre, des graus, naturel à l'ouest, aménagé à l'est. D'où le terme d'« île singulière » cher à Paul Valéry, âme de la ville avec Georges Brassens.

Dans le caractère des Sétois, le côté insulaire transparaît. Ce, jusqu'au premier magistrat, François Commeinhes (SE), élu depuis 2001, et qui vient de décrocher un quatrième mandat. « Ici, vous plantez un parasol, et une association d'opposants se crée », sourit-il. Les rivalités entre pêcheurs ont longtemps rythmé la cité, entre, d'une



part, les « Pointus » de la Pointe Courte, originaires des villages voisins, et, d'autre part, les familles venues des villages italiens de Gaeta et Cetara (côte amalfitaine) au XIX^e siècle. Depuis, Sète est devenu le premier port de pêche de la Méditerranée française, avec une flotte de 14 chalutiers et 18 thoniers. « Pointus et Italiens ne se mariaient pas entre eux ! », confie Maryse Prior, guide conférencière.

Dans la presqu'île, la mobilité est devenue un casse-tête. Pas de rocade ou de périphérique possible, puisque l'eau est omniprésente. Or, les quelque 15 festivals organisés en 2019 ont drainé 260.000 visiteurs. Et, avec 184.500 déplacements quotidiens, dans la ville ou en liaison avec elle, « Sète est souvent saturée », reconnaît François Commeinhes. Pour alléger l'impact de la voiture, la communauté d'agglomération Thau Agglo lance des navettes maritimes gratuites. Des parkings relais sont aménagés en entrée de ville. « Après 95.000 passagers enregistrés l'an dernier, l'objectif est de doubler la fréquentation et de relier Balaruc-les-Bains, Bouzigues ou Mèze, par l'étang de Thau, y compris en hiver, pour les



Sète est le premier port de pêche de la Méditerranée française. Photo Hubert Vialatte pour « Les Echos »

déplacements domicile-travail », explique l'élu. Des barges pourraient aussi être utilisées pour livrer des commerçants ou collecter des ordures ménagères par les voies d'eau. La gare, qui était devenue obsolète, mue en pôle d'échanges multimodal. Un projet de 16,4 millions d'euros, prévu pour 2023.

Le port, poumon de la ville
Sète, ville prisée des artistes pour sa lumière (le peintre Pierre Soulages notamment), connaît une mutation de sa population depuis le début des années 2000. Elle perd peu à peu son esprit ouvrier et insulaire,

même si le port, présidé par l'ancien ministre des Transport, Jean-Claude Gayssot, reste le poumon économique de la ville, avec son activité de pêche, la plaisance, les croisières et les 4 millions de tonnes du port de commerce. « Beaucoup de gens aisés de l'extérieur achètent des biens immobiliers », souligne Maryse Prior. Y compris des Anglais, des Américains, des Scandinaves... « Et beaucoup de Sétois partent, pour trouver du travail », regrette Jean Brel, ancien pêcheur, père de Michel Brel. Sur fond de hausse des prix de l'immobilier et d'appartements dévolus aux locations saison-

nières ou Airbnb, la population a décliné, passant entre 2012 et 2017 de 45.166 à 43.796 habitants, d'après l'Insee. Une baisse inhabituelle dans un département attractif.

A Sète, le foncier fait défaut. « Il n'y en a plus beaucoup dans la ville, concède le maire. Il faudra "monter" un peu (verticaliser les constructions, NDLR), plutôt que d'étaler les constructions, comme cela a été le cas depuis trente ans. » Le renouvellement urbain est une solution alternative. La ville a lancé en 2015 le projet d'aménagement « Entrée Est », avec à la clé 1.800 nouveaux logements, proches de la gare. Sur

l'actuel site industriel de Timac Agro, Thau Agglo compte développer un pôle dédié à l'économie de la mer. Dans le quartier des Salins, un vaste campus de la mer de 250 chercheurs, relié à l'Ifrermer, le Celimer (centre du littoral et de la mer), devrait voir le jour. Si elle n'est pas tout à fait une île, Sète voit plus que jamais son avenir dans l'« or bleu ».

➔
Et mercredi
Les îles bretonnes
en manque d'agriculteurs

Le groupe Millet se renforce dans le fret ferroviaire

ÎLE-DE-FRANCE

Ce loueur parisien de wagons de marchandises vient d'acquiescer l'activité de transport d'agrégats et produits de carrières de Colas Rail.

Nicole Buysse
— Correspondante à Lille

Et de deux. Le groupe Millet vient d'acquiescer l'activité de transport d'agrégats et produits de carrières de Colas Rail, basée à Louveciennes (Yvelines). En décembre 2018, il avait déjà repris l'activité transport de céréales de cette filiale de Colas France. Millet, dont le métier principal est la location de wagons de marchandises et de locomotives, se renforce ainsi de 20 millions d'euros de chiffre d'affaires et de 79 salariés.

A travers d'autres opérations de croissance externe, le groupe parisien s'était déjà enrichi d'un atelier de réparation de wagons, d'un constructeur de matériel roulant à Douai (Nord), ainsi que d'une activité de transport ferroviaire avec Ouest Rail, dont il a pris le contrôle total en décembre dernier.

Avec cette nouvelle acquisition, Millet affirme devenir le deuxième opérateur privé de traction de fret ferroviaire.

« Nous totalisons maintenant 65 % des volumes de transport ferroviaire de fret sur l'ouest de la France, depuis la Bretagne jusqu'à La Rochelle », indique Philippe Millet, son PDG, représentant la troisième génération de la famille fondatrice.

Cette opération lui permet également de compléter son portefeuille d'activités. « Nous développons le vrac et les deux tiers de l'activité agrégats de Colas Rail se situant dans les Deux-Sèvres, cela va renforcer notre hub de Saint-Pierre-des-Corps, près de Tours », explique Philippe Millet.

Diversification

Le chiffre d'affaires du groupe passera de 79 millions d'euros en 2019 à 115 millions en 2020 (sous l'effet notamment de l'opération Ouest Rail). Il devrait atteindre 154 millions en 2021, pour un effectif de 471 salariés, dont 162 conducteurs.

A la tête d'une flotte de 7.700 wagons, Millet, qui fonctionne sur des contrats de location annuels, a été peu impacté par la crise sanitaire, seuls 3 contrats sur 160 ayant été résiliés. Seule son usine de Douai – qui a été arrêtée quelques semaines – a pris un mois de retard sur son programme de fabrication.

Mais après trois années florissantes dans le ferroviaire, Philippe Millet redoute les conséquences du tassement de l'économie, à plus long terme, sur son activité. ■

Tecalemit Aerospace ferme son site de Blois sans licencier

CENTRE
VAL-DE-LOIRE

L'équipementier aéronautique lyonnais propose de déménager les équipements industriels mais aussi les 110 salariés en CDI dans son usine de Luceau, distante de 100 kilomètres.

Léa Delpont
— Correspondante à Lyon

Plutôt que de laisser deux usines tourner à moitié à vide, à Blois (Loiret-Cher) et Luceau (Sarthe), Tecalemit Aerospace a décidé de « rationaliser son empreinte industrielle ». L'équipementier aéronautique va regrouper les deux sites, distants de 103 kilomètres par autoroute, dans la Sarthe.

C'est un « passage obligé pour assurer la pérennité du groupe », défend le PDG du groupe lyonnais, Franck Colcombet, alors que le maire PS de Blois, Marc Gricourt, s'indigne contre les raisons « obscures » de ce déménagement. L'élu dénonce une « façon d'agir indigne et honteuse », rappelant que la société a bénéficié du soutien de l'Etat face à la crise, et des collectivités locales « à maintes reprises ».

Le fabricant de canalisations souples et rigides pour tous types d'aéronefs propose à ses 110 salariés de Blois, un site historique créé dans les années 1970, de retrouver leur même poste à Luceau, dans une



Tecalemit Aerospace va regrouper deux sites. Photo Tecalemit

usine rachetée il y a deux ans au groupe Daher. A la veille de son centenaire en 2022, l'équipementier dépend à 100 % de l'aéronautique et prend de plein fouet la brusque baisse de commandes des grands donneurs d'ordre, Airbus et Boeing.

Le groupe veut rationaliser la production, réduite de moitié, sans doute pour 24 à 36 mois, sans se séparer des employés.

Les salariés ont débrayé jeudi matin sur les chaînes comme dans les bureaux, rejoints par leurs collègues en activité partielle. « Il ne s'agit pas seulement de déplacer 100 per-

sonnes. Il y a des conjoints qui ont des emplois, des commerces, il y a des enfants, des crédits immobiliers. Tout le Blésois est concerné, du boulanger aux écoles, dans les villages de l'agglomération », plaide Virgile Balan, délégué syndical CGT, pour réclamer le maintien du site, « en cherchant des solutions de diversification pour passer le cap de la crise ».

« Pas de licenciement », promet de son côté le PDG, qui veut « préserver les équipes et les compétences pour le rebond ». Il propose aux employés blésois en CDI, durant les 18 prochains mois, des navettes de bus pour faire le trajet, en décomptant les deux heures de route de leur temps de travail, ainsi que des semaines de quatre jours. Et aussi des primes au déménagement. Trop « temporaire », ou « pas satisfaisant » pour les salariés qui craignent un « écrémage déguisé » à

force de fatigue, et qui ne veulent pas se déraciner.

Tecalemit Aerospace a procédé à 22 licenciements en juin « un réajustement d'effectif » après avoir embauché 70 personnes en 2019. Il connaît une croissance très soutenue depuis son rachat au début des années 2000 par la famille Colcombet, qui a porté le chiffre d'affaires de 6 à près de 70 millions d'euros.

6000 m² en centre-ville

Franck Colcombet mise sur des gains en coûts de fonctionnement, la réduction du volant d'intérimaires, et la vente avantageuse du bâtiment de Blois – 6.000 mètres carrés en centre-ville – pour renflouer la trésorerie. « C'est une des raisons qui a fait pencher pour conserver Luceau, qui a aussi des capacités d'extension, et certains équipements moins facilement démontageables, comme les presses, les cabines de peinture, un four, etc. », explique-t-il.

Autre élément en défaveur de Blois : ses deux principales activités sont les programmes du Boeing 737 MAX, déjà cloué au sol depuis un an, et de l'A350, l'appareil le plus affecté par les réajustements d'Airbus.

« Il faut prendre des décisions structurelles », affirme le dirigeant. Le regroupement à Luceau doit « mettre l'entreprise au diapason des nouvelles cadences réduites de l'aéronautique, avec des perspectives de baisse de chiffre d'affaires de 40 % dans la filière pour les 24 à 36 prochains mois ». A terme, « ce site couvrant toute la gamme de produits du groupe, avec une concentration des moyens industriels, fera référence », espère le dirigeant. ■

Les actions, reines de la rentabilité sur quarante ans

- Malgré quatre crises majeures en 40 ans, les actions demeurent le placement le plus rémunérateur, selon l'IEIF.
- Mais l'aversion au risque reste toujours très forte chez les épargnants, en particulier avec la crise du Covid.

ÉPARGNE

Solène Bongrand-
Mas de Tréhout

Choc pétrolier, krach de 1987, éclatement de la bulle Internet et crise des subprimes... les actions ont connu quatre crises majeures en quarante ans et pourtant aucun placement n'a été plus rémunérateur. C'est ce que rappelle l'étude annuelle de l'Institut de l'épargne foncière et immobilière (IEIF), qui compare les placements sur un horizon long, en faisant ressortir les effets cycliques et la volatilité. Sur quatre décennies les actifs cotés (foncières et actions) et le logement à Paris affichent les meilleures performances, devant les SCPI, l'assurance-vie, les obligations, le Livret A ou l'or (voir graphique). Les actions ont affiché un rendement annuel moyen de 11 % (dividendes inclus), ou, dit autrement, leur taux de rendement interne (TRI) s'est élevé à 13,2 %.

Une volatilité de 24 %

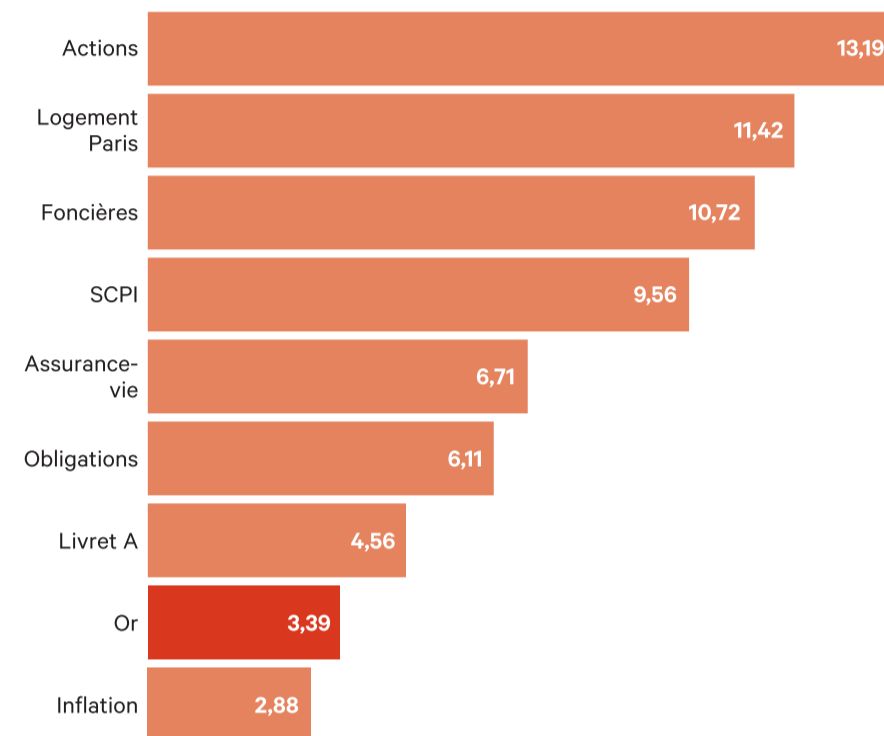
« Les actions présentent des niveaux de performances plus élevés sur longue période que l'ensemble des autres placements, et même si elles sont plus volatiles, elles sont indexées sur la croissance économique et ont une performance robuste à moyen et à long terme », commente Stéphanie Galiègue, directrice générale adjointe de l'IEIF. Sur la période de fin 1979 à fin 2019, les actions, tout comme les foncières cotées, ont enregistré une volatilité de 24 %. Pour comparaison, avec une performance assez similaire, le logement parisien en a connu une de seulement 9 %.

Depuis 40 ans, le régime auquel sont soumis les placements financiers est toutefois celui d'une baisse régulière des revenus tels que les dividendes, coupons obligataires, revenus locatifs, insiste le rapport. « Plusieurs forces modératrices sont à l'œuvre, parmi lesquelles la démographie (vieillesse de la population), la baisse des gains de productivité, l'abondance de l'épargne, explique le document. En parallèle, de manière concomitante, les taux d'intérêt baissent, impliquant la baisse des facteurs d'actualisation. La combinaison de ces deux dynamiques a pour effet de comprimer les rendements. »

Autre élément de contexte mis en avant par l'IEIF : les politiques ultra-accommodantes des banques centrales, qui se caractérisent par des injections de liquidités massives dans le système financier depuis

Les performances comparées des placements sur 40 ans

Taux de rentabilité interne en % (1979-2019)



2008 aux Etats-Unis et 2015 dans la zone euro. « Ceci crée un effet richesse en faisant monter le prix des actifs : lorsque la banque centrale achète un titre à une contrepartie, le vendeur est incité à rééquilibrer son portefeuille afin de maintenir son rendement. Il en résulte une nouvelle demande pour des actifs substituables, ce qui a pour effet d'augmenter leurs prix », explique le rapport de l'IEIF.

Sur quatre décennies les actions ont affiché un rendement annuel moyen de 11 % (dividendes inclus).

L'étude souligne par ailleurs que, sur courte, moyenne ou longue période, l'immobilier présente systématiquement un pouvoir diversifiant inégalé par les autres actifs. Néanmoins : « La crise du coronavirus aura eu des impacts sur les actifs immobiliers eux-mêmes, d'une part sur la situation économique des locataires mais aussi en questionnant certains usages avec le développement prévisible du télétravail par exemple, ce qui aura des conséquences sur l'offre de bureaux. Les allocations d'actifs, qu'ils soient immobiliers ou non, devront nécessairement en tenir compte, de la même façon que les critères environnementaux s'imposent de plus en plus », met en garde Stéphanie Galiègue.

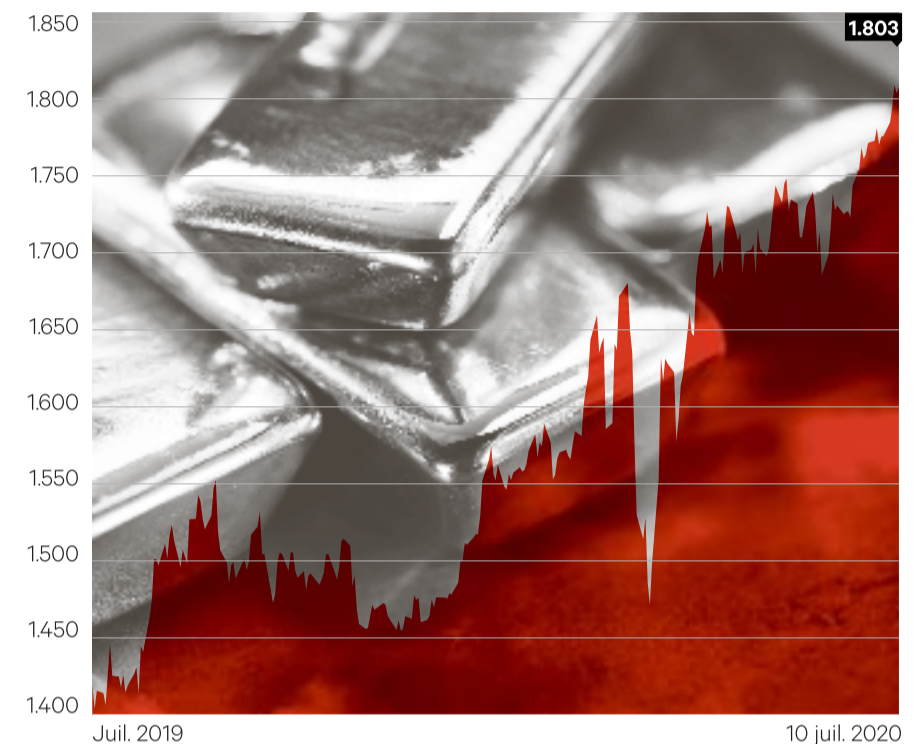
Hausse du taux d'épargne

Autre impact de la crise sanitaire : la hausse du taux d'épargne, déjà élevé en France. L'IEIF note que selon la Banque de France, le taux d'épargne pourrait être de 22,3 % pour l'ensemble de l'année 2020, contre 15 % fin 2019. Depuis le début de l'année, les Français ont investi principalement dans les produits liquides comme le Livret A, et les dépôts à vue : sur le seul mois de mars 2020, les dépôts bancaires ont progressé de près de 20 milliards d'euros contre une progression moyenne mensuelle de 6 milliards depuis janvier 2017.

L'aversion au risque reste toujours très forte chez les investisseurs individuels. Selon un sondage réalisé par Odoxa pour l'IEIF, 53 % des Français estiment que la crise sanitaire des derniers mois les pousse à épargner davantage. 20 % se tournent vers des placements plus sûrs, 17 % sont incités à consommer davantage et seulement 9 % envisagent d'investir en Bourse pour « profiter » de la baisse du CAC 40 en vue d'un rebond futur. ■

L'or a franchi la barre des 1.800 dollars l'once

En dollars par once



LES ÉCHOS / SOURCES : IEIF, 40 ANS DE PERFORMANCES COMPARÉES, ÉDITION 2020, BLOOMBERG / PHOTO : ISTOCK

L'or proche de ses records

Valeur refuge par excellence, le cours de l'or est au plus haut depuis 2011, à plus de 1.800 dollars l'once.

Bastien Bouchaud
@BastienBouchaud

Rien ne semble pouvoir arrêter l'envolée du cours de l'or. Face aux incertitudes économiques, les investisseurs s'arrachent le métal précieux, valeur refuge par excellence : il a dépassé le seuil des 1.800 dollars l'once jeudi pour la première fois depuis 2011. L'or s'inscrit en hausse de 18,6 % en 2020, ce qui en fait l'un des actifs les plus performants de l'année. Il semble ainsi bien parti pour dépasser son bond de 18,8 % en 2019 et enregistrer sa plus forte hausse annuelle depuis 2010. Pour de nombreux professionnels, ce n'est qu'une question de temps avant qu'il ne dépasse son record historique de 1.920 dollars l'once inscrit en septembre 2011.

L'or a connu un trou d'air fugace au moment où les marchés s'effondraient. Une correction technique, liée aux besoins de liquidité des investisseurs. Depuis, les planètes

se sont alignées pour le métal jaune. La crise économique a poussé les banques centrales mondiales à réduire les taux d'intérêt à des plus bas historiques. Les programmes d'achat d'actifs record de la Fed et de la BCE ont tiré les rendements obligataires au plancher. Les taux d'intérêt réels sont de fait enfoncés en territoire négatif.

Collecte record des ETF

Or, « il existe un lien intrinsèque entre le cours de l'or et le niveau des taux d'intérêt réels », explique Benjamin Louvet, gérant matières premières chez OFIAM. Alors que les rendements obligataires sont proches de zéro voire négatifs, « la demande des investisseurs financiers est extrêmement élevée », ajoute-t-il. De fait, les fonds indiciels cotés (ETF) investis dans l'or physique ont engrangé des capitaux à un rythme effréné. Ils ont augmenté leurs stocks d'or de plus de 730 tonnes au premier semestre, davantage que sur l'ensemble de l'année 2009 (646 tonnes), précédent record annuel, selon le Conseil mondial de l'or. Les ETF sur l'or

détiennent plus de 3.600 tonnes d'or, plus que la Bundesbank.

A cette demande des investisseurs s'ajoutent des achats toujours conséquents des banques centrales. De quoi largement compenser la baisse d'activité de la joaillerie liée aux tensions économiques, d'autant que les mesures de confinement prises au cours des derniers mois ont pesé sur la production minière. Les producteurs bénéficient toutefois de l'envolée des cours, avec une progression de près de 25 % depuis le début de l'année en moyenne.

Et la dynamique a des raisons d'être entretenue. Compte tenu de la hausse de l'endettement public, les banques centrales n'ont d'autre choix que de maintenir les taux d'intérêt au plus bas. Une remontée de l'inflation, encore hypothétique, jouerait en faveur de l'or en pesant encore plus sur les taux d'intérêt réels. « Le risque est asymétrique sur l'or, il a encore beaucoup de raisons de monter, et très peu de baisser », estime Benjamin Louvet. A l'instar de Deutsche Bank, il s'attend à ce que le cours du métal jaune dépasse au plus tard en début d'année prochaine les 2.000 dollars l'once. ■

Les complémentaires santé redoutent d'être taxées

ASSURANCE

A l'heure où le gouvernement réclame un soutien financier au profit des hôpitaux et soignants, des mutuelles proposent une contribution volontaire.

Solenn Poullennec
@SolennMorgan

Les assureurs santé marchent sur des œufs. A l'heure où ils sont sous pression du gouvernement pour

débloquer des fonds en faveur du système de santé, certaines mutuelles ont pris les devants en proposant de mettre de l'argent sur la table. Elles militent cependant pour que leur contribution soit volontaire et ajustée en fonction de l'impact de la crise sur leurs comptes. Une position révélatrice des réticences du secteur, dans la tourmente depuis l'épidémie et où certains redoutent de se faire taxer.

Craintes d'une taxe

Cette initiative a lieu alors que, selon plusieurs sources, une rencontre de l'exécutif avec les assureurs santé est prévue cette semaine. Plusieurs acteurs redou-

tent une taxe et certains évoquent une augmentation de la taxe de solidarité additionnelle (TSA), qui s'élève aujourd'hui à 13,27 % sur les cotisations. « Notre crainte, c'est la taxe. C'est aveugle, cela touche tout le monde », explique un acteur du secteur, tout en assurant que, pour le moment, « rien n'a filtré » sur les intentions réelles de l'exécutif.

Dans un courrier adressé début juillet au gouvernement, les mutuelles du groupe VYV, un poids lourd du secteur, proposent une alternative à « une contribution indifférenciée de tous les contrats d'assurance santé », sous la forme d'un « dispositif de contribution volontaire ». Concrètement, ces mutuel-

les, parmi lesquelles figurent Harmonie Mutuelle et MGEN, proposent aux ministres Olivier Véran, Bruno Le Maire et Olivier Dussopt de verser « rapidement » un premier acompte de 100 millions d'euros, peut-on lire dans la lettre que « Les Echos » ont pu consulter. Des « contributions supplémentaires » pourraient être dérogées mais à l'issue d'estimations de l'impact de la crise sur les portefeuilles. La dernière d'entre elles interviendrait en mars 2021.

Moins de dépenses

Cette proposition intervient alors que le gouvernement a demandé début juin aux acteurs de la

complémentaire santé de mettre la main à la poche au profit des professionnels et des établissements de santé éprouvés par l'épidémie de Covid-19. De quoi hérisser bon nombre d'acteurs qui jugent avoir déjà été largement mis à contribution depuis le début de la crise sanitaire.

Sur le fond, l'exécutif fait valoir que les assureurs santé ont eu, pendant la crise, beaucoup moins de dépenses à rembourser qu'à l'accoutumée, car les patients ont déserté les cabinets médicaux, et les hôpitaux ont fait le vide. Même si les mutuelles (représentées par la Mutualité) semblent un peu moins rétives que d'autres à contribuer,

tous les assureurs défendent que beaucoup de dépenses de santé ont été seulement reportées dans le temps. Ceux qui distribuent des contrats aux entreprises soulignent aussi qu'ils seront touchés par la crise économique. Le gouvernement fait par ailleurs valoir que pendant la crise sanitaire, l'assurance-maladie a pris totalement en charge certaines prestations, comme les téléconsultations plutôt que de laisser les complémentaires en payer une partie. Signe que les acteurs du secteur ne sont pas prêts à délier d'un coup les cordons de la bourse, c'est au titre de ces dépenses (ticket modérateur), que VYV propose 100 millions d'euros. ■

Dans le Nord, trois banques s'unissent pour renforcer les fonds propres des entreprises

BANQUE

Une Caisse d'Épargne et deux caisses du Crédit Agricole ont créé un fonds pour renforcer les fonds propres de PME de leur région.

Un modèle qui pourrait faire école, alors que les discussions pétillent entre les banques et Bercy pour mettre en place un dispositif national.

Thibaut Madelin
@ThibautMadelin

C'est une initiative qui pourrait faire école. Alors que la solidarité financière des entreprises

s'annonce comme un enjeu décisif pour la relance, trois banques régionales ont annoncé jeudi leur intention de créer un fonds à destination des PME de leur territoire, visant à renforcer leurs fonds propres et à les accompagner dans leur développement et leur financement.

La Caisse d'Épargne Hauts-de-France, le Crédit Agricole Brie Picardie et le Crédit Agricole Nord de France vont mettre chacun 17 millions dans ce fonds, ouvert à des tiers et qui vise, à terme, un investissement de 200 millions d'euros. Objectif : fournir une solution immédiate à une cinquantaine d'entreprises qui ont souffert de la crise, mais étaient viables avant la pandémie.

Plusieurs instruments de fonds propres

« La première bataille portait sur la trésorerie, et on y a répondu avec les moratoires et les prêts garantis par



Dans les Hauts-de-France, plusieurs banques proposent de renforcer les fonds propres d'une cinquantaine d'entreprises qui ont souffert de la crise. Photo Jean-Michel André/RÉA

l'Etat (PGE), explique Laurent Roubin, président du directoire de la Caisse d'épargne Hauts-de-France. Mais on savait qu'avec l'accroissement de la dette, on allait avoir un sujet de fonds propres. On a cherché

une réponse rapide et efficace, portée par plusieurs banques coopératives régionales. »

Le fonds Regain 340 investira dès septembre prochain dans des PME et PMI familiales au chiffre d'affaires

compris entre 5 et 50 millions d'euros. Géré par Turenne Groupe, un acteur régional du capital-investissement, il aura recours à différents instruments de fonds propres ou quasi-fonds propres comme les actions de préférence, obligations convertibles...

« On veut renforcer les fonds propres de façon mutualiste, pas pour challenger la gouvernance ou juste pour chercher du rendement », souligne Claire Gerbaud, directrice de la communication de Crédit Agricole Brie Picardie. Une façon de se démarquer de certains acteurs du « private equity ». Les banques, qui engagent leurs propres capitaux, tablent néanmoins sur un rendement de l'ordre de 7 à 8 %.

La pomme de discorde ? Le partage du risque entre l'Etat, qui a garanti 108 milliards d'euros de PGE depuis fin mars, et les banques.

Cette initiative contraste avec les discussions tendues qui ont lieu à Paris entre le secteur bancaire et Bercy sur le financement des entreprises pour la relance. L'enjeu : rééquilibrer leur bilan en allégeant leur dette ou/et en renforçant leurs fonds propres. La pomme de discorde ? Le partage du risque entre l'Etat, qui a garanti 108 milliards d'euros de PGE depuis fin mars, et les banques.

Selon les chiffres de la Banque de France, ces dernières étaient assises en mai sur des encours de crédits de 1.156 milliards d'euros, en hausse de

11,5 % sur un an. Un niveau inédit, qui s'explique par la crise, mais aussi par des années d'accoutumance et des taux au plus bas. Une vraie bombe à retardement. En cas de faillites en série, les banques et l'Etat seraient exposés...

Partage du risque

Ce contexte contribue à tendre les discussions entre les acteurs privés et les pouvoirs publics. « On n'est pas au bout, déplore une source financière. Il faudra que tout le monde fasse un effort, y compris l'Etat. Sans garantie publique, ça ne marchera pas. » « On veut un vrai partage du risque entre les actionnaires, les banques, les fournisseurs et l'Etat », répond une source proche de Bercy.

Pour Laurent Roubin, l'initiative des Hauts-de-France est complémentaire. Les discussions avec Bercy portent d'ailleurs sur des entreprises de taille plus petite. « Plusieurs solutions vont coexister », a déclaré samedi au « Figaro » Frédéric Oudéa, le président de la Fédération bancaire française (FBF) et directeur général de Société Générale.

Lire l'éditorial d'Elsa Conesa
Page 12

11,5 %

DE HAUSSE SUR UN AN

En mai, sur un an, les encours de crédit des banques atteignaient 1.156 milliards d'euros, un niveau inédit.

Vendredi 17 juillet avec Les Echos



Les Echos

WEEK-END

x
LA LISTE
the best restaurants in the world

LES MEILLEURS RESTAURANTS DE L'ÉTÉ À MOINS DE 50 EUROS



► NOS 450 ADRESSES DANS TOUTE LA FRANCE

Le guide des meilleurs restaurants à moins de 50 euros

Les Echos

Reprenez un temps d'avance

en bref

ETF : Vanguard devance BlackRock

GESTION Les entrées dans les fonds ETF de Vanguard ont représenté au premier semestre 90,4 milliards de dollars, soit 105 % de plus qu'à la même période l'an dernier, selon l'ETFGI, un cabinet de conseil basé à Londres. De son côté, BlackRock a enregistré des flux d'entrée dans les ETF de 60,4 milliards de dollars entre janvier et juin, soit une baisse de 5,3 % par rapport à la même période de 2019. Certains des principaux concurrents de BlackRock et Vanguard ont subi des ralentissements décevants, notamment Invesco, où les entrées de fonds des ETF ont chuté de 61 %, à 4,9 milliards de dollars. WisdomTree, le gestionnaire d'actifs basé à New York, qui a fermé un certain nombre de trackers axés sur le pétrole en raison de la forte volatilité, a, pour sa part, enregistré des sorties nettes de 600 millions de dollars sur le premier semestre 2020.

Julius Baer veut développer le capital-investissement pour les plus riches

BANQUE PRIVÉE La banque suisse Julius Baer a annoncé vendredi la création d'une nouvelle unité pour permettre à ses clients les plus riches d'investir au capital d'entreprises, dans de la dette privée ou dans d'autres actifs non cotés et non liquides. Cette nouvelle unité sera dirigée par Giuseppe de Filippo, recruté chez UBS. Cette initiative illustre la tendance des banques privées à se tourner vers de nouvelles classes d'actifs, quitte à proposer moins de liquidité. L'objectif est d'offrir des rendements attractifs aux clients en dépit des taux bas.

Relance : l'Etat débloque 20 milliards pour l'affacturage

TRÉSORERIE

L'Assemblée nationale vient d'adopter un dispositif pour renforcer les financements par affacturage.

Elaboré par Bercy et les affactureurs, il permettra aux entreprises d'obtenir ces financements dès la prise de commandes.

Elles l'attendaient depuis mars et le début du confinement, elles l'obtiennent enfin. Les sociétés d'affacturage vont bénéficier de l'enveloppe de 300 milliards d'euros dédiée aux prêts garantis par l'Etat (PGE). Une poche spécifique de 20 milliards d'euros va financer un dispositif innovant monté conjointement par Bercy et les affactureurs avec pour objectif de relancer l'économie rapidement.

Adopté par l'Assemblée nationale, « ce dispositif permettra aux entreprises de bénéficier de financements d'affacturage dès la prise de commandes, sans attendre la livraison et l'émission des factures correspondantes », indique le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance dans un communiqué. Un simple bon de commande suffira désormais pour une entreprise qui souhaite se faire payer rapidement une facture qu'elle cède à un intermédiaire bancaire, le « factor » ou affactureur. Le dispositif passera au Sénat jeudi prochain alors que

des échanges se poursuivent avec la Commission européenne sur certains paramètres.

Un gain de 45 jours

Il devrait permettre aux entreprises de gagner 45 jours de trésorerie, ce qui représente le délai moyen entre la prise d'une commande et l'émission d'une facture. « Pendant ce délai, le montant des commandes n'est habituellement pas finançable par l'affacturage, faute de factures, alors qu'il faut déjà payer des charges, des salaires et des fournisseurs. Ce dispositif nouveau permet donc de mettre immédiatement les fonds à disposition des entreprises, sans peser sur leur capacité d'endettement à moyen-long terme », détaille Bercy.

Réservé aux créances professionnelles (BtoB), le dispositif s'applique aux commandes prises jusqu'au 31 décembre 2020. Les financements de ces commandes seront garantis à 90 % par l'Etat jusqu'à l'émission de la facture. « Cette garantie peut survenir en cas de dépôt de bilan du client ou de litige avec les acheteurs, par exemple », évoque Philippe Mutin, vice-président de la commission affacturage de l'Association française des sociétés financières (ASF). Concernant les commissions perçues par les affactureurs, l'Etat souhaite qu'il n'y ait pas de surcoût bien que leur pourcentage varie d'un dossier à l'autre.

L'affacturage est récemment devenu la première source de financement à court terme des entreprises en France, devant le découvert bancaire. L'année dernière, son volume de créances prises en charge s'élevait à 350 milliards



L'Etat garantira les financements des commandes à hauteur de 90 % jusqu'à l'émission de la facture. Photo iStock

d'euros avec une hausse annuelle de 10 % d'après des chiffres de l'ASF. Mais le confinement a considérablement freiné son activité et la reprise a tardé. « Le PGE a permis de satisfaire les besoins immédiats en trésorerie tandis que le chômage partiel a servi d'anesthésie jusqu'ici. Quand leurs effets s'estomperont, nous verrons si notre proposition fonctionne », explique Patrick de Villepin, président de la commission affacturage de l'ASF.

En quête d'un succès rapide

« Ce dispositif expérimental s'inscrit en complément et relais du PGE et sa réussite dépendra du comportement des clients. En revanche, il porte sur

des durées courtes et doit donc rapidement entrer en vigueur, idéalement d'ici à la rentrée », insiste Françoise Palle-Guillabert, déléguée générale de l'ASF.

Aux yeux des acteurs du marché, ce dispositif représente une opportunité pour se faire davantage connaître, notamment auprès des PME et TPE qui représentent respectivement un tiers et 10 % des souscripteurs à l'affacturage d'après la Banque de France. « L'intérêt de ce produit est qu'il est désigné pour toutes les tailles d'entreprises et qu'il couvre la totalité des industries traditionnellement supportées par les "factors" », estime Philippe Mutin. — T. T.

Bourse : la Turquie sévit contre des banques étrangères

RÉGULATION

La Turquie a interdit à six banques internationales de parier contre son marché boursier.

La Turquie continue de mener la vie dure aux opérateurs de marchés étrangers. Le régulateur vient d'interdire à Barclays, Credit Suisse, Merrill Lynch, Goldman Sachs, JP Morgan et Wood & Co de vendre à découvert des titres cotés à la Bourse d'Istanbul. La vente à découvert consiste pour un investisseur à parier à la baisse sur une action qu'il ne détient pas. Les autorités turques ont estimé que les banques en question n'avaient pas déclaré leurs positions comme l'exigent les règles. Une semaine plus tôt, le régulateur avait levé son interdiction de vente à découvert sur un certain nombre d'entreprises cotées. Ces mesures de restriction étaient en vigueur depuis février, soit une période très longue.

Menaces

Contrarié, le très influent fournisseur d'indices MSCI a récemment menacé de dégrader les actions turques dans la catégorie des « marchés frontalières ». MSCI reproche à la Turquie de rendre son marché boursier de moins en moins accessible. Or, le fournisseur joue un rôle déterminant sur les flux de capitaux : une dégradation peut entraîner des sorties d'argent massives.

Ce n'est pas la première fois que la Turquie s'en prend au secteur financier. Le 7 mai, les autorités ont interdit à BNP Paribas, Citigroup et UBS le trading sur la lire, juste après une

forte dépréciation de la devise. La loi bancaire a été renforcée pour faciliter les poursuites pour manipulation présumée des marchés et publication d'informations trompeuses.

« Les politiques peu favorables au marché, dissuadent les étrangers de s'intéresser aux excellentes entreprises turques », commente Timothy Ash, un expert du cabinet BlueBay Asset Management LLP cité par Bloomberg. De fait, la Bourse d'Istanbul est victime d'une véritable hémo-

MSCI reproche à la Turquie de rendre son marché boursier de moins en moins accessible.

ragie : 4,4 milliards de dollars de capitaux étrangers sont sortis au cours des douze derniers mois, un record depuis au moins 2015. Selon l'association des courtiers, la détention d'actions turques par des non-résidents a chuté de 65 % à 52 %.

Le marché turc se porte pourtant bien. L'indice BIST 100 vient d'atteindre un pic, mercredi, après avoir connu une importante trou d'air suite à l'épidémie du Covid-19. Depuis le 23 mars, l'indice gagne environ 40 %. Il affiche un gain de 2,7 % depuis le début de l'année. Une performance qui repose essentiellement sur les investisseurs domestiques, notamment les particuliers. Les investisseurs étrangers sont aussi préoccupés par les faiblesses de l'économie turque, notamment les problèmes d'inflation persistants à la suite des baisses rapides des taux d'intérêt au cours des douze derniers mois.

S. B.-M.d.T.

carnet

ENTREPRISES

SOCOTEC
Cédrik Gallien
Alexis Donon
Alexandre Vivien
sont respectivement nommés directeur M&A et stratégie groupe, directeur administratif et financier France et directeur financier international et infrastructure. Cédrik Gallien siègera au comité de direction.

Cédrik Gallien, 44 ans, titulaire du master economics & management de l'université de Keele (Angleterre), est diplômé de Neoma Business School. Il bénéficie d'une expérience acquise en banque d'affaires à Londres au sein de HSBC et Merrill Lynch. Il a également assumé des postes de direction M&A et finance chez Norbert Dentressangle et Gefco.

Alexis Donon, 36 ans, est diplômé de l'Isseg School of Management. Il a d'abord œuvré en audit et cer-

tification de comptes et dans la réalisation de missions de due diligences dans le cadre d'opérations d'acquisitions-cessions au sein de KPMG. C'est en 2014 qu'il a rejoint Socotec où il était dernièrement directeur financier international et infrastructure du groupe.

Alexandre Vivien, 43 ans, est diplômé de l'Essca d'Angers. Il a réalisé la majeure partie de sa carrière dans le groupe Bouygues qu'il a intégré en 2002. Ainsi, il a occupé les postes de contrôleur de gestion, de responsable du contrôle financier et de chef de mission audit interne au Turkménistan, en Angleterre et en France.

GENERALI

Emmanuel Néré
rejoint Generali France en qualité de directeur de l'innovation et des solutions cognitives.

Emmanuel Néré, 46 ans, est diplômé de HEC. Débutant dans

le groupe GAN, il a ensuite cofondé et dirigé Galilée Consulting. En 2012, il est nommé deputy IT transformation officer en IARD du GIE AXA. A partir de 2014, il a participé à la création du data innovation lab au sein duquel il a assumé les fonctions de business transformation et directeur des engagements. En parallèle, dès 2016, il fut chief data officer au sein d'AXA Global Direct. Depuis 2018, il développait l'activité d'advanced analytics de McKinsey en tant qu'expert senior, puis associate partner.

AVIVA

Nancy Hays
assure la direction de la communication et de la marque d'Aviva France.

Nancy Hays, 50 ans, titulaire d'un BTS tourisme, a commencé sa carrière au Club Méditerranée. Après avoir été entrepreneure, elle a piloté la communication interne en Europe Continentale de Skandia. Consultante dès 2013,

elle est nommée responsable communication institutionnelle (activités entreprises) du groupe Sodexo en 2016.

EGIS

Pierre-Yves Massille
rejoint Egis au poste de directeur des relations investisseurs et de la transformation. A ce titre, il entre au comité exécutif du groupe.

Pierre-Yves Massille, 31 ans, ancien élève de l'Ecole polytechnique, diplômé de l'Ensa, est membre du corps des administrateurs de l'Insee. En 2013, il a intégré la direction du budget pour être chef adjoint du bureau chargé de la politique du logement, puis du bureau chargé de la politique des transports. En 2017, il a rejoint Segula Technologies en tant que directeur de cabinet du directeur général. Promu directeur général de l'Europe du Nord en 2018, il avait pris, en début d'année, la direction de la transformation du groupe.

ÉCOLE

PARIS SCHOOL OF BUSINESS
Philippe Jamet
sera directeur de Paris School of Business, à partir du 15 juillet.

Philippe Jamet, 59 ans, diplômé de Mines ParisTech, titulaire d'un doctorat en hydrologie et hydrogéologie, est membre de l'académie des technologies depuis 2014 et président d'honneur de la conférence des grandes écoles. Après diverses fonctions académiques et de direction au sein de Mines ParisTech, il devint attaché pour la science et la technologie à l'ambassade de France aux Etats-Unis en 2004. Nommé directeur de l'Ecole des mines de Saint-Etienne en 2008, il a assuré la direction générale de l'Institut Mines-Télécom de 2014 à 2019.

Envoyez vos nominations à carnetlesechos@nomination.fr

EN PARTENARIAT AVEC
nomination
nomination.fr

Ils sont nés un 13 juillet

- **Nicolas Bazire**, directeur général de Groupe Arnault, 63 ans.
- **Jean-Louis Bourlanges**, député Modem, ex-chroniqueur sur France Culture, 74 ans.
- **Sylvie Brunel**, géographe, écrivaine, 60 ans.
- **Catherine Breillat**, metteuse en scène, romancière, 72 ans.
- **Dominique Busseron**, président de l'Assemblée des départements de France, 68 ans.
- **Harrison Ford**, acteur, 78 ans.
- **Igor Landau**, président du conseil de surveillance d'Adidas, 76 ans.
- **Hubert Reeves**, astrophysicien, 88 ans.
- **Bernard Riccobono**, imprimeur, 69 ans.

Les Echos

Les Echos est une publication du **Groupe Les Echos**
PRINCIPAL ASSOCIÉ UFI PAR (LVMH)
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL **Pierre Louette**
DIRECTRICE GÉNÉRALE PÔLE LES ECHOS **Bérénice Lajouanie**
DIRECTEUR DÉLÉGUÉ **Bernard Villeneuve**
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
& PRÉSIDENT DE LA SAS LES ECHOS **Pierre Louette**
Édité par Les Echos SAS au capital de 794.240 euros RCS 582 071 437
10, boulevard de Grenelle, CS10817, 75738 Paris Cedex 15
Tél. : 01 87 39 70 00. www.lesechos.fr

ÉDITRICE **Marie Van de Voorde-Leclercq**
ÉDITRICE ADJOINTE **Clémence Callies**
DIRECTEUR DES DÉVELOPPEMENTS
ÉDITORIAUX DU PÔLE LES ECHOS **Henri Gibier**
DIRECTEUR DES RÉDACTIONS **Nicolas Barré**
DIRECTEURS DÉLÉGUÉS DE LA RÉDACTION
Dominique Seux et **François Vidal**
RÉDACTEURS EN CHEF
David Barroux (Entreprises)
Julie Chauveau (Entreprises)

Elsa Conesa (Finance et Marchés)
Daniel Fortin (Magazine, Opinions et Innovation)
Arnaud Le Gal (Les Echos Entrepreneurs et opérations spéciales)
Étienne Lefebvre (France et International)
Clémence Lemaître (Information digitale)
Lucie Robequain (France, International et Enquête)
Marie-Christine Sonkin (Patrimoine)
DIRECTEUR DE CRÉATION
Fabien Laborde

DIRECTRICE ARTISTIQUE
Marion Moulin
EDITORIALISTES
Cécile Cornudet, **Jacques Hubert-Rodier**,
Eric Le Boucher, **Jean-François Péresse**,
Jean-Marc Vittori, **Sabine Delanglade**,
Laurent Flallo, **Sylvie Ramadier**
(Le Crible)
LES ECHOS EXECUTIVES
DIRECTRICE EN CHEF **Muriel Jaso**

DIRECTEUR DE LA DIFFUSION ET DU MARKETING CLIENTS
Etienne Porteaux
DIRECTEUR STRATÉGIE ET COMMUNICATION **Fabrice Février**
PUBLICITÉ Les Echos Le Parisien Médias
Tél. : 01 87 39 78 00
PRÉSIDENTE **Corinne Mrejen**
DIRECTEUR GÉNÉRAL **Philippe Pignol**
DIRECTRICE PUBLICITÉ FINANCIÈRE **Céline Vandromme**
DIRECTRICE PUBLICITÉ COMMERCIALE **Emmanuelle Denis**

euronext

SÉANCE DU 10 07 - 2020
CAC 40 : 4970,48 (1,01 %) NEXT 20 : 10372,24 (1,42 %)
CAC LARGE 60 : 5487,51 (1,04 %)
CAC ALL-TARGET : 3835,12 (1,02 %)
DATE DE PROROGATION : 28 JUILLET

CAC 40

Table listing CAC 40 companies with columns for company name, stock price, change, volume, and other metrics.

Table listing various French companies with columns for company name, stock price, change, volume, and other metrics.

SRD

Table listing SRD (Small and Medium Cap) companies with columns for company name, stock price, change, volume, and other metrics.

VALEURS FRANÇAISES

Table listing various French companies with columns for company name, stock price, change, volume, and other metrics.

A : Indicateur acompte, solde ou total du dividende. BPA : Bénéfice par action. PER : Price Earning Ratio. Les plus hauts et plus bas ajustés sont sur l'année civile. Les valeurs classées par ordre alphabétique sont regroupées en trois classes de capitalisation signalées par les lettres A pour les capitalisations supérieures à 1 milliard d'euros, B pour les capitalisations comprises entre 1 milliard d'euros et 150 millions d'euros et C pour les capitalisations inférieures à 150 millions d'euros. ■ : Valeurs de l'indice CACNext20. ◆ : Valeurs de l'indice CACLarge60. ▲ : Valeurs de l'indice CACMid60. ▲ : Valeurs de l'indice CACSmall. Les bénéfices par action : source FacSet JCF Estimations.

SRD Suite

Table listing SRD (Small and Medium Cap) companies with columns for company name, stock price, change, volume, and other metrics.

VALEURS FRANÇAISES

SRD Suite

Table listing various French companies with columns for company name, stock price, change, volume, and other metrics.

AUTRES VALEURS DE LA ZONE EURO

Table listing companies from other European zones with columns for company name, stock price, change, volume, and other metrics.

euronext/taux&changes

EURONEXT HORS SRD ACTIONS FRANÇAISES

Table listing various French stocks including ISIN, VALEUR, OUV, +HT, +BS, CLOT, ECART, VOL. Includes companies like 2CRSI, ABEO, ABIONIX PHARMA, ACAN THE DEV, ACTEOS, AD CAPITAL, ADL PARTNER, ADUX (EXHI MEDIA), ADVENSA, ADVICENNE, ADVINI, ALPHA MOS, ALTAMIR, ALTARET, AMOBEA, ANTIUS, APRIIL GROUP, ARCAN, ARTEA, ARTOIS, AT&T, AUGROS CP, AUREA, AURES TECH, AWOX, BACCARAT, BALYO, BARBARA BUI, BASSAC, BASTIDEA, BEL, BLECKER, BLUE SOLUTIONS, BOOSTHEAT, BOURSE DIRECT, CAFOM, CAPELLI, CARPDE PARTIC, CAST, CATERING INTER, CED TERRITORIA, CEDEIM, CEGERAL, CHAUSSIER SA, CIBOX INTER, CIE CAMBODGE, CLARANOVIA, CLAYVEL, CNIM GROUP, COGELEC, COHERIS, COURTOIS, CR ALPES PROV, CR ATL VENNÉE, CR BRIE PICARD, CR ILLE VILAINE, CR LANGUEDOC, CR LOIRE HTE-LOIRE, CR MORBIHAN, CR NORD FRANCE, CR NORM SEINE, CR PARIS IDF, CR RHÔNE-ALPES, CR TOULOUSE, CR TOUR, POITOU, CROSSWOOD, CS GROUP, DALET, DELTA PLUS GROUP, DMS, DOCKS PÉTROLES A, ECA, ELECT. STRASBOURG, ENJEI EPS, ESSOA, EOSIA FONC INV, EUROEMDES GROUPE, EUROFACORP, EURO RESSOURCES, EVERGREEN, EXACOMPTA CLAIREF, EXPL. PROD. CHIM, EXPFL & PROD. CHIM, F.E.B.M., F.P.P., FAUVET-GIREL, FERMENTALG, FERMIERE CANNES, FIDUCIAL OFFICE, FIDUCIAL RE, FONMONEY, FINATIS, FONCIERE 7 INV, FONCIERE ATLAND, FONCIERE EURIS, FONCIERE INEA, FONCIERE PARIS NORD, FONCIERE VOLTA, FRANCAISE ENERGIE, FREY, FSDV, GALIMMO, GAIMONT, GEA, GENERA, GENKYOTEX, GENOMIC VISION.

EURONEXT HORS SRD Suite ACTIONS FRANÇAISES

Continuation of the Euronext Hors SRD table, listing companies like GERARD PERRIER, GRAINES VOLTZ, GROUPE FLO, GROUPE IAD, GROUPE OPENA, GROUPE PARTOUCHE, GROUPE PIZZORNO, GROUPE SFFLA, GUILLEMET CORP, HF COMPANY, HIPAY GROUP, HOPSCOTCH GROUPE, IH3 IRI, IGE + XAO, ILLIAD, IMMO DASSAULT, IND. FIN. ENT., INFOTEL, INNELEC MULTA, INSTALLUX SA, INTEXA, INVENTIVA, IT LINK, ITCOSFT, JACQUES BOGARAT, KEYRUS, LES HÔTELS DE PARIS, LYSCOGENE, MALGENES FR-B, MAULAN INTER, MAUREL & PROM, MCPHY ENERGY, MDEBULOU, MEDIA 6, MEDINCELL, MESCAP, MICROPOL, MIRM, MUSÉE GRÉVIN, NACON, NAVYA, NETGEM, NEURONES, NEXTSTAGE, OENOA, OIL GROUP, ORAPL, ORCHESTRA-PRE, ORECHE, OSE IMMUNO, PARAGON ID, PARET, PARRIF, PASSAT, PATRIMOINE & COM, PCAS, POKEL, PRECIA, PROACTS.

EURONEXT HORS SRD Suite ACTIONS FRANÇAISES

Continuation of the Euronext Hors SRD table, listing companies like PROWAYS GROUP, PSB INDUST, RIBER, ROBERTET, ROBERTET, ROCHE BOBOIS, S.A.M.S.E., SABBETON, SCBSM, SÉCHÉ ENV, SECTIRENTE, SERFERARRI GROUP, SIGNALUX GIROD, SILL, SMOGTECH, SODIFRANCE, SODITECH ING, SOFIBUS, SOGECLAIR, SPHR COM, ST DUPONT, STENTYS, SUPERSONIC IM, TAYNHIN, TECHNICOLOR, TESSI, TIPIAK, TIVOLY, TOUAX, TOURIFFEL, TOURIS UNIBEL, UNION FINFRANCE, UTLI, VERNEUIL PART, VETEOQUIN, VIELO (EX:IEC), VIELETTIE, VIKTORIA INVEST, VISIODENT, VOLUNTIS, VOLTALIA, VRANKEN-POMMERY M, XILAM ANIMATION, YMAGIS.

AUTRES VALEURS DE LA ZONE EURO

Table listing various European stocks with columns for ISIN, VALEUR, OUV, +HT, +BS, CLOT, ECART, VOL. Includes PERAM, CELYAD, CNOVA, MONTEA CVA.

VALEURS CVA INTERNATIONALE

Table listing international CVA values for companies like AERKOMM INC, AGTA RECORD, CATERPILLAR INC, CFOA, FORESTRIE EQ, GENEURO, MAROC TELECOM, MERCK AND CO INC, TELEVERBIER.

TAUX ET CHANGES

CHANGES : COURS AU COMPTANT

Table showing exchange rates for various currencies including USD, GBP, CHF, SEK, DKK, JPY (100), CAD. Includes sub-sections for EURO EN DEVISE, EURO EN DEVISE, and PRINCIPAUX TAUX DIRECTEURS.

COURS DE CHANGES CROISÉS

Table showing cross-currency exchange rates for EUR, USD, GBP, CHF, SEK, DKK, JPY (100), CAD.

COURS A TERME DE L'EURO CONTRE LES PRINCIPALES DEVISES

Table showing forward rates for EUR against USD, GBP, CHF, SEK, DKK, JPY (100), CAD.

TAUX BONS DU TRÉSOR

Table showing government bond yields for various terms (1M, 3M, 6M, 9M, 1A, 2A, 5A, 10A).

EURONEXT HORS SRD Suite ACTIONS FRANÇAISES

Small table listing specific French stocks like GABON TOTAL, ZCI LIMITED.

EURONEXT GROWTH (Sélection)

Table listing international growth stocks from various countries like Canada, France, Germany, Italy, Japan, UK, etc.

CERTIFICAT/FONDS INVESTIR 10

Table listing investment certificates and funds with their respective ISIN, VALEUR, OUV, +HT, +BS, CLOT, ECART, VOL.

Advertisement for SICAV/SCP (SICAV Luxembourg / SCP) featuring the logo and contact information for Mirabaud Asset Management.

MARCHÉ OBLIGATAIRE

Table showing bond market data including EUROMTS, INDICE, VAR %, 31/72, VAR % for various maturities (1-3 ANS, 5-7 ANS, etc.).

INDICES DE RÉFÉRENCE DES EMPRUNTS À TAUX VARIABLES

Table showing reference indices for variable rate loans across different currencies and maturities.

sicav/scp

Advertisement for SICAV/SCP (SICAV Luxembourg / SCP) featuring the logo and text: 'A la recherche d'une gestion active de conviction? Tous les détails de nos solutions d'investissement à disposition ici : www.mirabaud-am.com'

Advertisement for RAM (Active Investments) featuring the logo and a table of fund performance metrics.

Advertisement for Synchrony (LU) featuring the logo and a table of fund performance metrics.

Advertisement for Banque Cantonale de Genève (France) SA featuring the logo and a table of fund performance metrics.

Value unitaire hors frais : valeur de la part ou de l'action hors droits d'entrée ou de sortie éventuels. Les SICAV éligibles au PEA sont signalées par un astérisque *. Le pictogramme ● indique la cotation d'un FCP. Classification des OPCVM : actions françaises (AF), actions de la zone EURO (AE), actions internationales (AI), monétaires EURO (ME), monétaires à vocation internationale (MI), obligations et autres titres de créances libellés en EURO (OE), obligations et autres titres de créances internationaux (OI), sicav luxembourgeoises (LX), diversifiés (DI), garantis ou assortis d'une protection (GP). ** : en euros ou dans la devise indiquée dans la colonne « DESIGNATION DES VALEURS ».

// Budget de l'Etat 2019 : 390,8 milliards d'euros // PIB 2018 : 2.350 milliards d'euros courants
 // Plafond Sécurité sociale : 3.377 euros/mois à partir du 01-01-2019 // SMIC horaire : 10,03 euros à partir du 01-01-2019
 // Capitalisation boursière de Paris : 1.684,85 milliards d'euros (au 09-10-2019)
 // Indice des prix (base 100 en 2015) : 104,86 en août 2019 // Taux de chômage (BIT) : 8,2 % au 2^e trimestre 2019
 // Dette publique : 2.322,3 milliards d'euros au 3^e trimestre 2018

Retrouvez-nous sur www.lesechos.fr    

crible

EN VUE

Kamala Harris



Les histoires d'amour qui commencent mal finissent bien en général. Lorsque les sondeurs demandent aux Américains qui ils aimeraient voir comme vice-présidente de Joe Biden, Kamala Harris, sénatrice de Californie, arrive souvent en tête de leur hit-parade. Un drôle de tandem. En 2019, Joe était la principale tête de Turc de Kamala. Elle l'attaqua, notamment, sur son ancienne opposition au « busing », ce transport des enfants noirs vers d'autres quartiers que les leurs, afin de favoriser la mixité raciale. Mais à l'époque, c'était la place de chauffeur que visait Kamala Harris, candidate à l'investiture démocrate. L'ancienne procureure n'était pas mal placée, mais la ligne de départ était vraiment trop encombrée, la quinquante, 55 ans, a dû rendre les armes. Aujourd'hui, le couple est riche de ses différences, l'égérie noire et le mâle blanc, leur mariage de raison pourrait être heureux. La première sénatrice noire élue de Californie en 2016 montre toute l'offensive et la ténacité qui manquent à la campagne « père » de Biden. Kamala, fille d'un Jamaïcain professeur d'économie à Stanford et d'une Indienne chercheuse en cancérologie, se définit comme afro-américaine. Juriste brillante, elle a cumulé les « premières » en commençant par première procureure de San Francisco en 2004. Devenue procureure générale, elle célébra, en 2013 à San Francisco, le premier mariage homo californien. Sa sœur, avocate, conseilla Hillary Clinton en 2016. Son mari est avocat. Son beau-frère fut le numéro trois du département de la Justice sous Obama. A propos d'elle, certains ont parlé de « female Barack Obama ». Kamala figura d'ailleurs en 2008 parmi les premiers soutiens de Barack. Beaucoup auraient vu Michelle Obama dans un ticket avec Biden. Le monde est petit.



Lire nos informations
Page 5

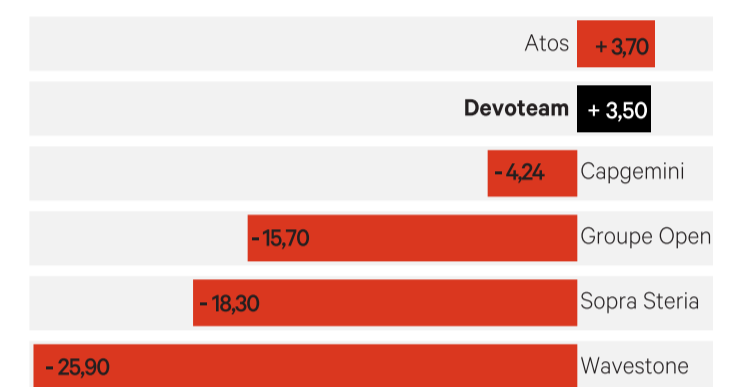
Du côté obscur

Les fondateurs de **Devoteam** mettent la Bourse face à un dilemme.

« Le faire est révélateur de l'être. » La Bourse, toujours sartrienne, n'échappe pas à l'introspection existentielle, effet secondaire du Covid-19. L'OPA lancée par les frères de Bentzmann, avec l'aide de KKR, sur le flottant, majoritaire, de leur entreprise de conseil en technologies, Devoteam, pose le genre de question à laquelle les investisseurs préféreraient ne pas avoir à répondre. Si le marché peut spéculer 19,5 milliards de dollars sur l'avenir d'un fabricant de poids lourds électriques encore sans usines, comme Nikola, ne doit-il pas aussi financer au long cours les projets de croissance de jeunes ETI plus installées, avant que les acteurs du non-coté ne mettent à leur disposition leurs moyens gigantesques ? Godefroy et Stanilas de Bentzmann, les créateurs de l'un des « chouchous » des gérants de valeurs moyennes, ont l'air d'en douter au bout de vingt et un ans de cotation, même s'ils ne souhaitent pas nécessairement retirer la société de la Bourse. Il y a six ans et demi, ils avaient utilisé sa trésorerie, à travers une offre publique de rachat d'actions, pour affermir leur poids au capital. Cette fois-ci, le recours à une offre publique d'achat, s'il économise le cash, pourrait avoir une fin très différente. Ils ont judicieusement fixé le prix d'offre de 98 euros pièce, ni trop haut, car un sixième sous le pic de 2018, ni trop bas, puisque extériorisant une prime de 6 % sur ses pairs en se basant sur les ratios de valorisation 2021, selon l'analyste d'Oddo BHF, alors que le titre se traite historiquement sur une décote de 10 % à 15 % et que Devoteam résiste bien à la crise. Dilemme à suivre...

Les entreprises françaises de services numériques en Bourse

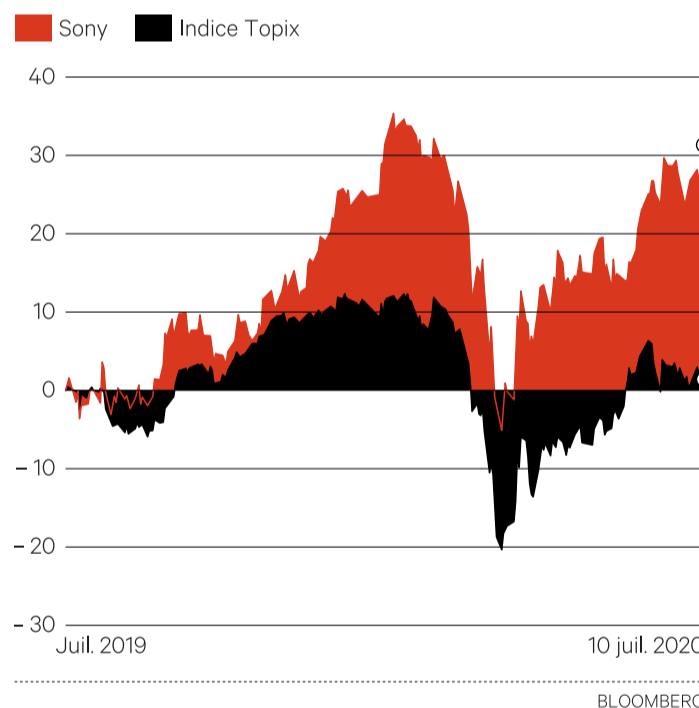
Evolution en % depuis le 1^{er} janvier 2020



« LES ÉCHOS » / SOURCE : BLOOMBERG

Sony face à la Bourse japonaise

En base 100 sur 12 mois, dividendes réinvestis

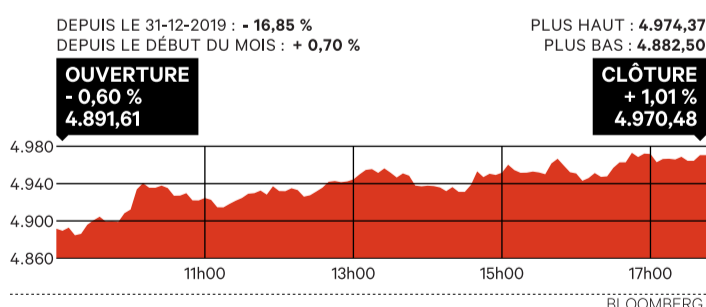


Nouvelle réalité

Sony, Fortnite : la pandémie accélère les manœuvres vers une nouvelle convergence.

L'univers naïf et léger d'Animal Crossing avait fait du jeu vidéo de Nintendo l'heureux exutoire des tensions du confinement. Le site américain Axios prédit que l'angoissante noirceur de The Last of Us 2, épopée post-apocalyptique d'une humanité rongée par une infection fongique et dont Sony a l'exclusivité, sera le succès viral de l'été. Toute ressemblance avec une situation existante n'est pas fortuite. C'est bien dans une course à la survie que sont engagés les acteurs du jeu vidéo, des films et de la musique. Des concerts de rap dans Fortnite aux athlètes de haut niveau enfourchant le phénomène du e-sport, la pandémie a accéléré la spirale d'une nouvelle convergence du divertissement qui s'ébauchait avec la réalité virtuelle. La technologie n'est pas tout à fait prête, mais ce n'est qu'une question de temps. L'entrée d'un éditeur aussi polyvalent que Sony, présent dans le cinéma, la musique et le jeu vidéo, au capital d'Epic Games, le créateur de Fortnite et aussi développeur d'outils de simulation, est une étape importante. Même si la participation du japonais demeure symbolique (1,4 %), elle hisse la valorisation d'Epic Games (17,9 milliards de dollars) au-dessus de celle de Take-Two (Grand Theft Auto). Partout, les positions sont prises. Vivendi cumule les cartes de Canal+, d'Universal Music, de Gameloft et des spectacles. Ancien actionnaire du producteur Newen (« Plus belle la vie »), Fabrice Larue vient de devenir le premier investisseur de l'éditeur jeux vidéo Focus Home Interactive. La partie continue.

La Bourse de Paris rebondit



● La Bourse de Paris a clôturé en hausse vendredi, renversant la tendance après trois séances de baisse. L'indice CAC 40 a gagné 1,01 %, à 4.970,48 points. La veille, il avait fini en nette baisse de 1,21 %. Sur la semaine, il a perdu 0,73 %, portant le recul à 16,85 % depuis le début de l'année. La tendance était identique en Europe. Madrid a gagné 1,82 %, Milan 1,49 %, Francfort 1,15 %. Londres n'a progressé que de 0,76 %.

Les valeurs bancaires ont progressé, **Crédit Agricole SA** de 3,46 %, **Société Générale** de 3,4 % et **BNP Paribas** de 3,29 %. **STMi-**

croelectronics a grimpé de 5,14 %, la plus forte hausse du CAC 40.

Sur le SBF120, **Alstom** a gagné 4,36 % après avoir remporté avec la société taïwanaise CTCL un nouveau contrat de 424 millions d'euros, dont 248 millions pour lui, pour l'extension du métro de Taipei. **ADP** est repassé dans le vert (+1,53 %). Le groupe a engagé des négociations avec les syndicats pour s'adapter à une activité réduite dans les prochaines années à cause de la crise du coronavirus pour éviter tout départ contraint.